

HUITIÈME PARTIE

---

LA  
FORTUNE ET LE BIEN-ÊTRE

par

E. MAHAIM



## CHAPITRE PREMIER.

### LA FORTUNE DE LA BELGIQUE.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Observations générales.*

Dresser l'état de la richesse d'un pays est un travail auquel les économistes, les statisticiens, les financiers aiment à se livrer. Les plus grands noms de la science économique se retrouvent dans la bibliographie de cette question (1), et l'on peut dire qu'il a été dépensé, pour en perfectionner les méthodes, des trésors d'ingéniosité.

A coup sûr, rien n'est plus désirable que de savoir si, à une époque donnée, un pays est riche ou pauvre, s'il l'est plus ou moins que les autres, et si, d'une époque à une autre, il s'est enrichi ou appauvri. Depuis Adam Smith, la richesse des nations est la première préoccupation des économistes. Malheureusement, ce travail est décevant : on n'aboutit jamais qu'à des résultats fort approximatifs et dont l'approximation elle-même est déjà mesurable. La précision des données fondamentales est déjà faible et, pour les élaborer, on doit se contenter de présomptions, de suppositions qui multiplient les chances d'erreurs. « Avouons qu'ici, — c'est-à-dire pour l'évaluation de la richesse de la France, — une erreur de quelques milliards nous semblerait excusable », dit M. de Foville (2).

---

(1) On la trouvera complète, jusqu'en 1914, dans le livre fondamental de C. GINI : *L'ammontare e la composizione della ricchezza delle nazioni*. Torino Bocca, 1914, 1 vol. 709 pp.

(2) A. DE FOVILLE. *La Richesse en France*. *Revue Economique Internationale*, avril 1906, vol. II, p. 8.

On répète, à ce propos, une boutade de M. Thiers, à la Chambre des Députés française : Wolowski venait d'évaluer la fortune de la France de 150 à 200 milliards. « — Personne ne peut le savoir, dit M. Thiers. — C'est pour cela que j'admets une marge de 50 milliards, dit Wolowski. — Vous pourriez en mettre une de 500 milliards », répliqua vivement M. Thiers (1).

Quoi qu'il en soit, et en tenant compte de la nature toute hypothétique du problème, nous ne pouvons nous soustraire au devoir de rechercher la fortune globale de la Belgique. Il se fait, en effet, qu'à la veille de la guerre et après la guerre, des évaluations intéressantes ont été établies.

Mais quelques observations préliminaires sont essentielles.

Tout d'abord, on tiendra compte de ce qu'il ne peut s'agir que de la fortune évaluable en monnaie. C'est pourquoi nous préférons parler de la *fortune*, qui suppose la possession de biens aliénables, plutôt que de la *richesse*, qui comprend des biens immatériels comme des biens matériels. La première richesse d'un pays est sa population, dont le travail crée des sommes énormes « d'utilités » consommables, vendables, rentables. On n'essaiera pas, cependant, d'évaluer en monnaie la valeur d'un Belge : elle dépend de facteurs littéralement inestimables. De même, on ne tentera pas d'évaluer les ressources naturelles, ou les avantages naturels qui ont une influence sur l'économie nationale. C'est une richesse pour l'Italie que d'avoir un climat agréable, des beautés d'art et d'histoire, le siège de la Papauté ; pour Paris de posséder des merveilles artistiques et des attractions variées — richesse qui occasionne notamment un afflux d'étrangers faisant des dépenses en or. Si l'on peut chiffrer le revenu moyen ainsi obtenu, jamais il n'est question de le capitaliser, c'est à dire d'évaluer la *fortune* que ces éléments représentent. Si l'on entrait dans cette voie, à côté des ressources de la nature, il conviendrait de tenir compte des avantages économiques résultant de facteurs *sociaux* — l'organisation politique de l'Etat, par exemple, et cet impondérable mais essentiel élément de l'éducation économique de la population, faite des apports successifs des nombreuses générations disparues, et qui détermine le comportement des hommes envers les problèmes économiques de la vie.

On ne s'étonnera donc pas de nous voir omettre dans notre relevé par exemple la situation géographique de la Belgique, au carrefour de voies d'échange capitales entre communautés économiques importantes. C'est une source de richesse, à coup sûr, mais elle n'est pas évaluable en monnaie.

(1) Assemblée nationale, séance du 22 décembre 1871. Compte rendu reproduit dans une brochure de M. WOLOWSKI : *L'impôt sur le Revenu*, Paris, 1872, p. 38.

Ensuite, même pour les biens appréciables en argent, la valeur adoptée est purement conventionnelle. Pour certains biens, elle correspond à la valeur marchande, et encore, dans l'hypothèse d'un marché normal, où ces biens ne seraient pas mis en vente tous à la fois. Pour d'autres, tels que les biens hors du commerce, par exemple les églises, les monuments publics, on adopte le montant des dépenses d'acquisition ou de construction, déduction faite d'une quotité d'usure ou d'amortissement fort hypothétique. Pour d'autres biens, on emploie des modes de calcul variés, tel que la capitalisation à un taux plus ou moins arbitraire. L'évaluation en monnaie de la fortune d'un pays ne ressemble nullement à celle de la fortune d'un particulier. On aura donc soin de ne pas tirer des résultats qui seront énoncés des conséquences qu'ils ne comportent point.

Enfin, il y a, dans toutes ces évaluations une supposition fondamentale, c'est que la valeur de la monnaie n'a pas changé. Avant la guerre, cette condition était, pour notre pays, admissible, bien que les données, multipliées par les mêmes coefficients, fussent d'époques différentes. Mais, après la guerre, il faudra nécessairement tenir compte des variations de la valeur de la monnaie, nouvelle source d'imprécision.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les diverses méthodes employées pour évaluer la fortune d'une nation. L'analyse critique en a été faite par un maître de la statistique, M. le Professeur Corrado Gini, dans un ouvrage qui est devenu classique (1). Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les principaux procédés employés, leurs caractères essentiels et leur applicabilité à la Belgique.

Il n'y a qu'une seule méthode qu'on puisse appeler directe : c'est celle de l'inventaire ou de l'addition, qui consiste à estimer les patrimoines des particuliers et ceux des corps publics, en tenant compte des doubles emplois. Dans les pays où existe un impôt global sur la fortune, comme en Allemagne, il suffit, pour obtenir l'ensemble de la fortune privée, d'additionner les montants déclarés. C'est ce qu'on appelle employer le critère *personnel*. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'est pas applicable à la Belgique. Le critère *réel*, part non plus des fortunes, mais des biens ; il s'agit alors d'additionner les valeurs des diverses catégories de biens composant les patrimoines. C'est la méthode la plus employée, et c'est celle qui est la mieux adaptée à l'évaluation de la fortune belge. Elle a cet avantage de faire connaître les valeurs des biens indépendamment de leurs propriétaires, qu'ils soient.

---

(1) Nous l'avons cité plus haut p. 507.

des personnes physiques ou des personnes civiles, des particuliers ou des corps publics. Nous verrons que c'est celle qui a eu la préférence des auteurs des dernières évaluations.

Il y a ensuite la méthode de capitalisation des revenus. La valeur en capital n'étant pas toujours connue, on préfère évaluer les revenus, par catégories selon leurs sources, et leur appliquer des coefficients de capitalisation. Il est presque impossible de se passer de ce système pour combler les lacunes de l'évaluation directe. Elle peut, comme celle-ci, reposer sur le critère personnel des patrimoines ou sur le critère réel des catégories de biens.

Les autres méthodes sont aussi des méthodes de calcul. Certains s'appuient sur la proportion qui existe entre les transmissions à titre onéreux de certains biens et les patrimoines totaux. Elles n'ont pas été employées, à notre connaissance, pour la Belgique.

Mais un autre groupe de méthodes a souvent tenté les auteurs. C'est celui qui utilise les déclarations de successions et les donations par actes authentiques pour connaître les transmissions de patrimoines à titre gratuit, et en déduire le montant des fortunes.

M. de Foville, qui en est sinon le père, du moins le parrain, comme dit M. Gini, en explique ainsi le mécanisme : « Ne pouvant aller chercher et peser la richesse dans les mains qui la détiennent, nous la saisissons au vol pour ainsi dire, au moment où ces mains s'ouvrent et la laissent échapper (1) ». Connaissant le montant des successions et donations d'une année, qu'on appelle l'annuité dévolutive, on le multiplie par un coefficient qui doit correspondre à l'intervalle dévolutif, c'est-à-dire au temps probable d'une dévolution à une autre, ou, si l'on veut, à l'intervalle qui sépare deux générations. On admet ainsi que toute la fortune d'un pays aura été transmise à cause de mort pendant cet intervalle. Mais les difficultés commencent quand il s'agit d'établir les bases de ce coefficient. Les uns cherchent à obtenir la probabilité de survie des héritiers (mais les donataires ?) ; les autres se contentent de la durée de la vie moyenne des enfants comparée à celle des parents ; d'autres encore recourent à des calculs plus compliqués. Le fait est que le coefficient varie d'une façon notable d'après les auteurs et les pays.

Ces méthodes sont difficilement applicables à la Belgique d'avant la guerre : les impôts sur les successions sont loin d'indiquer la totalité des biens transmis à cause de mort, d'une part par suite des lacunes de la loi et, d'autre part, à cause de l'énorme évasion des capitaux mobiliers.

---

(1) A. DE FOVILLE. *La Richesse en France. Revue Economique Internationale*, 1906, II, p. 11.

Enfin, il y a une méthode dite des multiplicateurs, qui consiste à adopter certains coefficients pour diverses catégories de biens particulièrement représentatives. Inutile de dire qu'elle fournit encore moins de certitude que les autres.

Après avoir passé en revue toutes les méthodes, M. Gini écrit : « Il me paraît que les statisticiens furent trop exclusifs dans le choix de la méthode. Celui qui se dispose à calculer la richesse d'un pays devrait adopter la maxime que la meilleure méthode consiste à tirer parti de toutes les méthodes » (p. 141).

## § 2. — Avant la Guerre.

### I. — LA FORTUNE BELGE EN CAPITAL.

Nous possédons cinq relevés spécialement effectués pour évaluer la fortune de la Belgique peu de temps avant la guerre (1).

Le premier en date est celui de M. H. Heirman, ingénieur. Il formait l'annexe à la proposition de loi de M. Camille Huysmans concernant la prévoyance sociale en vue de la maladie, de l'invalidité prématurée et de la vieillesse (2). Comme ce travail était imprimé dans les *Documents parlementaires*, on l'a pris plus d'une fois pour un document émanant du Gouvernement. On dit qu'il fut invoqué par les experts britanniques à la Conférence de la Paix contre nos réclamations de dommages de guerre (3).

(1) Il n'est pas sans intérêt de mentionner des évaluations se rapportant à des époques plus éloignées. La plus complète et la plus ancienne que nous connaissions est celle de M. Urbain Wareg Massalski, professeur à l'Université catholique de Louvain. Elle est exposée dans une curieuse brochure qui nous a été signalée récemment par M. CHLEPNER : *Essai sur la richesse matérielle de la Belgique*. (Louvain, Imp. Lefever, 1878, 1. br. 8°. 42 pp.) On remarquera que l'auteur a soin d'avertir, dans son titre, qu'il ne s'occupe que des richesses matérielles. Il se sert beaucoup de ce qu'on pourrait appeler l'extrapolation conjecturale : il part des relevés opérés aux recensements de 1846, 1856, 1866, pour inférer les nombres correspondants de 1876. Avec un soin méticuleux, il relève tous les éléments de la fortune de la Belgique, en indiquant les bases de ses calculs, et en donnant les résultats à un franc près. Il arrive ainsi à un total de 29.539.217.830 francs, soit près de 30 milliards de francs ou 10.000 frs par hectare de territoire, ou 5.500 francs par habitant. Si l'on admet ces chiffres — et il est difficile d'en contester l'exactitude en détail — on sera tout naturellement porté à adopter les évaluations les plus élevées pour 1914. — En 1892, un ancien Ministre des finances, M. Ch. Graux, et un Ministre des finances, M. A. Beernaert, étaient d'accord pour évaluer à 35 milliards la fortune de la Belgique, chiffre assez consistant avec celui du professeur de Louvain. M. Gini, pour 1908-1910, se basant sur l'augmentation de la richesse moyenne par décédé admettait une richesse par habitant de 6.350 frs., correspondant à un total de 46 à 47 milliards. V. GINI, op. cit., p. 594.

(2) V. *Documents parlementaires Chambre* — session de 1912-1913, n° 383.

(3) F. BAUDHUIN. *Le Capital de la Belgique et le rendement de son industrie avant la guerre*. Louvain, 1924, p. 10.

Il fut utilisé en tout cas par M. Stamp (1), qui l'attribue au Ministère des Finances de Belgique. Or, le chiffre global auquel il arrivait est de beaucoup inférieur aux autres : 29.803 millions de francs. Il établissait à 12.615 millions la propriété immobilière bâtie et non bâtie, ce qui est beaucoup trop peu. Il est hors de doute que l'auteur avait sous-évalué nombre d'articles et négligé des catégories entières de biens, tels que l'outillage industriel et commercial, et les marchandises en magasin. Il se contentait de la valeur de bourse pour les valeurs mobilières, sans faire les distinctions qui s'imposent. D'ailleurs, il avait soin de dire lui-même que son estimation était inférieure à la réalité.

Pendant l'occupation allemande, un « Membre de l'Administration civile impériale allemande » à Bruxelles, M. le Dr Calmon, fut chargé de dresser l'état de situation de la fortune de la Belgique. Son mémoire, imprimé à l'imprimerie du Gouvernement général en 1916 « à titre de manuscrit et confidentiel » débute ainsi : « Pour apprécier exactement la valeur économique et la capacité d'impôt d'un pays, — et par suite aussi indirectement sa capacité militaire — il est de la plus haute importance de connaître sa richesse nationale, c'est-à-dire la somme de tous ses biens économiques ». On voit dans quel esprit l'étude était entreprise. Elle fut soigneusement poursuivie, et, en fonctionnaire prudent, l'auteur se garde d'exagérer ses évaluations. Après avoir utilisé une enquête du Ministère des Finances sur les bases de l'impôt successoral, il aboutit à un total de 40 milliards, en multipliant par 33 l'annuité successorale. Puis il contrôle ce résultat par la méthode de l'inventaire et arrive à 37.209 millions, mais en assurant que ce chiffre est trop peu élevé et il conclut que « environ 40 milliards doit correspondre mieux à la réalité ». D'après M. Clavier (2) il est certain que M. Calmon a commis une série d'erreurs, — toutes dans le sens négatif — dans l'évaluation des biens meubles et que certaines de ses évaluations des immeubles devaient aussi être rectifiées.

Peu après l'armistice, deux études remarquables virent le jour.

La première est due à M. P. Wauwermans, député de Bruxelles. Elle parut sous forme d'articles dans la *Revue générale des Sociétés*, de novembre 1918 à février 1919, sous le titre de *Richesse et fortune de la Belgique*. Il essaya d'abord de se servir de la méthode de l'annuité dévolutive, ou plus exactement successorale ; adoptant, par imitation de certains auteurs français, le coefficient de 35, comme durée de l'intervalle dévolutif, il aboutit au chiffre de

(1) J. C. STAMP, *The Wealth and Income of the Chief Powers. Journal of the Statistical Society*, July, 1919, p. 482.

(2) V. *Fortune belge*, p. 6.

46 milliards. Il le vérifie ensuite par la méthode de l'addition, pour arriver au même résultat : de 45.12 milliards à 46.6 milliards. Mais il ajoute qu'il a la conviction que ce chiffre est au-dessous de la réalité. M. Wauwermans se refuse d'ailleurs à reconnaître la moindre « fortune » à l'Etat, aux provinces et aux communes de la Belgique, leurs dettes étant supérieures à leur actif.

En même temps, parut l'étude de M. Charles Clavier : *La Fortune belge à la veille de la guerre* (1). M. Clavier est directeur général des Contributions directes au Ministère des Finances ; il a pu disposer de sources de renseignements qui n'étaient pas accessibles à d'autres, et surtout apprécier la valeur des documents utilisés. Abandonnant tout recours à l'annuité dévolutive, il fait l'inventaire des biens matériels constituant la fortune privée et publique. Il adopte, pour éviter les doubles emplois, le système qui consiste à négliger entièrement les titres belges émis par les pouvoirs publics, les actions et obligations des sociétés belges par actions, ainsi que les créances hypothécaires et autres. C'est un total de 19 milliards et demi de valeurs mobilières qu'il porte ainsi pour mémoire. Par contre, il évalue à 8.5 milliards les titres étrangers détenus en Belgique, les titres « congolais » et l'avoir des sociétés belges à l'étranger ou dans la colonie. Mais il déduit du total 1.4 milliard de fonds nationaux et de titres de sociétés belges détenus par des étrangers. Son total général devient ainsi 55.837 millions. Comme ce chiffre est notablement plus élevé que les précédents, on n'a pas manqué de le taxer d'exagération, bien que l'auteur ait eu soin de justifier toutes les présomptions et les suppositions qu'il avait été amené à faire.

Cependant, un examen attentif du relevé de M. Clavier a fini par faire admettre un résultat plus élevé encore. M. Corrado Gini a été amené à faire la critique du travail de M. Clavier à l'occasion d'une étude entreprise pour la Société des Nations, dont les résultats seuls ont été publiés jusqu'à présent (2).

Il contesta d'abord le taux d'augmentation du revenu cadastral (4/3 pour les propriétés non bâties et deux fois pour les propriétés bâties) adopté par M. Clavier pour établir le loyer réel, lui reprochant de n'avoir pas suffisamment distingué le loyer réel du montant net du revenu, et conclut finalement qu'il fallait réduire de 5 p. c. l'évaluation des immeubles. Il arrivait ainsi à chiffrer la fortune privée belge à 51 milliards.

Mais, d'autre part, M. Gini observait que les revenus professionnels chez M. Clavier étaient singulièrement sous-évalués. Il

(1) Bruxelles, Imprimerie Van Buggenhout, 1919, br. 8°, 58 pp.

(2) *Quelques chiffres sur la richesse et les revenus nationaux de quinze Etats.* METRON, vol. III n° 1 (1 juillet 1923), p. 112. V. en annexe, tableau 5.

supputa donc les revenus minima des diverses professions, catégorie par catégorie, et conclut qu'il fallait notablement augmenter les chiffres proposés. Le revenu étant ainsi accru, la fortune même devait être aussi estimée plus haut. M. Gini trouva que M. Clavier n'avait pas évalué suffisamment la catégorie des marchandises et produits fabriqués, et arriva à cette conviction qu'il fallait ajouter 3 milliards et demi à 4 milliards au total. « En conclusion, écrit-il, je pense maintenant que l'on peut attribuer à la richesse nationale de la Belgique avant la guerre, une valeur de presque 60 milliards, et à la richesse privée une valeur de 55 milliards ». M. Gini, qui avait, mieux que personne, des points de comparaison avec les autres nations, trouvait que ce chiffre était mieux en rapport avec le revenu national augmenté, le pourcentage de rendement se rapprochant de celui constaté dans les autres Etats, quoique restant encore un peu en dessous.

M. Fernand Baudhuin, aujourd'hui professeur à l'École de Commerce de l'Université de Louvain, a fait paraître en 1924 un ouvrage plein de recherches originales, ayant pour titre : *Le Capital de la Belgique et le rendement de son industrie avant la guerre* (1). Il y consacre toute la première partie à l'étude de la « richesse » nationale. Son chiffre global est notablement inférieur à celui de M. Clavier : il est de 50.945 millions dont 45.938 millions pour la fortune privée et 5.007 millions pour la fortune publique (de l'Etat, des provinces et des communes).

M. Baudhuin commence par réduire de 800 millions l'évaluation faite par M. Clavier, de la propriété bâtie, en adoptant un coefficient plus élevé pour les frais d'entretien. Il diminue ensuite de 882 millions la valeur des immeubles non bâtis, se refusant à admettre une valeur moyenne supérieure à 5.000 francs l'hectare. Mais c'est surtout à propos de la fortune mobilière que l'auteur adopte des procédés tout différents de ses devanciers. Mettant à profit les recherches patientes qu'il a entreprises pour déterminer le capital industriel de la Belgique, notamment à l'aide des données du *Recueil financier*, il part de la statistique des valeurs de bourse ; il lui fait subir de nombreuses corrections, de façon à évaluer le portefeuille de la Belgique sans doubles emplois. Il arrive ainsi à estimer à 3.618 millions la valeur des actions de sociétés belges, immeubles exclus, à 1.900 celle des obligations, et à 6 milliards celle des titres étrangers détenus par des Belges. Ses déductions sur les dépôts en banque et les billets de banque l'amènent à chiffrer à 3.375 millions les stocks de marchandises et approvisionnements, chiffre de beaucoup supérieur

---

(1) Louvain, FONTEYN, 1924, 1 vol. 8°, 232 pp.

à celui de M. Clavier. Il réduit sensiblement le chiffre adopté par celui-ci pour le mobilier meublant, mais augmente quelque peu le montant du numéraire. Quant au domaine public, il retranche 700 millions sur l'évaluation des chemins de fer de l'Etat, et adopte les chiffres les plus modérés pour tous les autres postes. C'est ainsi qu'il le réduit à 5 milliards.

Résumant les travaux qui viennent d'être examinés, nous voyons que leurs résultats vont du simple au double :

M. Heirman (1912) évaluait à 30 milliards la fortune de la Belgique avant la guerre.

M. Calmon (1916) à 40 milliards.

M. Wauwermans (1918) à 46 milliards.

M. Baudhuin (1924) à 51 milliards.

M. Clavier (1919) à 56 milliards.

M. Clavier corrigé par M. Gini à 60 milliards.

Comme il s'agit d'une matière où la précision n'est pas requise, nous n'essaierons pas de déterminer exactement le chiffre définitif, et nous dirons que notre opinion est plutôt en faveur des chiffres élevés : la fortune de la Belgique à la veille de la guerre devait dépasser cinquante milliards et atteignait peut-être soixante milliards de francs-or. En d'autres termes, nous adopterons le total de 55 milliards, avec une marge de 5 milliards, en plus ou en moins.

## II.

### *Le Revenu annuel de la Belgique.*

Plus intéressante que l'évaluation de la fortune est celle du revenu annuel. La valeur de la fortune est nécessairement fictive et conventionnelle. Rien de plus positif au contraire, que la somme des biens qui forme, chaque année, le fonds de consommation des individus. Qu'importe, au point de vue du bien-être, d'avoir une grosse fortune si elle ne rapporte rien ou peu de chose, et aussi si, comme c'est le cas pour beaucoup d'articles de la fortune nationale, on ne peut la « réaliser » ?

Beaucoup d'auteurs qui se sont livrés aux patientes recherches de l'évaluation de la fortune n'ont pas manqué de se préoccuper du revenu, d'autant plus que pour établir la valeur en capital, il leur a fallu souvent recourir à la capitalisation d'un revenu.

Remarquons en passant qu'il serait tout à fait erroné de calculer le revenu national en partant de l'évaluation globale de la fortune. En effet, dans celle-ci se trouvent des biens ne donnant pas de revenu appréciable en monnaie, et d'autre part, le revenu provient

d'un ensemble de facteurs qui ne sont pas recensés dans la fortune, comme le travail des habitants.

M. Wauwermans, dans l'étude que nous avons citée, estime que le revenu annuel de la Belgique en 1914 n'était pas inférieur à 6 milliards de francs, total où les revenus du travail figurent pour 4.265 millions.

M. Clavier arrive à un total sensiblement égal, 5.857 millions pour l'ensemble des revenus, où le travail n'apporte que 3.783 millions. Mais c'est surtout au sujet du revenu que M. Gini proposait des corrections au mémoire du distingué directeur général. En évaluant, catégorie par catégorie, les revenus moyens des professions d'après les nombres d'individus recensés en 1910, il proposait un total de 5.352 millions pour les revenus du travail, ce qui faisait monter à 7 milliards ou 7 milliards et demi le revenu total (1).

M. Baudhuin a suggéré également quelques corrections aux résultats de M. Clavier, et il aboutit aussi à une augmentation, mais moins forte. Il réduit quelque peu le produit des dividendes, il néglige à dessein l'intérêt des dépôts en banque et les primes d'émission des sociétés, mais il augmente notablement les revenus professionnels, en se basant aussi sur les résultats du recensement de 1910. Il arrive ainsi à 6.486 millions, où la fortune acquise entre pour 1.752, les revenus professionnels et les salaires pour 4.736 millions.

On s'étonnera peut-être de la variation du pourcentage du revenu.

Pour M. Wauwermans, — qui en dernière analyse, gonflait son chiffre de la fortune de 46 à 50 milliards — un revenu de 6 milliards représente 13 ou 12 pour cent, selon que l'on adopte l'un ou l'autre chiffre total.

Pour M. Clavier, il ne se monte guère qu'à 10.4 pour cent de la fortune nationale, à 11.5 pour cent de la fortune privée.

Mais M. Gini, en portant 7 milliards de revenu pour 55 milliards de fortune privée, arrive à 12.5 pour cent, « pourcentage restant un peu au-dessous de celui obtenu pour d'autres Etats mais qui n'a rien d'in vraisemblable pour un pays à richesse moyenne élevée tel que la Belgique (2) ».

Quant à M. Baudhuin, le revenu de 6.5 milliards qu'il admet représente 14 pour cent de la fortune privée, 12.7 pour cent de la fortune totale, publique et privée.

De sorte que le rapport se tient entre 10 et 14 pour cent de la fortune recensée, — ce qui signifie que la très grosse part du revenu provient du fonds « qui manque le moins », c'est-à-dire du travail.

(1) Lettre (inédiée) à M. MAHAIM du 17 août 1922.

(2) Lettre citée.

## III. — L'ÉPARGNE ANNUELLE.

Normalement, un pays ne consomme pas tout son revenu. Sa fortune reçoit automatiquement une augmentation qui provient d'une part de l'accroissement de valeur dû à l'accroissement de la densité de la population, et d'autre part de l'économie des habitants, soit investie à l'intérieur du pays, dans les placements de fonds ou les améliorations aux capitaux agricoles et industriels, soit dans les placements à l'étranger.

M. Wauwermans évalue à un dixième du revenu global, soit pour lui à 600 millions l'épargne nationale, que M. Max-L. Gérard avait estimée quelques années auparavant à 550 millions.

M. Clavier la porte à 900 millions, en y incorporant 100 millions de plus-value annuelle des immeubles, et en admettant 150 millions pour l'accroissement du domaine de l'Etat.

M. Baudhuin, de son côté, ne veut pas considérer comme une épargne la plus-value des immeubles, pas plus que celle des valeurs de bourse, parce qu'il observe que « tout le pays participe à cet accroissement ; les titres montent en bourse sans que la valeur intrinsèque des entreprises varie aucunement ». D'autre part, il réduit à 71 millions l'augmentation du domaine public. Malgré ces réductions, il arrive cependant au total de 1.140 millions, ce qui représente 17,5 pour cent du revenu, chiffre encore inférieur à celui qu'adoptait Karl Hellferich pour l'Allemagne d'avant-guerre : 19 pour cent.

En résumé, nous nous arrêtons aux chiffres suivants à la veille de la guerre : la fortune privée et publique de la Belgique — ces mots pris dans le sens indiqué plus haut, — pouvait se monter de 50 à 60 milliards de francs ; son revenu ne devait pas être éloigné de 6,5 milliards, sur lequel, elle pouvait épargner probablement un peu plus d'un milliard.

En manière de comparaison, nous donnons en annexe les évaluations correspondantes faites pour les autres Etats. Mais nous tenons à répéter que les méthodes étant fort différentes, et le calcul de l'approximation impossible, la comparaison n'a qu'une valeur très relative (1).

§ 3. — *Après la Guerre.*

## I. — ÉVALUATIONS RÉCENTES.

Nous ne nous sommes étendu sur la question de l'évaluation de la fortune de la Belgique que pour nous demander ce qu'elle était devenue depuis la guerre. Les désastres occasionnés par la

(1) Voir tableau n° IV, p. 531.

grande tourmente, pertes d'hommes, destructions, désordre persistant, arrêt de la production et des échanges, ne peuvent pas n'avoir pas laissé de traces durables dans la consistance de notre fortune.

Malheureusement, notre bilan d'après-guerre est plus difficile à établir que celui d'avant-guerre parce que les variations considérables de la valeur de la monnaie rendent les résultats encore plus douteux. D'une part, on est amené à adopter une moyenne pour toute une année, ce qui est bien peu satisfaisant parce qu'on a affaire à une série « dynamique ». D'autre part, l'appréciation même de la valeur de la monnaie est sujette à interprétations diverses : à proprement parler, aucun indice de prix n'est assez général pour nous fournir le pouvoir d'achat de la monnaie ; la conversion en francs-or par la comparaison avec le dollar part d'une hypothèse contestable : celle que la valeur de la monnaie à l'intérieur du pays est égale à celle de la monnaie à l'étranger.

On conçoit, dès lors, que l'on soit tenté d'abandonner le système de l'évaluation en monnaie et de dire, avec M. Baudhuin : « Une maison est demeurée une maison, une usine demeure une usine. Ne cherchons pas autre chose (1) ». Mais c'est — si l'on veut nous passer l'expression — violer les règles du jeu. Du moment que nous n'avons plus de « commun dénominateur » des valeurs, nous sommes amenés à rechercher le degré final d'utilité des biens, qui a nécessairement une base subjective, et qui est fonction notamment des besoins. C'est ce qu'a bien vu le R. P. Fallon, dans une discussion avec M. Baudhuin : qu'importe que nous ayons reconstruit et même augmenté nos hauts fourneaux « si cet outillage métallurgique dépasse nos besoins » et s'ils chôment la plus grande partie de l'année (2) ? C'est vrai, mais c'est oublier que la même question pouvait être posée pour tous les articles du bilan de la fortune d'avant-guerre. A vouloir mesurer la diminution de valeur que les biens subissent à être possédés par de nouveaux riches « qui ne savent pas leur métier » c'est poursuivre une chimère et c'est méconnaître les conventions qui sont à la base de semblables calculs.

Il est cependant légitime de se rendre compte des articles de notre inventaire qui doivent avoir subi ces pertes.

M. Baudhuin a fait ce calcul, à deux reprises, en 1924 (3) et fin 1925. Voici les résultats auxquels il est arrivé (4).

En ce qui concerne les immeubles bâtis, nous devons avoir retrouvé notre situation d'avant-guerre, grâce à la reconstruction

(1) *V. Revue catholique sociale et juridique*, août-septembre 1924, p. 184.

(2) *V. Même Revue*, décembre 1924-janvier 1925, p. 271.

(3) *Revue loc. cit.*

(4) *La structure économique de la Belgique*, p. 83 et ss.

des maisons dans les régions dévastées, constructions neuves qui valent davantage que celles qu'elles remplacent.

Le mobilier a subi une perte, malgré l'augmentation des ménages. Mais cette perte n'est pas énorme, d'autant plus qu'il y a des compensations : le nombre d'automobiles a passé de 12.000 en 1914 à 120.000 en 1925.

Les immeubles non bâtis sont certainement revenus à leur valeur, les terres dévastées étant remises en culture. S'il y a une diminution, de 12 à 15 pour cent du cheptel, elle est compensée par l'amélioration indéniable du matériel agricole, en progrès notable.

Le matériel industriel et commercial a été non seulement rétabli, mais a une valeur plus grande que jadis : les charbonnages, toute la métallurgie, l'industrie chimique se sont outillés mieux qu'auparavant, et l'industrie congolaise a pris un essor magnifique. Les émissions et les réserves des sociétés anonymes, les capitaux investis dans les autres entreprises, forment un total de 16 milliards, qui représente la plus-value de notre domaine industriel.

Par contre, il est hors de doute que les stocks de marchandises, qui étaient considérables avant la guerre, ont diminué de valeur, probablement d'un cinquième.

Le portefeuille des valeurs mobilières étrangères a dû aussi subir une diminution importante, malgré les placements récemment faits par évasion.

Enfin, le domaine public, notamment les chemins de l'Etat, pour lesquels on a dépensé en trois ans 922 millions a certainement une valeur supérieure.

Si, de l'actif, nous passons au passif, M. Baudhuin, évaluant notre dette extérieure, fin septembre 1925, à 3.200 millions admet que notre appauvrissement est de cet ordre, mais qu'il y a une sérieuse contre-partie, consistant notamment dans l'indemnité allemande due en exécution du plan Dawes.

En résumé, M. Baudhuin conclut : « En somme, la Belgique de 1924 n'est pas plus pauvre que celle de 1914, nous croyons même qu'elle est plus riche. Il est ridicule de dire que la guerre nous a ruinés ou nous a acculés à la faillite. Alors, la guerre ne nous a matériellement rien coûté? Loin de là. Si la guerre n'avait pas éclaté, si nous n'avions pas été envahis, nous aurions économisé plus de 10 milliards, quand nous avons simplement réparé nos dommages. Au lieu de développer notre outillage, nous avons reconstruit ce que les Allemands avaient détruit ; au lieu d'avancer nous avons marqué le pas (1) ».

Nous sommes tout disposé à admettre cette conclusion.

Revenant sur ce sujet, à la suite d'une évaluation faite pour 1921

(1) *Structure de la Belgique*, p. 109.

par un économiste américain, M. O. P. Austin, M. Baudhuin n'a pas reculé devant le problème de la valeur actuelle, en francs-papier, de la fortune de la Belgique. Il a adopté pour les différents articles de notre inventaire, des coefficients variés et il dresse le tableau suivant (1) :

FORTUNE BELGE.			
(en millions de francs)			
	En 1914 francs-or	Coefficients	En 1924 francs-papier
Immeubles.	23	3 1 2	80.5
Actions belges et valeurs étrangères	13	2 1 2	32.5
Valeurs à revenus fixes libellées en francs	8	1	8
Cheptel, mobilier, etc.	7	4	28
<b>Total.</b>	<b>51</b>		<b>149</b>

Le cours moyen du dollar pour 1924 étant 21.75 frs., ce total représente 900 dollars ou 4.500 frs-or par tête d'habitant, chiffre inférieur à celui admis par l'économiste américain.

Mais si notre fortune, évaluée en capital, est reconstituée, il résulte du fait seul qu'elle n'a pas augmenté, que notre revenu a dû diminuer, ou du moins ne s'est pas accru comme il l'aurait fait sans la guerre.

La période de restauration n'a pas pu, forcément, être aussi productive qu'une période normale. La puissance de production ou de rendement d'un pays dépend de beaucoup de facteurs, mais entre autres de l'utilisation des forces productives.

« La diminution de la production nationale, du revenu réel par conséquent, ne paraît pas pouvoir être mise en doute », dit M. Baudhuin (2), qui évalue cette diminution à 10 pour cent. Mais cela se concilie mal avec le fait que les consommations, notamment d'objets de luxe, n'ont pas diminué, pas plus que l'épargne. M. Baudhuin en trouve l'explication en ceci que, malgré la diminution du rendement de l'ouvrier due à la journée de huit heures, la production a augmenté par suite de l'augmentation momentanée de la proportion des personnes actives, que nous avons signalée plus haut (3). En employant la méthode — fort hypothétique d'ailleurs — des coefficients, M. Baudhuin dresse le tableau suivant :

(1) Idem. p. 121.

(2) *Structure économique de la Belgique*, p. 111.

(3) V. 1<sup>re</sup> partie, p. 69.

LE REVENU DE LA BELGIQUE  
(en millions de francs)

	En 1913 francs-or	Coëfficients	En 1924 francs-papier
Immeubles.	800	2 1/2	2.000
Capitaux agricoles, industriels, commerciaux et fonds étrangers.	1.000	2 1/2	2.500
Revenus professionnels.	2.500	4	10.000
Salaires.	2.200	5	11.000
Accroissement de 7 1/2 % sur les deux derniers postes.			1.575
Intérêts des rentes nouvelles, payées en Belgique.			1.000
<b>Total.</b>	<b>6.500</b>		<b>28.075</b>

« Ce chiffre de 28 milliards nous paraît un minimum, ajoute M. Baudhuin. La Belgique consomme plus qu'avant la guerre. Les revenus doivent donc être plus considérables et plus que proportionnels à la dépréciation du franc.... Dans l'état actuel de notre documentation, nous considérons le chiffre de 30 milliards comme assez probable, mais, par prudence, nous nous tiendrons aux 28 milliards que révèlent nos calculs. »

Observons que ce revenu, mis en rapport avec le capital de 149 milliards admis comme étant la fortune du pays, représente près de 19 pour cent., ce qui est beaucoup plus élevé que le taux admis pour 1914.

M. Gini, de son côté élève jusqu'à 35 milliards le revenu actuel (1), mais comme il a évalué le capital national à 230 milliards au milieu de 1925, le taux de rapport n'en est qu'à 15 pour cent.

Serait-ce donc que nous n'épargnons plus ? Au contraire, si l'on suit encore les calculs de M. Baudhuin, on doit reconnaître que nous n'avons pas failli à nos anciennes habitudes. Il résume ainsi ses constatations :

L'ÉPARGNE DE LA BELGIQUE DE L'ARMISTICE A 1924.

Souscriptions aux valeurs mobilières.	21 milliards.
Titres nominatifs des Dommages de guerre.	3 milliards.
Reconstructions non indemnisées.	1 1/2 milliard.
Investissements des entreprises privées.	1 milliard.
Réserves des sociétés.	3 milliards.

(1) V. *A comparison of the wealth and national income of several important nations Italy, France, Belgium, United Kingdom and United States before and after the War*, Roma, 1925, p. 36.

Crédits bancaires.	2 milliards.
Placements étrangers (minimum).	2 milliards.
Total.	33 1 2 milliards.
dont il déduit, à titre de déficit budgétaire et gaspillages des pouvoirs publics.	6 milliards.
Epargne réelle.	27 1 2 milliards.

Telles sont les dernières conjectures de l'un des experts les mieux informés dans ce genre de recherches (1).

## II — LES STATISTIQUES FISCALES.

Depuis lors, nous avons de nouvelles sources d'information, tirées de notre nouveau système d'impôts. Nous avons maintenant un impôt cédulaire sur les revenus, couronné par une « supertaxe » qui frappe le revenu global. L'impôt cédulaire sur les professions, dit taxe professionnelle, ainsi que la taxe sur les revenus mobiliers, sont également de nature à nous donner des indications précises sur le revenu de la Belgique.

Malheureusement, d'une part, le régime fiscal est nouveau. Mis en pratique au sein de la période de reconstitution même, et chez un peuple qui n'avait point la tradition de l'impôt sur le revenu, il est hors de doute que les résultats statistiques ne sont pas ce qu'ils auraient dû et devront être dans l'avenir. D'autre part, nous sommes loin de connaître les produits de toutes les catégories d'impôts pour les dernières années. Nous n'avons pas encore pris la louable habitude existant dans d'autres pays, de publier les résultats financiers d'un exercice clôturé pendant l'exercice qui suit.

Nous devons à l'obligeance de M. Clavier de posséder trois tableaux intéressants à ce sujet.

Le premier (2) indique, pour les années 1920 à 1923, le nombre des contribuables et le montant des revenus déclarés à la supertaxe. On se rappellera que la déclaration porte sur les revenus de l'exercice précédent ; de sorte que ceux déclarés en 1920 ont été obtenus par les déclarants en 1919 et ainsi de suite.

Notre tableau contient malheureusement bien des lacunes. Seules, les années 1921 et 1923 sont complètes. On y lit que les revenus globaux déclarés à la supertaxe se sont élevés, en 1920 à 13.961 millions, en 1922, à 16.939 millions.

Mais ce serait une erreur de s'en tenir à ces chiffres. Il y a lieu, tout d'abord, de modifier l'évaluation des revenus immobiliers. « L'administration possède maintenant des renseignements précis quant aux revenus immobiliers assujettis à la contribution foncière.

(1) Op. cit., p. 131.

(2) Voir ci-contre.

## TABLEAU N° I

INDIQUANT LE NOMBRE DE CONTRIBUABLES ET LE MONTANT DES  
REVENUS PAR CATÉGORIES DÉCLARÉS A LA SUPERTAXE POUR  
CHACUNE DES ANNÉES 1920 A 1924, C'EST-A-DIRE CEUX QUI ONT  
ÉTÉ OBTENUS L'ANNÉE ANTÉRIEURE

TABLEAU N° 1 INDIQUANT LE NOMBRE DE CONTRIBUABLES ET LE MONTANT DES REVENUS PAR CATÉGORIES DÉCLARÉS A LA SUPERTAXE POUR CHACUNE DES ANNÉES 1920 A 1924, C'EST-A-DIRE CEUX QUI ONT ÉTÉ OBTENUS L'ANNÉE ANTÉRIEURE

Années. L'imposition. Les revenus posés sont ceux de l'année antérieure).	Revenus immobiliers.				Revenus d'actions, d'obligations, de rentes, etc.				Revenus de capitaux investis dans les affaires industrielles, commerciales et agricoles.				Revenus de capitaux mobiliers autres (dépôts et créances).			Revenus professionnels.							Revenus globaux.							
	Nombre de contribuables ayant déclaré avoir obtenu des revenus de			Montant des revenus (en mil- liers de francs).	Nombre de contribuables ayant déclaré avoir obtenu des revenus de			Montant des revenus (en mil- liers de francs).	Nombre de contribuables ayant déclaré avoir obtenu des revenus de			Montant des revenus (en mil- liers de francs).	Nombre de contri- buables ayant déclaré avoir ob- tenu des revenus de		Montant des revenus (en mil- liers de francs).	Nombre de contribuables ayant déclaré avoir obtenu des revenus de						Montant des revenus (en mil- liers de francs).	Nombre de contribuables ayant déclaré avoir obtenu des revenus de						Montant des revenus (en mil- liers de francs).	
	moins de 25.000 francs.	25.000 à 50.000 francs.	50.000 francs et plus.		moins de 25.000 francs.	25.000 à 50.000 francs.	50.000 francs et plus.		moins de 25.000 francs.	25.000 à 50.000 francs.	50.000 francs et plus.		moins de 10.000 francs.	10.000 francs et plus.		moins de 25.000 francs.	25.000 à 50.000 francs.	50.000 à 100.000 francs.	100.000 à 200.000 francs.	200.000 à 300.000 francs.	300.000 francs et plus.		moins de 25.000 francs.	25.000 à 50.000 francs.	50.000 à 100.000 francs.	100.000 à 200.000 francs.	200.000 à 300.000 francs.	300.000 francs et plus.		
1920	(1)	(1)	(1)	(1)	249.150	1.100	675	351.000	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	1.870.225	9.125	2.600	800	200	225	7.640.000	1.660.250	12.675	4.075	1.300	275	250	7.952.000	
1921	473.650	1.450	475	616.000	197.000	1.750	1.100	415.000	408.225	400	200	316.000	206.750	2.025	157.000	2.699.875	13.450	3.650	1.125	250	275	12.627.000	2.659.350	21.450	6.650	2.150	450	425	13.961.000	
1922	(1)	(1)	(1)	(1)	216.775	1.925	1.350	548.000	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
1923	537.990	1.875	603	793.000	206.600	2.250	1.380	587.000	476.160	590	260	405.000	227.170	2.550	301.000	2.743.610	15.840	3.948	1.202	233	207	15.291.000	2.739.228	25.923	7.455	2.454	525	385	16.939.000	
1924	(1)	(1)	(1)	(1)	229.880	2.480	1.830	703.000	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Les renseignements font défaut.

Ils sont successivement passé,  
de 1.100 millions en 1920,  
à 1.500 millions en 1921 et en 1922,  
à 1.750 millions en 1923,  
et à 1.800 millions en 1924. Ils paraissent devoir atteindre 2.300 millions en 1925, par suite de la vérification des baux (1) ».

On constate au tableau n° 1 que les revenus immobiliers déclarés à la supertaxe ne se montent qu'à 616 millions en 1920, à 793 millions en 1922, tandis que d'après les relevés de la contribution foncière, ils devraient atteindre respectivement 1.100 et 1.500 millions. La différence, n'est pas tout entière due aux omissions des déclarants. En effet, les revenus des propriétés foncières de l'Etat, des provinces, des communes, des établissements publics, des sociétés et des étrangers ne sont pas comptés pour le calcul de la supertaxe. Comme on évalue ces revenus à 165 millions environ, il reste 335 millions à mettre au passif de « l'omission » fiscale pour 1920 et 735 pour 1922.

Quant aux revenus des capitaux investis dans les affaires industrielles, commerciales et agricoles et non taxés comme dividendes, le montant peut en être fixé à 480 millions pour 1920. Nous n'avons point de renseignements sur d'autres années.

Il y a lieu, d'autre part, d'ajouter les bénéfices réservés des sociétés possédant une individualité juridique : ils sont connus par la taxe professionnelle à laquelle ils sont assujettis, et ne sont point déclarés à la supertaxe. Ils se montaient en 1920 à 800 millions.

De sorte que, en complétant les chiffres qui proviennent de la supertaxe par ceux déclarés aux impôts cédulaires sur les revenus ou exempts de ces impôts, pour l'année 1920, nous pouvons évaluer à 17 milliards les revenus de cette année.

Ils se décomposent comme suit :

Revenus immobiliers	1.1	milliard
Revenus mobiliers :		
a) revenus des capitaux investis dans les affaires industrielles, commerciales et agricoles et non taxés comme dividende	0.5	id.
b) revenus des capitaux mobiliers autres (dividendes, intérêts d'obligations, de créances, etc.)	2.0	id. (2)
Revenus professionnels :		
a) revenus réalisés par les personnes physiques	12.6	id.
b) bénéfices réservés des sociétés	0.8	id.
	<hr/>	
	17.0	milliards.

(1) Renseignements communiqués par M. CLAVIER.

(2) Compte tenu des dividendes touchés par des étrangers, que nous évaluerons entre 200 et 400 millions, voir plus loin page 529. La taxe mobilière afférente aux

Ces corrections représentent une différence d'environ 3 milliards sur les chiffres du tableau. Si celles que l'on doit faire aux chiffres de 1922 sont du même ordre, on évaluera le revenu global connu du fisc à plus de 20 milliards de francs-papier.

Que valaient ces sommes en monnaie de 1914 ? Si nous prenons la moyenne arithmétique des cours moyens mensuels du dollar — soit 13 frs. 77 pour 1920 et 13 frs. 16 pour 1922, — ces sommes représentent 6.415 millions de francs-or pour 1920 et 7.873 millions pour 1922. Si nous nous basons sur la moyenne des douze indices mensuels moyens des prix de détail, elle ne vaut plus que 3.736 millions de francs pour 1920 et 5.355 millions pour 1922. Mais on ne peut s'empêcher de penser que l'indice des prix de détail est ici inférieur au pouvoir d'achat réel de la monnaie en général, car, limité à des articles de consommation courante, il ne comprend notamment ni le prix des immeubles, ni le prix des valeurs mobilières, qui font l'objet de grosses transactions. Nous serions donc tentés d'adopter une valeur légèrement supérieure et de dire que le revenu global de 1920 devait correspondre environ à plus de 4 milliards de francs d'avant-guerre. et celui de 1922 à plus de 5 milliards et demi.

Remarquons d'abord que l'évasion fiscale a été, notamment en 1920, considérable et peut-être énorme (1) ; on va voir, par les quelques chiffres cités plus bas, que toutes les suppositions sont justifiées à cet égard.

On ne s'étonnera donc pas de nous voir admettre qu'en 1924, le revenu national pouvait atteindre 28 à 30 milliards de francs-papier comme nous l'avons admis plus haut, et l'on concluera qu'en définitive, si en 1920 et en 1922 il était encore inférieur au revenu d'avant-guerre, il ne doit plus l'être aujourd'hui, c'est-à-dire au début de 1926.

Quoi qu'il en soit, à l'inspection du tableau n° 1, une chose saute aux yeux : c'est la faible proportion des revenus tirés de la fortune acquise. La plus grande part du revenu global provient du travail, qui, sous forme de « revenus professionnels » y apporte 89 pour cent en 1920, et 90 pour cent en 1922 ; les 11 ou 10 autres pour cent proviennent des immeubles, des valeurs mobi-

---

dividendes étant alors rattachée à l'exercice de l'année de la clôture du bilan, la somme de 2 milliards n'a pas été entièrement touchée en 1920 ; mais une certaine compensation existe du fait que les dividendes distribués au moyen des bénéfices réalisés pendant les exercices sociaux clôturés en 1919 n'ont pas davantage été tous payés pendant cette dernière année.

(1) Il suffit de rappeler que les impôts ont dû s'élever en 1920 à 3.767 millions de francs-papier, soit d'après notre première méthode de conversion, 1.421 millions de francs-or, d'après la seconde, 829 millions.

lières, des capitaux investis dans les affaires et les dépôts mobiliers. Après les corrections que nous avons apportées aux résultats du tableau I (supertaxe) pour 1920 par ceux des impôts cédulaires, ces chiffres deviennent respectivement 74 pour cent pour les revenus du travail et 26 pour cent pour la fortune acquise.

Il y a lieu, évidemment, d'admettre que, pour une part, la proportion est légèrement faussée, parce que les revenus professionnels échappent moins à l'impôt que le revenu de la fortune acquise — ou, en d'autres termes, qu'il y a plus de fraude dans les déclarations de revenus de capitaux que dans celles des revenus du travail. Et cependant, nous savons pertinemment que *certain*s revenus du travail — sont bien ignorés du fisc. Mais la correction qu'exigerait la vérité n'altérerait pas la constatation générale que la plus grande part du revenu national provient du travail (1).

Bien que les divisions de chaque catégorie de revenus soient très larges, il est intéressant de noter les observations qu'elles suggèrent. Tout d'abord, les petits revenus sont, dans chaque catégorie, de beaucoup les plus nombreux, — comme dans tous les pays d'ailleurs.

Constatons seulement que les « gros » revenus, par exemple ceux dépassant 50.000 francs, sont en tout petit nombre : pour la catégorie des revenus professionnels, ils n'atteignent pas 2 pour mille contribuables ; pour celle des revenus globaux, ils dépassent à peine 3 pour mille. Nous ne connaissons par le *maximum* de la déclaration d'un revenu individuel ; mais nous pouvons être assurés qu'il n'atteignait pas la somme nécessaire pour former le revenu d'un milliard de francs.

Les revenus de la fortune acquise ne se monteraient, au total, qu'à 4.400 millions de francs en 1920. N'oublions pas qu'en 1920, le franc-papier ne valait guère probablement que le tiers du franc-or. Il est certain que les 1.100 millions de la propriété immobilière, les 480 millions des revenus de capitaux investis et même les 2.000 millions du revenu des actions, obligations et autres capitaux mobiliers, devaient être loin en dessous de la vérité.

Si l'on s'en tenait au tableau n° I, la moyenne des revenus de chaque catégorie ne montrerait qu'une chose, c'est que les déclarations à la supertaxe sont loin d'avoir couvert tous les revenus.

---

(1) Les proportions données par les évaluations du revenu que nous avons reproduites plus haut sont les suivantes : chez M. WAUWERMANS, le revenu du travail est 71 p. c. du revenu total ; chez M. BAUDHUIN, 73 p. c. ; chez M. CLAVIER, seulement 64.5 ; mais avec la correction de M. GINI, 73 ou 77 p. c. Il semble donc que le rapport relevé au tableau, 89 ou 90 p. c. est exagéré et que le chiffre de 74 p. c. est plus vraisemblable. Toutefois, il y a lieu d'admettre aussi que depuis la guerre les revenus du travail ont fortement augmenté *par rapport aux autres*.

TABLEAU II INDIQUANT LE MONTANT, PAR CATÉGORIE DE REDEVABLES, DES REVENUS OBTENUS EN 1920 ET 1922, SOUMIS A LA TAXE PROFESSIONNELLE RETENUE A LA SOURCE OU PERÇUE AU MOYEN DE RÔLES.

Désignation des catégories des redevables de la taxe professionnelle.	Nombre de redevables		Montant des revenus professionnels taxés (en millions)		Moyenne des dits revenus par redevable (en francs)	
	1920	1922	1920	1922	1920	1922
<i>I. Taxe professionnelle retenue à la source.</i>						
Fonctionnaires et employés	302.445	276.364	1.738	2.098	5.467	7.590
Ouvriers manuels.	1.803.216	1.825.381	6.540	8.250	3.626	4.520
Autres débiteurs de la taxe perçue par voie de retenue (administrateurs et commissaires de sociétés n'exerçant pas une autre profession).	2.382	2.569	97	110	40.722	42.840
Totaux	2.108.043	2.104.314	8.375	10.458	3.973	4.970
<i>II. Taxe professionnelle perçue par rôles.</i>						
Cultivateurs.	267.128	284.527	1.293	1.260	4.840	4.430
Professions libérales, charges ou offices.	14.432	15.098	198	251	137719	16.590
Commerçants et industriels	311.864	339.580	2.399	3.089	7.692	9.100
Autres personnes non dénommées.	30.544	21.520	362	233	11.852	10.840
Totaux.	623.968	660.725	4.252	4.833	6.814	7.310
Totaux généraux.	2.732.011	2.765.039	12.627	15.291	4.622	5.530

Pour les revenus immobiliers, nous avons vu que les omissions doivent avoir été de 335 millions en 1920, de 300 millions en 1922, soit presque la moitié du montant déclaré. Ceux des propriétaires d'actions et obligations à 2.076 francs ; ceux des capitaux investis dans les affaires à 772 francs ; ceux des déposants ou créanciers divers à 752 francs seulement (1), sont évidemment inférieurs à la réalité.

Le tableau II (2) nous indique la répartition pour 1920 et 1922 des redevables de la taxe professionnelle. Il est des plus intéressant et nous offre des vues nouvelles.

Tout d'abord, on voit que sur les 2.732.011 contribuables de 1920 et les 2.765.039 de 1922 (3), la majorité est formée par les ouvriers manuels, qui sont 1.803.216 et 1.825.361. Après eux, mais loin derrière eux, viennent les commerçants et industriels, 311.864 et 339.580, puis l'armée des fonctionnaires et employés, publics et privés, 302.445 et 276.364, qui est suivie par les cultivateurs, 267.128 et 284.527. Si nous faisons abstraction des « autres personnes non dénommées » le groupe suivant est celui des professions libérales, au nombre de 14.432 et 15.098, et le dernier, les administrateurs et commissaires de sociétés n'exerçant pas d'autre profession, 2.382 et 2.569.

Mais la contribution de chacun de ces groupes au revenu total des professions n'est pas la même : près de la moitié vient des ouvriers manuels : 6.540 et 8.250 millions ; les bénéficiaires des commerçants et industriels y contribuent pour 19 pour cent ; les fonctionnaires et employés, publics et privés, pour 13 pour cent, les cultivateurs pour 10 pour cent, les professions libérales pour 1,5 pour cent, et les administrateurs, pour moins d'un pour cent.

Les moyennes sont instructives.

Le revenu (déclaré par son patron) d'un ouvrier manuel ne se serait élevé en 1920 qu'à 3.626 francs, en 1922 qu'à 4.520 francs. En tablant sur 300 jours de travail, cela fait 12 francs par jour ou 1.50 frs. l'heure, en 1920 ; 15 francs ou 1.87 en 1922, ce qui paraît bien peu. Les fonctionnaires et employés publics et privés sont probablement taxés beaucoup plus près de la vérité : la moyenne de leurs gains se monte à 5.746 et 7.590 francs. La taxe des administrateurs de sociétés n'exerçant aucune autre profession est probablement aussi bien surveillée : la moyenne de leurs tantièmes se monte à 40.722 et 42.800 francs. Mais,

---

(1) Ne connaissant pas les nombres des contribuables des diverses catégories, nous ne sommes pas en mesure de calculer d'après les résultats des impôts cédulaires les moyennes rectifiées par contribuable.

(2) Voir p. 526.

(3) Au tableau n° 1, leur nombre total n'est que 2.718.625.

TABLEAU III

INDIQUANT, EN MILLIONS DE FRANCS, LE MONTANT DES REVENUS SOUMIS A LA TAXE MOBILIÈRE PERÇUE PAR VOIE DE RETENUE POUR CHACUN DES EXERCICES.

	1920	1921	1922	1923	1924) (situation provisoire) au 30 juin
Dividendes, etc, attribués aux porteurs d'actions ou parts de sociétés anonymes belges, au moyen de bénéfices réalisés :					
a) en Belgique . . . . .	690	850 (1)	510	725	1.264
b) à l'étranger ou dans la colonie. . . . .	200	160 (1)	60	125	263
Total. . . . .	890	1.010 (1)	570	850	1.527
Intérêts, etc., d'obligations de sociétés	165	225	265	307	269
Revenus de créances ou prêts en Belgique . . . . .	25	35	30	76	98
Revenus des dépôts chez les banquiers, agents de change, etc. . . . .	180	230	215	204	295
Revenus imposables des titres émis par les pouvoirs, organismes et établissements publics belges ainsi que des dépôts à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite . . . . .	450	540	735	878	986
Revenus d'origine étrangère (actions et obligations étrangères, fonds publics étrangers, etc) . . . . .	220	510	345	416	414
Totaux généraux. . . . .	2.020	2.550	2.160	2.640	3.589
Montant approximatif des intérêts des fonds publics belges exemptés de la taxe mobilière par des dispositions légales particulières . . . . .	144	205	250 (2)	315	(2) 350
Montant des intérêts des Bons du Trésor escomptés, à 6 mois, exempts d'impôts . . . . .	35	205	205	190	240

(1) L'importante diminution constatée pour 1922 provient de ce que la loi du 28 mars 1923 a rattaché les taxes afférentes aux dividendes, etc., à l'exercice de l'année de leur attribution ou de leur mise en paiement, et non plus à l'exercice de l'année de la clôture de l'exercice social.

(2) Sans tenir compte des emprunts émis à l'étranger.

quand on passe à la taxe professionnelle perçue par rôles, on ne peut être que surpris des moyennes de revenus qu'elle indique. Les professions libérales ne rapporteraient que 13.719 ou 15.590 francs par contribuable ; les revenus professionnels des commerçants et industriels ne se monteraient qu'à 7.692 ou 9.100 frs, et ceux des cultivateurs à 4.840 ou 4.430 francs. Tout cela n'est pas vraisemblable, et nous devons nous attendre à des augmentations sérieuses le jour où la perception des impôts sera plus perfectionnée.

La moyenne générale est de 4.622 ou 5.530 francs par redevable, chiffre que nous devons tenir pour de beaucoup inférieur à la réalité, de même que le revenu moyen global tiré du tableau n° 1 : 5.192 frs.

Par le tableau n° III (1), nous sommes renseignés sur le montant des revenus soumis à la taxe mobilière perçue par voie de retenue, pour les années 1920 à 1924. La comparaison ne peut pas se faire rigoureusement avec les tableaux précédents, parce que les revenus sur lesquels la taxe a été perçue une année, peuvent n'avoir pas été déclarés pour cette année.

Mais une observation s'impose dès l'abord : c'est que la taxe a été perçue sur un montant de revenus bien plus considérable que celui qui a été déclaré à la supertaxe. Sans doute, tous ces revenus n'appartiennent pas à des Belges : une partie a été touchée par des étrangers ayant placé des fonds en Belgique. Mais en lui attribuant 10 à 20 pour cent du total, soit de l'ordre de 200 à 400 millions on ne se trompera guère sur le montant du revenu belge. En y comprenant le montant approximatif des intérêts de fonds publics exemptés et des Bons du Trésor, on arrive ainsi à évaluer le revenu belge de capitaux mobiliers à un peu plus de 2 milliards en 1920, et à près de 4 milliards et demi en 1924.

La réduction en francs-or donnerait approximativement 700 millions en 1920 et 993 millions en 1924, chiffres qui correspondent à celui adopté par M. Clavier pour l'année d'avant la guerre, qui était de 980 millions.

La proportion des diverses sources de revenus vaut la peine d'être indiquée. Si nous considérons l'année 1924, sur un total de 4.179 millions, il y en a 1.527 ou 36.3 pour cent qui proviennent de dividendes : 269, ou près de 6.4 pour cent, d'intérêts d'obligations de sociétés ; 986, ou 23.5 pour cent, de fonds publics imposables et de dépôts à la Caisse d'Épargne ; 590 millions ou 14 pour cent forment le montant des revenus de fonds publics et de Bons du Trésor non imposables ; 414 millions ou 10 pour cent, repré-

---

(1) Voir p. 528.

sentent les revenus d'origine étrangère ; les dépôts en banque, avec 295 millions ne sont que 7 pour cent ; et les revenus des créances et des prêts, 98 millions, un peu plus de deux dixièmes pour cent. Ainsi s'affirme la grande part des fonds publics dans le placement des capitaux belges.

Le tableau n° VI (p. 533), emprunté à un rapport parlementaire, répartit d'après l'importance des revenus les déclarations et le montant de la taxe professionnelle et de la supertaxe pour 1923. On y voit confirmées les observations que nous avons faites plus haut sur la prépondérance des revenus du travail par rapport à ceux de la fortune acquise.

### III.

#### CONCLUSION.

En résumé, de ces données plus récentes, il y a lieu de conclure que les évaluations du revenu de la Belgique qui allaient de 6 milliards à 7 milliards et demi de francs-or avant la guerre n'étaient pas exagérées, et que, compte tenu de la dépréciation du franc, le revenu national n'avait pas perdu énormément vers 1920, et s'était rétabli en 1924.

Un doute doit pourtant être ici indiqué. Il peut y avoir une certaine illusion à considérer comme du *revenu* national tout ce qui a été taxé comme tel ; c'est, en réalité, le fonds consommé (y compris l'épargne) qui est imposé. Or, il se peut qu'il y ait là une partie de fonds empruntés à l'étranger, notamment par l'Etat. Cette partie n'est pas, à proprement parler un revenu, puisqu'elle n'est pas sortie d'un fonds producteur belge. Mais elle ne peut représenter, évidemment, qu'une portion relativement faible de l'ensemble et cela n'infirme pas notre opinion, que le revenu national, dès 1920, était déjà de l'ordre des deux tiers ou des trois quarts du revenu de 1914 et que celui de 1924 devait y être égal.

Cette conclusion surprendra ceux qui se figurent que la guerre ne peut avoir que des effets désastreux sur la richesse d'un pays (1). Mais un instant de réflexion suffit pour détruire cette impression. S'il est vrai que la fortune acquise n'apporte par elle-même qu'une part de beaucoup inférieure à celle du travail, on

(1) M. GINI a démontré dans une étude très fouillée que les « guerres modernes » non seulement n'ont pas arrêté substantiellement le développement de la richesse nationale, mais en ont au contraire marqué quelque fois le point de départ pour un nouvel essor. — *La guerra e la ricchezza nazionale* « *Economia* », Trieste-Luglio-Augusto 1924 — trad. allem. dans la *Zeitschrift für Schweizerische Statistik und Volkswirtschaft* 1924. Heft 2).

conçoit que les pertes matérielles, les dévastations et les ruines aient, en définitive, un influence subordonnée par rapport à l'activité productrice.

TABLEAU N° IV.

LE RICHESSE MOYENNE PAR HABITANT DANS QUELQUES ÉTATS (1).

ÉTATS.	Richesse moyenne par habitant		Rapport de l'annuité héréditaire brute aux morts d'au moins 40 ans.
	d'après Mulhllal.	d'après les résultats exposés dans l'ouvrage de M. GINI.	
I.	2.	3.	4.
Royaume-Uni	7.650	(2) 7.850-9.400 (1909)	(4) 21.000 (1908-9)
France	6.400	(3) 5.750-7.300 (1906-8)	11.600 (1906)
Allemagne	3.950	(2) 6.400-7.000 (1908)	(5) 9.500 (1908)
Prusse	—	(3) 4000 (1911)	(5) 8.300 (1908)
Wurtemberg	—	(2) 5.600-6.350 (1883)	(5) 9.400 (1908)
Saxe	—	(2) 5.270 (1890)	(5) 16.500 (1908)
D. d'Oldenb.	—	(2) 5.250 (1893)	
Autriche	2.650	(2) 3.110 (1910-12)	(6) 4.600 (1905-7-9)
Russie	1.550		
Hongrie		(2) 2.090 (1910-12)	2.100 (1907-8)
Italie	2.550	(3) 2.350-2.550 (1908)	4.000 (1902-3-9-10)
Espagne	3.400		3.850 (1903)
Portugal	2.200		
Suède	2.900	(3) 2.920 : (2) 3.500 (1908)	
Norvège		(2) 1.900-2.250 (1911)	
Danemark	5.800	(2) 4.160 (1900)	(6) 4.600 (1901-5)
Pays-Bas	4.650	(3) 5.130 (1909)	(6) 16.759 (1906-8)
Belgique	3.900	6.350 (1908)	(6) 8.000 (1906)
Suisse	4.150	(3) 4.000-5.350 (1910)	
Et. Danubiens	2.300		
Grèce	2.550	2.200-2.700 (1890)	
Inde anglaise		(2) 330 (1903)	
Etats-Unis	5.900	(2) 6.800 (1905)	
Canada	4.950	(2) 6.350 (1903)	
Argentine	3.900	(3) 5.300 (1904)	
Austr. et Tasma.	6.500	(3) 7.230 (1909)	(7) 21.900 (1908-10)
Nlle Zélande		(3) 11.350 (1909)	(8) 26.100 (1908-10)

(1) D'après C. GINI. *L'Amontare e la Composizione della Ricchezza delle Nazioni*, 1914, p. 600.

(2) Richesse nationale.

(3) Richesse privée.

(4) Y compris les donations.

(5) Dans l'hypothèse que en ce qui concerne les successions, les taxes des lois de l'empire représentent en valeur la même proportion qu'en Alsace-Lorraine.

(6) Données incomplètes.

(7) Valeur nette.

(8) Valeur nette des successions au-dessus de 100 livres sterling.

TABLEAU N° V.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA RICHESSE ET LES REVENUS NATIONAUX DE QUINZE ÉTATS AVANT LA GUERRE.

ÉTATS	RICHESSE PRIVÉE		RICHESSE NATIONALE		REVENUS PRIVÉS			
	Total en milliards de francs 1.	Par tête en francs 2.	Total en milliards de francs 3.	Par tête en francs 4.	en excluant le travail donné dans le ménage par des femmes appartenant à la famille		en incluant	
					Total en milliards de francs 5.	Par tête en francs 6.	Total en milliards de francs 7.	Par tête en francs 8.
N <sup>lle</sup> Zélande	12	10.900	14	12.700	6 à 6.25	1.200 à 1.250		
Australie	42	8.500	70 à 71	9.100 à 9.200				
Canada								
Belgique	55	7.200	60	7.800	7 à 7.50	910 à 980		
Pays-Bas	45	7.100		600	5.5 à 6	880 à 960		
Danemark	15.5 à 17	5.200 à 5.600	18.5 à 19.5	6.000 à 6.500	2.4 à 2.6	800 à 860	2.7 à 2.9	890 à 960
Suède	21 à 21.5	3.700 à 3.800	24.5 à 25	4.400 à 4.500	3.5 à 3.6	620 à 640	4.1 à 4.3	730 à 760
Norvège			9 à 10	3.700 à 4.100	1.5 à 1.7	620 à 670	1.8 à 1.9	710 à 760
Tchécoslov.			56 à 58	4.000 à 2.200	7.6	550		
Pologne			80 à 85	3.000 à 3.200				
Roumanie			45	2.900				
Bulgarie	9 à 10	2.000 à 2.300	11 à 13	2.500 à 2.900	1.6 à 1.8	360 à 400		
Yougoslavie	22 à 26	1.700 à 2.000	30 à 35	2.300 à 2.700	4 à 4.7	310 à 370		
Japon	72 à 73	1.300 à 1.400			12.3 à 12.5	5.320		
Inde brit.			150 à 185	470 à 580	30 à 35	90 à 110		

(1) D'après C. GINI. MÉTRON 1<sup>er</sup> juillet 1923, p. 112.

La guerre nous a coûté dix années d'épargne au moins ; elle nous a fait « marquer le pas », et a entravé cette accumulation de biens de consommation et de production qui est normale dans la société contemporaine. En ce sens, elle a entravé d'une façon définitive et irréparable le développement économique du pays. Mais la Belgique s'est relevée rapidement, et en moins de sept ans, elle doit avoir reconquis une grande partie de la force productrice qu'elle avait avant la guerre. Voilà ce que signifie la conclusion de nos recherches sur le revenu national.

TABLEAU VI.

RÉPARTITION DES REVENUS SOUMIS A LA TAXE PROFESSIONNELLE ET A LA SUPERTAXE POUR 1923, ET DES IMPOTS PAYÉS DE CE CHEF (1).

CATÉGORIE DES REVENUS	TAXE PROFESSIONNELLE		SUPERTAXE.	
	Nombre de déclarations	Montant de l'impôt	Nombre de déclarations	Montant de l'impôt
De moins de 5.000 francs	1.924.334	21.400.000	1.846.228	3.200.000
De 5 à 10.000 francs	703.628	48.700.000	742.786	13.500.000
De 10 à 25.000 francs	115.647	54.100.000	150.214	33.000.000
De 25 à 50.000 francs	15.840	27.500.000	25.923	23.000.000
De 50 à 100.000 francs	3.948	23.500.000	7.455	30.000.000
De plus de 100.000 francs	1.642	30.800.000	3.364	125.000.000
Totaux.	2.765.039	206.000.000	2.775.970	227.700.000

(1) Documents parlementaires. Chambre. Session de 1920-1926, n° 87. Rapport de M. Brusselmans.

## CHAPITRE II.

### LES FORTUNES PRIVÉES.

Nous n'avions pas besoin de connaître les chiffres de la nouvelle statistique fiscale pour savoir que la fortune est très divisée en Belgique.

En ce qui concerne la propriété foncière, la grande enquête de Rowntree, en 1910, avait révélé qu'on pouvait estimer à 720.000 le nombre de propriétaires en Belgique, soit 10 sur 100 habitants de tout âge, ou 18 sur 100 habitants de plus de vingt et un ans. Plus des deux tiers de ces propriétaires avaient moins d'un hectare chacun et 95 pour 100 en avaient moins de dix. 146 personnes seulement possédaient plus de 1.000 hectares. C'est ce qui faisait dire à Rowntree « qu'il n'y a réellement pas en Belgique de grands propriétaires au sens anglais du mot, car les deux plus grands ne possèdent ensemble que 12.000 hectares. A ce point de vue, le contraste entre la Belgique et l'Angleterre est vraiment frappant : ici, c'est par centaines qu'on compte les propriétaires ayant chacun plus de 10.000 hectares ; plusieurs possèdent au delà de 80.000 hectares et l'un d'eux a une propriété atteignant 526.316 hectares (1) ».

Ce qui était vrai de la fortune foncière était vrai également de la fortune mobilière.

Sans doute, il y a, dans l'industrie et dans le commerce, plus de grandes fortunes que dans la possession du sol, mais il est hors de doute que ces fortunes n'atteignent pas l'ordre de grandeur que l'on cite dans d'autres pays. Il n'y a jamais eu, en Belgique, de « milliardaire » c'est-à-dire de personne possédant en capital un milliard de francs.

On se demandera peut-être pourquoi, dans le cours d'une vie d'homme, il ne pourrait se créer en Belgique, des fortunes comme celles des Carnegie, des Rockefeller, des Ford, des Krupp, des Stinnes. Personne ne dira, certes, que c'est impossible. Mais

---

(1) B. SEEBOHM ROWNTREE. *Comment diminuer la misère*, Paris, 1912, p. 48.

il est certain que l'exiguïté du pays ne favorise pas l'éclosion de ces grandes fortunes individuelles. Il existe en Belgique des inventeurs de génie, des hommes d'affaires de la plus haute capacité ; mais le théâtre de leurs opérations n'est pas comparable à celui qui s'offre à l'Américain, à l'Allemand, à l'Anglais de même valeur sociale. Le fait, en tout cas, est incontestable : la Belgique n'est pas la terre des grandes fortunes.

La guerre a-t-elle modifié la situation sous ce rapport ? Nous ne le croyons pas. Qu'il y ait eu des déplacements de la richesse, que des spéculations heureuses aient créé de grosses fortunes là où il n'y en avait point, c'est certain. Nous avons, nous aussi, de « nouveaux riches » comme nous avons de nouveaux pauvres.

Mais il nous paraît certain que le degré de diffusion des fortunes est resté ce qu'il était, peut-être même a-t-il augmenté. On sait assez que les fortunes acquises rapidement disparaissent rapidement aussi. A voir le genre de dépenses des « nouveaux-riches » on ne peut guère douter de la réalité de cette loi de l'antique expérience des peuples.

Les causes de la division de la fortune sont d'ailleurs profondes dans la constitution de la société belge, et elles persistent à coup sûr depuis la guerre. La première est l'égalité du partage héréditaire imposée par le Code Napoléon ; elle fait que l'émiettement des grandes accumulations de biens s'opère automatiquement au bout d'un petit nombre de générations si les enfants n'ont pas le génie acquisitif de leur auteur.

Cette cause agit par en haut, pour ainsi dire, en empêchant la persistance de la possession de grandes richesses ; la seconde agit par en bas : c'est l'esprit d'épargne et d'économie qui anime la population tout entière. Paysans regardants et avides d'acheter de la terre, commerçants et industriels investissant leurs bénéfices dans leurs affaires, fonctionnaires et petits rentiers vivant une vie de privations pour établir leurs enfants, et même ouvriers mettant de côté des sous, des francs et des billets pour acquérir leur maison, ou simplement pour avoir « une poire pour la soif », toutes ces classes de la population existent toujours et remplissent toujours leur fonction sociale d'épargnants et de créateurs de capitaux. C'est par eux que se constitue cette masse de petites fortunes, qui forment les noyaux de fortunes qui se développent plus tard. Mais comme les petites fortunes sont la masse, elles dominent, en nombre et en volume (1).

(1) Les modalités de l'épargne peuvent avoir changé depuis la guerre : il est certain qu'on achète moins de lots de villes ; peut-être aussi fait-on plus de placements à l'étranger. Mais peu importe les modalités au point de vue de la formation des fortunes : rien ne nous autorise à croire qu'un changement important se soit produit.

Ainsi la répartition des richesses, dans l'ensemble, complète la figure du pays, vu sous l'angle économique : pays de petite propriété foncière, de petite culture, et de petites fortunes, la Belgique est surtout grande par le travail de ses habitants. Nulle part ailleurs, sauf en Suisse, peut-être, où la population est moins dense et la part de l'agriculture plus forte, l'égalité des conditions n'est mieux réalisée. Sous ce rapport, la période d'après la guerre a marqué de nouveaux progrès, comme nous allons le montrer en étudiant les revenus, classe par classe.

## SECTION I<sup>re</sup>.

### LES REVENUS.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Les nouveaux riches et les nouveaux pauvres.*

Le premier problème qui se pose au sujet de la fortune privée est de connaître quelles modifications la guerre a provoquées dans les revenus, et si elles ont affecté la situation respective des classes sociales.

Il y a, nous l'avons dit, des « nouveaux riches » et des « nouveaux pauvres ».

D'où viennent-ils, les uns et les autres ?

Il est malaisé de le préciser.

On a vu, pendant l'occupation allemande, des trafiquants marrons faire des bénéfices énormes en spéculant sur les matières alimentaires ; des fournisseurs de l'ennemi encaisser des profits scandaleux ; des paysans et des commerçants de tout genre saisir l'occasion pour rançonner la clientèle. Après la guerre, quelques industries privilégiées ont pu, jusqu'en 1921, vendre des produits et des matières premières à des prix inespérés ; puis sont venus les spéculateurs sur le change, qui n'ont pas manqué de jouer et, parfois, de faire de gros gains. Période d'instabilité, d'incertitudes et de risques, où, comme d'habitude, une humanité sans scrupules a pu être momentanément favorisée de la Fortune.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

C'est ce qu'il est difficile de dire. Quand on cherche les « nouveaux riches » on à peine à les trouver. On assure que l'on voit, dans les théâtres, aux soirées de gala, plus de gens mal élevés que d'habitude, des personnes montrant avec ostentation des bijoux et des vêtements coûteux ; que les restaurants élégants sont fréquentés par des clients qui ne sont pas élégants du tout ; que, dans les villes d'eaux et les endroits de villégiature, les habitués sont refoulés par les prix exorbitants et font place à d'in vraisemblables

oisifs, dont on voit bien que ce n'est pas la destinée ; que les routes sont encombrées d'automobilistes fanfarons et maladroits, novices en ce sport.

Tout cela peut être vrai. La difficulté est de mesurer ce qu'il y a là de « nouveau » et de spécifique. Toute époque troublée voit ces choses, et quelques exemples, quelques faits caractéristiques, se répandent vite dans les conversations et dans la presse, et sont aisément considérés comme la règle. Combien de fois n'a-t-on pas répété cette histoire du paysan qui achète deux pianos à la fois, l'un devant faire « pendant à l'autre » ? Et la dame qui ne veut pas « prendre un bain dans une baignoire » au théâtre ? Et cet autre qui, pour meubler sa bibliothèque, commande des livres au mètre courant ? Quand on est à court d'anecdotes de ce genre, on en invente.

Mais, c'est l'histoire des « parvenus » de tous les temps. Qu'ils soient plus nombreux peut-être après la guerre, c'est possible. Mais nul ne dira dans quelle proportion, ni s'ils sont assez pour former une « classe » nouvelle.

Les « nouveaux pauvres » se rencontrent peut-être plus fréquemment et se distinguent, au bout de quelque recherche, plus facilement.

Au sortir de la guerre, ce sont tous ceux qui, n'ayant rien à vendre, pas même leurs services, avaient vécu de secours. Il y en avait dans toutes les classes : propriétaires d'actions sans dividendes, d'obligations sans intérêts ; fonctionnaires sans traitements, pensionnés sans pensions ; ouvriers qualifiés, en chômage depuis des mois ; manœuvres sans travail. On les retrouvait, dans la file du « ravitaillement » venant chercher leur maigre subsistance, les vêtements usés jusqu'à la corde. Beaucoup, à cette époque, étaient soutenus par l'espoir qu'après la guerre, tout irait mieux. Hélas, il en est qui ont été bien déçus, et sont restés les pauvres de l'époque de guerre. Tandis que les titres restaient sans dividendes et sans intérêts, les traitements et les pensions demeuraient à un niveau inférieur, l'emploi ne revenait pas tout de suite, les prix que l'on considérait comme anormaux, impossibles, temporaires, n'ont baissé que lentement ou pas du tout.

Des gens habitués à l'aisance ont ainsi connu la gêne, parfois la misère. Les sources de revenus tarissant ou se faisant plus minces, tandis que toutes les charges augmentaient, la vie d'avant-guerre n'était plus possible, et l'on baissait, petit à petit, de niveau social.

Cela signifie, tout d'abord, des privations. Ce qui était plaisir, superflu, luxe, doit être supprimé. Le nécessaire devient « strictement » le nécessaire.

Puis on est obligé de se créer de nouvelles ressources, et cela veut dire *travailler* : de là, les femmes et les jeunes filles de la bourgeoisie qui emploient leurs talents à quelque besogne lucrative ; de là, la multiplication des emplois féminins — et l'acceptation, dans une classe sociale qui l'aurait méprisé naguère, de l'effort vers un gain — ; de là, les pensionnés reprenant le harnais.

C'est surtout dans la classe moyenne qu'on trouve de vrais nouveaux pauvres. Mais on connaît des propriétaires de châteaux ou d'hôtels de « maîtres » en ville qui ont dû les vendre, n'ayant plus de quoi les entretenir : le coût des réparations, le prix de la main-d'œuvre, les impôts, et le renchérissement général, ont fini par faire de la possession d'immeubles improductifs, une charge que ne peuvent plus supporter les fortunes de jadis.

De là, un certain déclassement, qui a fait tomber d'un échelon, ou de plusieurs, des personnes naguère dans l'aisance.

Leur nombre ? L'importance relative de ce déclassement ? Impossible de la mesurer.

Nous retiendrons seulement qu'il y a là, au point de vue social, une source de mécontentement, d'amertume, de rancœur qui se traduira souvent dans le sentiment général par l'impression d'un certain malaise social.

Il est utile de passer en revue, avec quelques détails, les différentes classes sociales, pour tenter de mesurer les changements survenus dans leurs revenus.

## § 2. — *La classe pauvre.*

Disons un mot, pour commencer, de cette classe, dont la composition et les limites sont malaisément déterminables, et qui échappe aux relevés statistiques.

Un fait est certain, patent, pour tout observateur connaissant le pays : la mendicité dans les rues a considérablement diminué ; elle a pour ainsi dire disparu. Ce n'est pas que la mendicité fût, avant la guerre, particulièrement fréquente en Belgique ; mais elle se rencontrait pourtant, notamment dans les villes, d'une façon bien visible. Elle s'accrut énormément, à certaines époques, pendant l'occupation allemande ; quand l'alimentation se faisait difficile et que le chômage était spécialement intense, il n'était pas rare de trouver dans la rue, la main tendue, nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne l'eussent point fait avant la guerre. Peut-être est-ce immédiatement après l'armistice que leur nombre fut le plus élevé.

Aujourd'hui, en 1925, on peut dire que le mendiant banal est très rare, et nous ne voyons pas d'autre raison de sa disparition que l'augmentation générale du bien-être. Les règlements de

police sont restés les mêmes, leur application n'est pas plus rigoureuse, la surveillance plus vigilante. Mais ce n'est pas en vain que les œuvres de l'enfance se sont développées, que les secours médico-pharmaceutiques sont plus largement distribués — héritage des œuvres de guerre, — puis que les pensions de vieillesse gratuites ont été allouées. Parmi les mendiants des rues, on trouvait surtout des femmes avec de tout petits enfants et des vieillards. Il n'est pas douteux que l'extension et le perfectionnement des œuvres de secours ne soient pour quelque chose dans leur disparition.

Le fait de cette disparition est d'autant plus remarquable que toutes les denrées de première nécessité ont renchéri dans des proportions considérables, et que les ressources des bureaux de bienfaisance, des sociétés et des personnes charitables n'ont pas augmenté dans la même proportion. On donnait encore avant la guerre une pièce de deux centimes à un mendiant ; aujourd'hui, il n'y a plus guère de pièce de deux centimes en circulation, et si l'on ne donnait qu'un sou, ce serait en réalité deux fois moins qu'avant la guerre. Or, les bureaux de bienfaisance, ainsi que les sociétés dont le budget est alimenté par des dons volontaires, n'ont certes pas vu leurs revenus multipliés par le coefficient 2,5. Ce n'est donc pas dans l'augmentation des secours directs qu'il faut voir la raison du moindre nombre des mendiants.

Un autre indice irrécusable de l'amélioration de la classe des plus pauvres est le vide qui se fait aux colonies de Hoogstraeten et de Merxplas. Tandis que la « population moyenne » des dépôts de mendicité (1) était d'environ 5.000 en 1913, elle était réduite en 1919 à 1215, en 1920 à 1421 (2). D'après une statistique que nous devons à l'obligeance de M. le Ministre de la Justice, le nombre des « entrées réelles » dans les dépôts de mendicité étaient :

Etablissements	1921	1922	1923
A Merxplas	852	572	647
A St-André	93	77	66
Total.	945	649	713

(1) Les dépôts de mendicité sont destinés aux individus valides qui, au lieu de demander au travail leurs moyens de subsistance, exploitent la charité comme mendiants de profession, aux individus qui par fainéantise, ivrognerie ou dérèglement des mœurs, vivent en état de vagabondage et aux souteneurs de filles publiques (art. 13 de la loi pour la répression du vagabondage et de la mendicité du 27 novembre 1891). Peuvent également être renfermés dans un dépôt de mendicité, après leur peine subie, les vagabonds et mendiants condamnés correctionnellement à un emprisonnement de moins d'un an du chef d'une infraction prévue par la législation pénale (art. 14 de la loi précitée).

(2) D'après l'Annuaire Statistique de 1924, p. 118.

Dans les maisons de refuge (1), la population moyenne était, en 1913, de 1050 ; en 1919, 632, en 1920, 638 (2).

Les entrées réelles y furent :

	1921	1922	1923
A Hoogstraeten	778	659	629
A St-André	126	72	71
	904	731	700
Total.			

On voit que, non seulement, la population de ces maisons de la misère a diminué, mais qu'elle tend à diminuer encore. Les raisons en ont été données au Sénat par M. Vandervelde, alors Ministre de la Justice (3). Tout d'abord, il est malheureusement certain que les privations et la sous-alimentation du temps de guerre ont éliminé un grand nombre de vieillards, qui formaient, pour les dépôts et maisons de refuge, une clientèle fort régulière. Ensuite, le développement pris par certaines institutions d'assistance préventive a très heureusement exercé, dans certaines villes, une influence efficace. Il convient de citer sous ce rapport les remarquables résultats obtenus par la direction de l'Assistance publique et des œuvres sociales de la Ville de Bruxelles (4). On sait que ce service a pour but de faire une enquête permanente sur les causes de la misère et d'exercer une action directe sur les intéressés en vue de les arracher à leur infortune. En ce qui concerne le vagabondage et la mendicité, on peut mesurer cette action par des chiffres éloquents. Avant la guerre, la Ville de Bruxelles seule envoyait à Merxplas un contingent de 1.200 personnes, dont la majorité étaient condamnées pour un terme d'au moins deux ans.

En 1919, ce chiffre était tombé à 75, en 1920 à 74, en 1921 à 57, en 1922 à 29, en 1923 à 22 et en 1924 à 30. Il faut dire qu'il était déjà notablement diminué avant la guerre et qu'il descendit encore pendant la guerre.

Il n'est que juste de joindre au service communal de Bruxelles d'autres institutions privées, comme l'Office d'Identification, qui

(1) Les maisons de refuge sont destinées aux individus trouvés en état de vagabondage ou mendiant, sans aucune des circonstances mentionnées à la note précédente. (Art. 16 de la loi du 27 novembre 1891.)

(2) D'après l'Annuaire Statistique de 1924, p. 118.

(3) V. *Annales parlementaires*. — SÉNAT. — Session 1920-1921, séance du jeudi 28 juillet 1921, p. 918.

(4) V. les rapports de M. Eugène WILLEMS au Collège des Bourgmestres et Echevins, dans les rapports annuels de la Ville de Bruxelles. Une œuvre particulièrement intéressante, que dirige avec un admirable dévouement M. WILLEMS est l'*Office de réadaptation sociale*, qui s'occupe du reclassement des libérés des colonies de bienfaisance et des clients de la *maison d'accueil*.

coordonne l'action d'une quantité d'œuvres et leur permet ainsi d'avoir un meilleur rendement. L'œuvre des Infirmières visiteuses, notamment, ne doit pas non plus être étrangère à la diminution de la population des maisons de refuge.

La loi du 29 août 1919 sur l'ivresse publique et la consommation de l'alcool a eu également, sur le vagabondage et la mendicité, une action certaine. En supprimant beaucoup d'occasions de boire de l'alcool, qui s'offraient avec trop de fréquence avant la guerre, elle a réduit le nombre de victimes de l'alcoolisme. L'élévation du prix de l'alcool l'a rendu prohibitif pour un grand nombre de gens. Parmi eux, se trouvent ces clients invétérés des maisons de refuge qui, s'ils boivent encore, boivent certainement beaucoup moins.

On aurait tort de négliger l'organisation de l'indemnisation du chômage et les pensions de vieillesse. C'était surtout pendant les périodes de crise que les maisons de misère se remplissaient : le chômage poussait directement à la mendicité et au vagabondage. Mais voici que, depuis la guerre, la majorité des ouvriers est affiliée à des caisses de chômage et reçoit des indemnités qui, si elles sont minimes, empêchent cependant de recourir à la charité. En outre, le Fonds National de Crise vient en aide aux caisses de chômage « épuisées » ou prolonge, pour les affiliés ayant épuisé leurs droits, le droit aux indemnités ; il ajoute aussi des allocations proportionnées aux charges de famille. De sorte que la carence de l'emploi ne cause plus inévitablement, comme jadis, la misère ou l'indigence. Nous avons traversé, depuis la guerre, plusieurs périodes de crise, et notamment une crise très générale et intense en 1920-1921 ; cependant, on n'a point vu, en ces périodes, la population des maisons de refuge et des dépôts de mendicité reprendre l'importance de jadis.

D'une façon générale, d'ailleurs, on peut dire que la demande de main-d'œuvre a été, toute proportion gardée, plus forte depuis la guerre : la reconstitution des régions dévastées, la restauration des usines, la reprise des affaires en général ont fait un appel à toutes les catégories d'ouvriers. La loi sur la journée de huit heures a probablement accru les occasions d'emploi. Il est fort possible qu'on occupe maintenant en Belgique des personnes qui, jadis, auraient été sans travail et auraient fini par la maison de refuge.

Pour connaître tous les changements qui peuvent être survenus dans la situation de la classe pauvre, il faudrait une enquête et des études spéciales.

Disons seulement que la réforme de la bienfaisance publique, qui était à l'étude depuis bien des années, vient d'être réalisée. La loi du 10 mars 1925 sur l'assistance publique marque une véritable révolution en cette matière, révolution dont on est en droit

d'attendre le plus grand bien. On sait que la bienfaisance était caractérisée dans notre pays par une magnifique efflorescence de bonnes volontés, par un merveilleux élan de charité, mais aussi par une complète inefficacité. Autant on avait le souci du sacrifice personnel et du don des biens, autant on s'inquiétait peu de toucher les causes de la misère et d'y remédier. Le système nouveau, qui va entrer en vigueur incessamment, a pour principe de prévenir autant que de guérir. Par l'association de l'hygiène à l'œuvre d'assistance, par la coordination des œuvres et la centralisation des ressources, par le judicieux groupement des efforts, on espère organiser contre la misère une efficace et définitive croisade. Rien ne ferait plus honneur à la terre de travail qu'est la Belgique.

### §. 3. — *La classe ouvrière.*

Les revenus de la classe qui vit de son travail sont constitués principalement par les salaires. Nous avons montré à la Partie VI que les salaires des ouvriers ont notablement augmenté depuis la guerre. On peut dire que, prise dans son ensemble, la classe ouvrière est celle qui a vu ses revenus finalement s'ajuster le mieux à la dépréciation de la monnaie. Au total, la situation matérielle des travailleurs s'est améliorée relativement à l'avant-guerre et relativement aussi à celle des autres classes de la société.

Pour se rendre compte des progrès accomplis, il suffit de relire quelques passages de la grande enquête de Rowntree, à laquelle il faut toujours revenir comme la plus consciencieuse, la plus impartiale, la mieux informée qui ait jamais été faite sur la Belgique. Elle remonte aux années 1906 à 1910, il est vrai, et il est certain qu'il y avait déjà des progrès en 1914. Mais voici comment ce grand industriel, après s'être fait donner toutes les informations possibles, et après les avoir contrôlées lui-même sur place, résumait ses observations : « Le sort de l'ouvrier belge n'est guère enviable. Sans doute, le coût de la vie est un peu moins élevé en Belgique que dans certains autres pays européens ; mais les salaires par heure sont tellement bas que, malgré la longueur excessive des heures de travail, l'ouvrier moyen ne peut gagner assez pour se maintenir dans un état de santé et de confort satisfaisant..... Les salaires sont pour la plupart établis directement par l'employeur ; l'employé et les ouvriers en général ne font pas assez d'efforts pour obtenir la valeur entière de leur travail. La faiblesse de l'influence des syndicats sur les capitalistes a pour résultat une organisation et un outillage peu satisfaisants des ateliers (1) ».

(1) ROWNTREE, op. cit., p. 539.

Rien de tout cela n'est plus vrai aujourd'hui. En moins de vingt ans, la situation a bien changé ! La puissance *sociale* et l'influence *politique* des ouvriers se sont accrues dans des proportions inouïes. Nous avons vu comment, au sortir de la guerre, le mouvement syndical s'était amplifié, comment la force des organisations ouvrières s'était imposée. A présent on ne peut plus parler de « la faiblesse de l'influence des syndicats sur les capitalistes ».

Il faut dire, d'ailleurs, que même dans les milieux des capitalistes, les idées s'étaient bien modifiées au cours de la guerre. Nous nous rappelons tel grand financier, déclarant à l'armistice que la vie de l'ouvrier belge avant la guerre n'était pas une vie « d'homme » et qu'il était intolérable que le travailleur qui avait, sa vie durant, contribué à créer les profits de l'industrie, fût trop souvent réduit dans sa vieillesse à tendre la main (1). Des propos de ce genre étaient fréquents dans les conversations d'alors.

Ce courant d'idées, rejoignant la demande forcée de main-d'œuvre pour la restauration du pays, vint certainement renforcer pour un temps la pression syndicale.

Quoi qu'il en soit des origines et des causes, nous avons assisté à une ascension rapide du niveau de vie de la classe ouvrière. On voudrait pouvoir en mesurer la grandeur. A défaut d'étiage scientifiquement établi, nous sommes obligés de nous contenter de dires d'experts et d'indices indirects.

Le livre tout entier que M. Louis Bertrand a consacré à : *L'Ouvrier belge depuis un siècle* (2) en est la démonstration. S'il s'est attaché surtout à comparer les niveaux de vie d'époques plus lointaines, il n'en a pas moins mis en évidence que, depuis la guerre, le progrès a été extrêmement considérable.

Nous avons cité plus haut, à la Partie VI, les déclarations de M. Samyn, de Gand, de M. Dewinne, du *Peuple* (3).

Cette conviction est partagée par tous ceux qui sont en contact avec la classe ouvrière et la connaissent bien. On ne peut plus dire d'une façon générale que le sort de la classe ouvrière n'est pas « enviable » puisqu'au contraire, bon nombre de bourgeois de la classe moyenne sont moins bien payés que des ouvriers. On en entend parfois envier positivement le sort d'un ouvrier manuel (4).

(1) V. VARLEZ. *Une vie d'ouvrier fleur depuis la naissance jusqu'à la mort*. Gand 1898.

(2) Bruxelles. *L'Eglantine*, 1924.

(3) 2 octobre 1924.

(4) Il est de notoriété publique qu'un employé privé ou un employé de banque ne gagne en moyenne que 700 à 900 francs par mois. Il y a beaucoup de fonctionnaires de l'Etat qui n'atteignent pas ce chiffre. Or, un ouvrier typographe gagne généralement de 250 à 275 francs par semaine ; les typographes compositeurs sur machine « offset » gagnent entre 300 et 310 francs par semaine.

Il convient, toutefois, de donner des précisions.

Faute d'enquêtes et de relevés généraux, nous ne pouvons procéder que par exemples.

Voici d'abord les ouvriers mineurs. L'industrie houillère est la seule qui soit soumise à une observation statistique continue.

Que les salaires journaliers moyens des ouvriers des diverses catégories dans le bassin du Sud aient augmenté considérablement depuis 1913, c'est ce qui ne fait de doute pour personne. Le tableau n° 1 indique la proportion de l'augmentation en prenant l'année 1913 égale à 100.

Mais ce qui nous intéresse ici est le pouvoir d'achat du salaire. L'index des prix de détail a été établi précisément pour permettre de le mesurer. En rapportant les salaires relevés depuis 1920 à la moyenne annuelle des douze indices mensuels de chaque année, que nous appellerons l'indice moyen, nous obtenons les résultats indiqués au tableau n° 2. On y constatera notamment que les salaires des ouvriers de la surface — qui comprennent la plus forte proportion de manœuvres — sont ceux qui ont le plus augmenté.

TABLEAU N° 1.

SALAIRES JOURNALIERS MOYENS NETS DES OUVRIERS MINEURS  
EN BELGIQUE (Bassin du Sud).

	Ouvriers à veine Francs	Pour cent.	Ouvriers de l'inté- rieur. Francs	Pour cent.	Ouvriers de la surface. Francs	Pour cent.	Fond et surface réunis. Francs	Pour cent.
1913	6.40	100.0	5.76	100	3.65	100	5.17	100
1914	5.74	89.7	5.18	89.9	3.54	97.0	4.69	90.7
1915	5.01	78.3	4.51	78.3	3.21	87.9	4.10	79.3
1916	5.55	86.7	4.95	85.9	3.39	92.9	4.42	85.5
1917	7.39	115.5	6.43	111.6	4.26	116.7	5.71	110.4
1918	10.87	169.8	9.33	162.0	6.02	164.9	8.18	156.2
1919	16.65	260.1	14.05	251.7	9.13	250.1	12.47	241.2
1920	28.36	443.1	24.59	426.9	16.98	465.2	22.20	429.4
1921	28.65	447.7	24.98	433.7	17.37	475.9	22.52	487.4
1922	25.34	395.9	22.41	389.1	15.42	422.5	20.13	389.3
1923	31.99	499.8	28.25	490.5	19.21	526.3	25.35	490.3
1924	37.34	583.4	33.16	575.5	22.36	612.6	29.76	575.6

TABLEAU N° 2.  
POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES JOURNALIERS DES OUVRIERS MINEURS  
EN BELGIQUE. (Bassin du Sud.)

ANNÉES	Salaire journalier moyen net des ouvriers à <i>veine</i>	Indice du salaire nominal	Indice des prix de détail pour le Royaume	Salaire réel	Salaire journalier moyen net des ouvriers de la <i>surface</i>	Indice du salaire nominal	Salaire réel
1913	6.40	100	100	100	3.65	100	100
1920	28.36	443	455	97	16.98	465	100
1921	28.65	448	400	112	17.37	476	119
1922	25.34	396	374	106	15.42	423	113
1923	31.99	500	428	117	19.21	526	123
1924	37.34	583	501	116	22.36	613	122
1925	32.40	507	518	98	20.76	569	110

ANNÉES	Salaire journalier moyen net des ouvriers de <i>l'intérieur</i>	Indice du salaire nominal	Salaire réel	Salaire journalier moyen net des ouvriers mineurs <i>fond et surface</i>	Indice du salaire nominal	Salaire réel
1913	5.76	100	100	5.17	100	100
1920	24.59	427	94	22.20	429	94
1921	24.98	434	108	22.52	487	122
1922	22.41	389	104	20.13	389	104
1923	28.25	491	115	25.35	490	115
1924	33.16	576	115	29.76	575	115
1925	29.41	511	99	26.70	516	100

Les salaires annuels sont peut-être plus intéressants à notre point de vue parce que les salaires journaliers, étant comptés d'après le nombre de jours d'extraction, ne nous font pas connaître ce que l'ouvrier a gagné, en définitive, au bout de l'année.

Le tableau n° 3 fait voir, à l'évidence, que le gain annuel de l'ouvrier mineur en général a crû plus vite que l'indice des prix. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'une moyenne ; il y a donc des ouvriers qui ont gagné davantage et d'autres moins. Nous n'avons pas, malheureusement, le tableau de la fréquence ou de la dispersion des salaires, comme on l'a eu au recensement industriel de 1896. En un sens, la moyenne arithmétique des salaires

**TABLEAU N° 3.**  
**POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES DE MINEURS EN BELGIQUE.**  
**(Bassin du Sud et du Limbourg.)**

ANNÉES.	Salaires annuels moyens nets des ouvriers mineurs du fond et du jour. (francs)	Indice des salaires.	Indice annuel moyen des prix de détail.	Salaires réels.
1913	(1) 1.539,—	100	(2) 100	100
1919	3.687,—	240	—	—
1920	6.484,—	421	455	93
1921	5.918,—	385	400	96
1922	5.926,55	385	374	103
1923	7.440,25	483	428	113
1924	8.815,93	573	501	114

**TABLEAU N° 4.**  
**POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES DES MINEURS EN BELGIQUE.**  
**(Bassin du Sud (3).)**

ANNÉES	Salaires annuels moyens nets des ouvriers mineurs du fond et du jour.	Valeur annuelle moyenne des 4,200 kilos de charbon distribués gratuitement à chaque ouvrier.	Total.	Indice du salaire nominal y compris la valeur du charbon	Indice annuel moyen des prix de détail.	Salaire réel.
1913	1.539,—	—	—	100	100	100
1919	3.697,—	227	3.924	255	—	—
1920	6.505,—	357	6.862	446	455	98
1921	5.923,—	362	6.285	408	400	102
1922	5.937,34	329	6.266	407	374	109
1923	7.468,36	416	7.884	512	428	120
1924	8.864,98	459	9.324	606	501	121

(1) Chiffres empruntés à la *Statistique des industries extractives et métallurgiques* (Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale — Administration des Mines).

(2) Moyennes annuelles pour le Royaume calculées d'après l'indice mensuel des prix de détail publié par la *Revue du Travail*.

(3) Dans le bassin du Limbourg, les dispositions de la convention du 15 avril 1920 sur les distributions de charbon gratuit ne sont pas généralement appliquées.

n'est pas, en ceci, démonstrative, puisqu'il pourrait y avoir un petit nombre d'ouvriers gagnant de très gros salaires, compensant un grand nombre d'ouvriers gagnant moins que la moyenne. Mais cela n'est guère à craindre dans une statistique de ce genre, qui porte sur plus de 150.000 ouvriers.

Les salaires repris au tableau n° 3 sont les salaires moyens nets. Mais ils ne comprennent pas les allocations familiales, ni les allocations pour maladie, ni le charbon distribué gratuitement. Il est possible pourtant d'évaluer ce que représente la valeur du charbon gratuit. On verra au tableau n° 4 l'augmentation du salaire réel qui en résulte.

Les débats qui se sont élevés au sein de la Commission mixte des Mines au sujet des salaires ont donné lieu à des enquêtes intéressantes.

Celle de décembre 1923 (v. Tableau n° 5) montre que les salaires des mineurs non seulement ont toujours suivi l'indice des prix, mais l'ont souvent dépassé. Ainsi, le salaire des ouvriers du fond et de la surface réunis représentent 560 pour cent du salaire de 1923, alors que l'index en décembre 1923 n'était qu'à 470.

Une autre enquête a été faite en octobre 1924. Nous en résumons les résultats au tableau N° 6. Aux chiffres relatifs au Bassin du Sud, nous avons joint ceux du Bassin du Limbourg, où les salaires sont plus bas. La comparaison avec 1913 n'est possible que pour le Bassin du Sud.

TABLEAU N° 5.

SALAIRES JOURNALIERS MOYENS NETS DES OUVRIERS MINEURS.  
(Bassin du Sud) en décembre 1923.

	Salaire journalier.	Allocations familiales.	Allocations pour maladie.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Ouvriers à veine	36,06	0,47	0,14	36,67
Ouvriers du fond autres que les ouvriers à veine	30,79	0,25	0,12	31,16
Ouvriers de la surface (hommes et garçons)	23,17	0,19	0,05	23,41
Ouvriers de la surface (femmes et filles)	11,53	0,05	0,04	11,62
Ouvriers du fond et de la surface réunis	28,62	0,25	0,10	28,97

N. B. — La valeur du charbon distribuée gratuitement aux ouvriers n'est pas comptée dans ces totaux. Elle était, par journée de travail, de fr. 1,35.

TABLEAU N° 6.  
SALAIRES JOURNALIERS MOYENS NETS DES OUVRIERS MINEURS.  
EN OCTOBRE 1924 (1).

	Bassin du Sud. Francs.	Limbourg. Francs.	Royau- me. Francs.
	—	—	—
Ouvriers à veine	37,20	33,43	37,06
Autres ouvriers à marché du fond, ouvriers assimilables au point de vue du salaire ; surveillants	31,85	35,49	31,75
Autres ouvriers du fond		26,25	
Ensemble du personnel du fond	32,93	30,36	32,04
Ouvriers qualifiés de la surface et ouvriers assimilables au point de vue du salaire	25,80	24,37	25,69
Autres ouvriers masculins de la sur- face	21,88	19,10	21,47
Femmes et filles	12,37	8,81	12,35
Ensemble du personnel de la surface	22,07	20,69	21,56
Ensemble du personnel du fond et surface réunis	29,69	26,40	29,44

Le salaire général de frs. 29,69 représente 574 pour cent de celui de 1913, tandis que l'index au 15 octobre 1924 était de 513.

On sait que la convention initiale intervenue entre les mineurs et les patrons faisait dépendre le salaire du taux de l'indice ; mais des « glissements » répétés ont fait accorder des augmentations de salaires supérieures à l'indice.

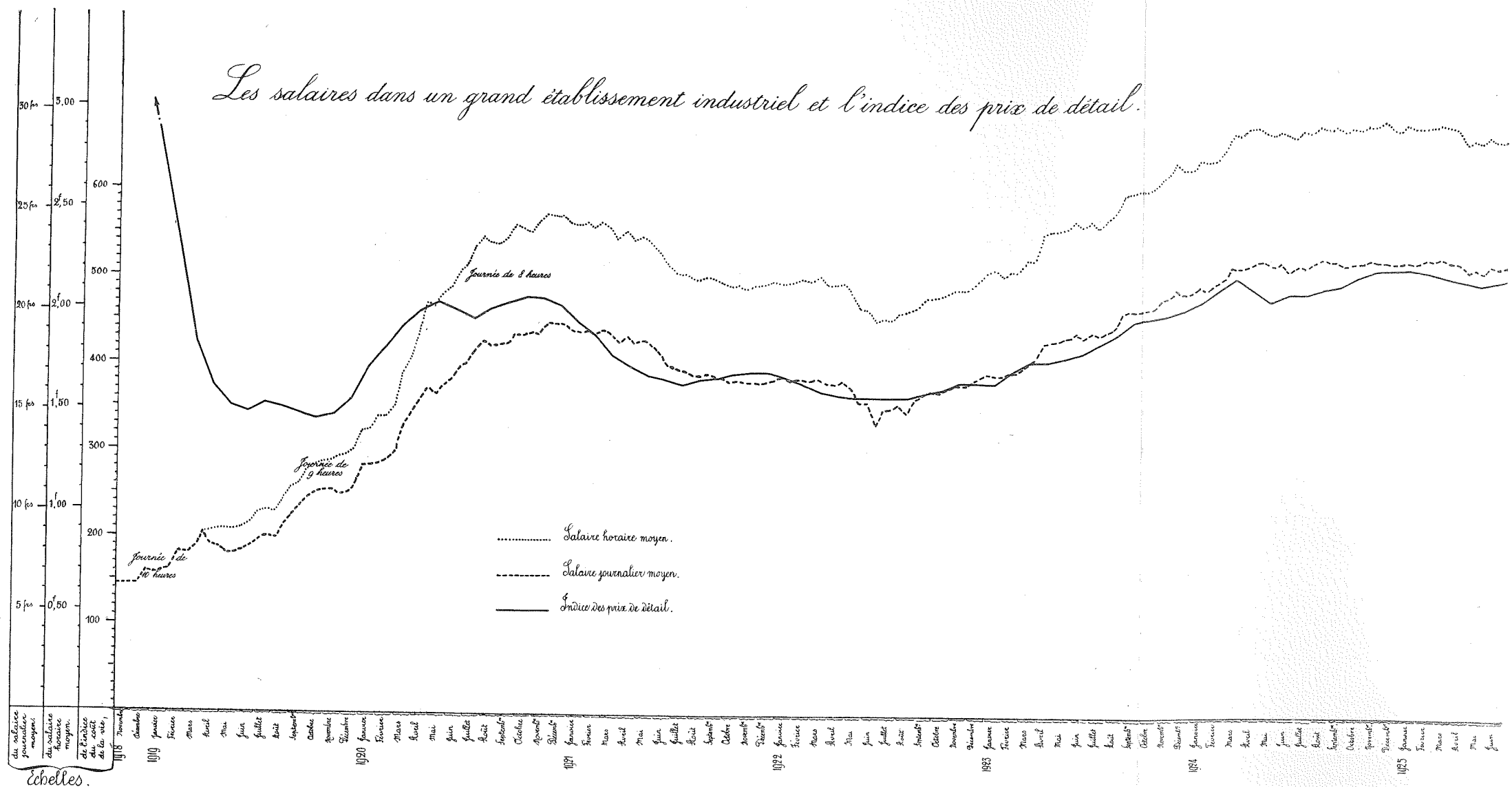
C'est ainsi que s'est établie une situation qui a été imitée dans un grand nombre d'industries. De tout temps, les salaires des mineurs ont servi de points de comparaison pour l'établissement des salaires dans de nombreuses industries. On peut dire notamment que leur allure détermine celle des salaires dans la métallurgie.

L'un des plus grands établissements métallurgiques de notre pays a bien voulu nous fournir des données relatives aux salaires payés à ses ouvriers. Le tableau N° 7 compare le taux des salaires en 1913 et dans les années d'après-guerre. Il est visible dans un bon nombre de catégories de métiers, le taux de la rémunération du travail a été supérieur au coût de la vie.

(1) Annales des Mines, 1925, t. XXVI, 1<sup>er</sup> liv., p. 265.

# Les salaires dans un grand établissement industriel et l'indice des prix de détail.

Jun  
1914.



..... Salaire horaire moyen.  
 - - - - - Salaire journalier moyen.  
 ———— Indice des prix de détail.

Echelles.

Mais le diagramme ci-contre est plus instructif parce qu'il porte sur la moyenne générale des ouvriers de toutes les catégories. On peut constater d'une part que le salaire horaire a changé considérablement par rapport à 1914, et que le gain journalier moyen de l'ouvrier a suivi pas à pas l'indice des prix. Quand il était au-dessous, il n'a pas tardé à le rattraper puis à le dépasser.

Ces exemples, portant sur de grandes industries du pays, suffisent à illustrer la vérité générale, que nous tenons pour établie, de l'amélioration considérable du sort des ouvriers.

Au point de vue où nous nous sommes placés, du pouvoir d'achat du salaire de l'ouvrier belge, la comparaison des salaires actuels avec les prix de détail des articles de consommation courante est justifiée.

Mais on désire parfois le rapprocher du pouvoir d'achat de la monnaie au point de vue international. C'est ainsi que l'administration des mines calcule les salaires en francs-or. Dans ce but, elle les mesure au cours moyen annuel du dollar, et elle obtient les résultats suivants :

## SALAIRE MOYEN (fond et surface).

Année.	Francs.	Francs-or.	% par rapport à l'année 1913.
1913	5,17	5,17	100
1919	12,47	8,82	171
1920	22,20	8,40	163
1921	22,52	8,73	169
1922	20,13	8,35	162
1923	25,35	6,82	132
1924	29,76	7,07	137

Cette conversion est extrêmement intéressante: elle montre que les salaires des ouvriers mineurs, ont augmenté considérablement, de plus du tiers en 1924, s'ils sont estimés en dollars *d'après la guerre*.

Mais il faut observer que l'or n'a pas gardé sa valeur d'alors, en ce sens que le pouvoir d'achat du dollar, monnaie-d'or, a sérieusement diminué. Mesuré d'après l'indice des prix de gros du Bureau de Statistique du Travail des Etats-Unis, il ne valait plus, en 1924 par exemple, que 67 pour cent de sa valeur en 1913.

Si l'on réduit les chiffres du tableau précédent, on obtient les résultats suivants (V. p. 552) :

TABLEAU N° 7. — SALAIRES JOURNALIERS MOYENS PAR CATÉGORIES

Catégories de métiers	1913			SALAIRE				
	Salaire minimum	Salaire moyen		1919		1920		
	Chiffres absolus	Chiffres absolus	pour cent	Chiffres absolus	P. c. de 1913	Chiffres absolus	P. c. de 1913	
Indice des prix de détail .		100		—		462		
<i>Manœuvres à l'entreprise</i>								
Aciéries . . . . .	3.95	4.25	100	4.75	10.53	248	15.36	361
Laminoirs . . . . .	4.25	4.50	100	4.65	—	—	—	—
Hauts fourneaux . . . . .	3.95	5.00	100	9.45	9.00	180	20.00	400
Chaudronneries . . . . .	3.67	4.20	100	4.22	8.10	193	16.80	400
Fonderies . . . . .	3.90	4.60	100	5.40	9.90	215	18.40	400
<i>Manœuvres au temps</i>								
Aciéries . . . . .	2.50	3.25	100	4.00	8.37	258	15.60	480
Laminoirs . . . . .	3.90	4.50	100	5.10	—	—	14.00	311
Hauts fourneaux . . . . .	—	4.75	100	—	11.70	246	21.80	459
Ateliers de construction . . . . .	3.40	3.60	100	3.75	6.93	193	16.40	456
Fonderies . . . . .	2.90	3.40	100	3.90	7.20	211	16.80	494
<i>Ouvriers qualifiés</i>								
Aciéries . . . . .	5.55	6.10	100	6.35	13.95	229	19.84	325
Laminoirs . . . . .	5.52	5.92	100	6.70	10.71	181	19.76	334
Hauts fourneaux . . . . .	—	5.25	100	—	9.80	187	18.20	347
Ateliers de construction . . . . .	3.60	4.25	100	4.25	10.08	237	20.40	480
Chaudronneries . . . . .	4.20	5.25	100	6.82	9.90	189	20.40	389
Fonderies . . . . .	3.75	5.00	100	7.25	11.25	225	20.00	400

DE MÉTIER DANS UN GRAND ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

MOYEN EN JUIN								MARS 1925					
1921		1922		1923		1924		Salaire minimum	Salaire moyen		Salaire maximum		
Chiffres absolus	p. c. de 1913	Chiffres absolus	p. c. de 1913	Chiffres absolus	p. c. de 1913	Chiffres absolus	p. c. de 1913	Chiffres absolus	Chiffres absolus	p. c. de 1913	Chiffres absolus		
384		366		419		492		511					
15.44	363	18.80	442	19.84	467	27.20	640	26.32	27.44	646	27.76		
—	—	—	—	18.56	412	22.00	489	21.16	22.00	489	22.72		
18.00	360	17.00	340	20.00	400	24.00	480	20.00	25.00	500	35.00		
17.60	419	16.00	381	18.80	448	20.00	476	19.20	20.40	481	23.60		
18.40	400	18.00	391	20.00	435	20.80	496	21.60	22.80	496	24.00		
15.68	483	14.16	436	16.24	500	32.52	724	23.20	23.20	714	23.20		
16.16	359	14.40	320	17.20	382	19.20	427	—	20.80	462	—		
19.10	402	16.45	346	19.90	419	23.00	484	—	23.00	484	—		
16.80	467	17.20	478	18.80	522	19.20	533	16.80	18.00	500	19.60		
17.20	506	15.60	458	19.60	576	22.80	671	20.80	22.80	671	24.32		
19.92	327	23.12	379	24.00	393	32.80	564	33.04	34.46	564	34.88		
22.72	384	17.12	289	24.32	411	28.08	501	27.28	29.68	501	34.00		
18.50	352	16.25	310	20.75	395	24.15	460	—	24.15	460	—		
20.80	489	20.00	471	21.60	508	25.04	565	20.00	24.00	565	25.04		
22.00	419	20.80	396	22.80	434	24.80	480	23.20	25.20	480	37.60		
20.80	416	18.40	368	20.80	416	24.80	496	20.00	24.80	496	28.24		

## SALAIRE MOYEN (fond et surface).

Années.	Francs.	en dollars d'après leur pouvoir d'achat.
—	—	—
1913	5,17	1,00
1919	12,47	0,84
1920	22,20	0,71
1921	22,52	1,14
1922	20,13	1,02
1923	25,35	0,85
1924	29,76	0,92

La conclusion qui s'impose à la vue de ce tableau est que le salaire de nos ouvriers mineurs a, non seulement été indépendant des dépréciations de notre monnaie, mais a suivi et parfois dépassé la différence provenant de la dépréciation de l'or. En d'autres termes, le travail a maintenu, à quelques pour cent près, sa valeur, envers et contre toutes les circonstances monétaires adverses — ce qui n'est vrai que d'un très petit nombre de « marchandises ».

Le Bureau International du Travail publie régulièrement dans la *Revue Internationale du Travail* les résultats d'une enquête des plus intéressantes sur les salaires réels dans les différents pays. La portée et la signification de ces résultats sont malheureusement difficiles à faire comprendre en peu de mots, à cause de la complication de la méthode ; en outre, la comparaison elle-même paraît bien peu sûre, car des données utilisables sont fort incomplètes et les mesures fort différentes.

On relève, dans une vingtaine de villes importantes du monde d'abord les salaires moyens nominaux des ouvriers de quatre industries principales : le bâtiment (6 catégories d'ouvriers), la mécanique (5 métiers), l'ameublement (3 métiers) et l'industrie du livre (5 métiers). Ces salaires nominaux sont établis sur la base de la semaine de quarante-huit heures de travail aux taux ordinaires au temps. Autant que possible, ils comprennent les indemnités de vie chère et les allocations familiales. De tous ces salaires, on tire, pour chaque ville, une moyenne arithmétique, qui sera le salaire-type de cette ville.

Ensuite, on est supposé composer un *panier de provisions*, comprenant quinze articles de denrées alimentaires en poids proportionnels à la consommation relevée dans les budgets ouvriers types. Ce *panier* est celui qui correspond à la consommation moyenne d'un homme adulte. On en calcule le coût d'après les prix courants du détail, et l'on ramène les chiffres absolus au chiffre de Londres à une date donnée.

On a ainsi une mesure du pouvoir d'achat du salaire, c'est-à-dire, une certaine estimation du salaire réel.

Le tableau n° 8 reproduit celui du 1<sup>er</sup> juillet 1925 (1).

Il est bon de rappeler qu'il ne s'agit que du salaire moyen de quelques industries, et seulement dans les villes indiquées.

Si l'on veut un exemple de la manière dont doit se lire le tableau, nous dirons : « Un ouvrier Bruxellois moyen de quelques industries déterminées achète à Bruxelles, avec son salaire normal pour 48 heures de travail, en marchandises du panier belge, c'est-à-dire en denrées qu'il a l'habitude de consommer, 56 pour cent de ce qu'un ouvrier londonien moyen des mêmes industries pourrait acheter à Londres des mêmes marchandises avec son salaire normal à la même époque. S'il voulait consommer ce qu'un ouvrier de Grande-Bretagne consomme d'habitude, son salaire de Bruxelles ne lui permettrait d'obtenir que 53 pour cent de ce qu'aurait acheté à Londres un ouvrier de Londres avec son salaire ». On se rend compte de la grande importance que prend, dans ce calcul, la différence de pouvoir d'achat des monnaies.

Comme, en rapportant tous les indices aux salaires de Londres du même mois, on constate, de ville à ville et d'époque à époque, des différences qui peuvent provenir, soit des fluctuations des salaires réels dans une ville donnée, soit des fluctuations des salaires réels à Londres, la *Revue* publie maintenant un tableau où l'on a pris pour base invariable le salaire réel à Londres au 1<sup>er</sup> juillet 1924. C'est l'objet du tableau n° 9, p. 555.

Enfin, nous trouvons une dernière comparaison intéressante : c'est celle des prix, en dollars, c'est-à-dire en monnaie or à valeur internationale, du coût du *panier moyen de provisions* au 1<sup>er</sup> juillet 1925.

Ce coût était de 1 dollar 33 cents pour Bruxelles. Nulle part, il n'était aussi bon marché, sauf à Tallinn en Esthonie (1 dollar 24 cents), tandis qu'à Londres il valait 1,78, à Stockholm 2,01 et à Philadelphie, 2,39, le maximum.

Aussi se manifeste une fois de plus le bon marché relatif (en monnaie or) du coût de la vie en Belgique.

En étudiant les *revenus* de la classe ouvrière, il convient de ne pas perdre de vue que le salaire des membres d'un ménage ouvrier n'en est pas toujours *tout* le revenu.

A côté de la rémunération directe du travail, il existe des entrées accessoires qui ne sont pas négligeables : tel est le charbon gratuit fourni aux ouvriers mineurs, dont nous avons déjà parlé (2).

(1) V. *Revue Internationale du Travail*, Octobre 1925, p. 608.

(2) Voir p. 546 — La convention du 15 avril 1920 intervenue à la Commission Nationale mixte des Mines entre patrons et ouvriers porte, art. 4 : « Les ouvriers ... recevront gratuitement les quantités mensuelles suivantes de charbon de combustion marchande produit par la mine où ces ouvriers sont occupés :

300 kilogrammes pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre ;  
440 kilogrammes pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars ».

TABLEAU N° 8. NOMBRES-INDICES DU NIVEAU RELATIF DES SALAIRES RÉELS DANS DIVERSES VILLES  
A LA DATE DE 1<sup>er</sup> JUILLET 1925. — Base : Londres = 100.

VILLES	Nombres-indices calculés d'après les quantités de denrées alimentaires consommées dans les divers groupes de pays.						Nombres-indices moyens généraux (avec, pour unique base, les denrées alimentaires)	Nombres-indices moyens généraux (en tenant compte du loyer)	
	Belgique et France		Europe centrale	Grande-Bretagne	Europe méridionale	Pays scandinaves			Pays d'outre-mer
Amsterdam .....	84	86	78	83	88	84	84		
Berlin.....	58	74	58	59	69	63	64		
Bruxelles .....	56	56	53	53	58	54	55		
Copenhague .....	84	105	87	87	108	94	94		
Lisbonne (1) .....	34	34	31	32	26	33	32		
Lodz .....	52	59	48	54	61	58	55		
Londres.....	100	100	100	100	100	100	100		
Madrid .....	56	59	47	53	54	52	54		
Milan (1) .....	45	49	43	47	49	46	47		
Oslo .....	75	82	75	77	91	80	80		
Ottawa .....	157	167	162	154	173	174	165		
Philadelphie .....	177	172	182	178	195	192	183		
Prague .....	47	51	46	47	51	48	48		
Rome (1) .....	45	46	43	47	46	46	46		
Stockholm.....	69	74	72	71	88	79	76		
Sydney .....	138	135	146	142	130	146	140		
Vienne (2) .....	37	48	40	39	48	44	43		
Varsovie .....	46	55	41	47	55	51	49		
Talinn (Esthonie) ....	33	41	34	34	49	38	37		

(1) Les chiffres de Lisbonne, ainsi que ceux de Rome et de Milan, sont relativement bas, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que l'on ne consomme pas, dans ces villes, les mêmes denrées alimentaires que dans la plupart des autres centres inclus dans le tableau. Les budgets utilisés pour les comparaisons ne tiennent pas suffisamment compte de la consommation de légumes dans les pays de l'Europe méridionale.

(2) Base : salaire moyen pondéré. Pour les autres villes on a pris comme base une moyenne non pondérée des salaires.

## TABLEAU N° 9

NOMBRES-INDICES DU NIVEAU RELATIF DES SALAIRES RÉELS DANS  
DIFFÉRENTES VILLES.

Base : Londres, 1<sup>er</sup> juillet 1924 = 100.

VILLES	1 <sup>er</sup> juillet 1924	1 <sup>er</sup> octob. 1924	1 <sup>er</sup> janv. 1925	1 <sup>er</sup> avril 1925 <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> juillet 1925 <sup>1</sup>
Amsterdam .....	89	80	76	85	83
Berlin .....	55	59	57	63	63
Bruxelles .....	59	51	52	55	54
Copenhague .....	—	—	80	93	93
Lisbonne .....	32	27	38	33	31
Lodz .....	—	—	48	50	54
Londres .....	100	95	92	99	99
Madrid .....	57	45	52	55	53
Milan .....	46	47	41	45	46
Oslo .....	72	76	75	82	79
Ottawa .....	173	154	155	162	162
Paris .....	73	70	66	65	—
Philadelphie .....	214	208	203	195	180
Prague .....	56	54	54	49	48
Rome .....	46	45	44	45	45
Stockholm .....	81	75	74	72	138
Sydney .....	—	137	143	149	138
Tallinn (Esthonie) .....	—	—	—	—	36
Vienne .....	47	44	44	41	42
Varsovie .....	—	—	43	46	49

Mais ces dernières années ont vu se développer en Belgique une institution intéressante, qui peut exercer, dès à présent, une influence sur le bien-être des ouvriers. Ce sont les *Allocations familiales*.

On sait qu'elles consistent en sommes payées mensuellement aux ouvriers mariés, proportionnellement à leurs charges de famille. L'origine s'en trouve dans les indemnités de « vie chère » qui furent d'usage pendant la guerre au Secours Chômage. Là il s'agissait de secours à proportionner aux besoins de l'ouvrier.

(1) Les indices de Prague, Stockholm, Vienne et Lisbonne ne sont pas strictement comparables avec ceux des dates antérieures. Pour Prague, ce manque de comparabilité provient, dans une certaine mesure, de ce que l'on tient compte actuellement du prix du café et de ses succédanés, alors que les calculs antérieurs ne faisaient entrer en ligne de compte que le prix des succédanés. Pour Stockholm, Vienne et Lisbonne on a retenu, en avril et en juillet 1925, les prix de deux qualités de pain, afin de rendre les paniers de provisions de ces villes plus comparables avec ceux des autres pays. Les paniers utilisés jusqu'alors pour mesurer les salaires dans ces quatre villes étaient inférieurs à ceux des autres pays : il en résultait que les indices des salaires réels étaient relativement trop élevés.

Dès juin 1915, un charbonnage du Hainaut versa à ses ouvriers au travail des allocations variant d'après le nombre d'enfants à leur charge. Il fut imité par d'autres charbonnages, dès 1919, et en 1921 par des établissements de constructions mécaniques.

Mais bientôt, à l'imitation de ce qui se faisait en France, s'établirent des Caisses de compensation, qui sont aujourd'hui en plein développement.

Beaucoup de pays ont connu les allocations familiales pendant la guerre ; quelques-uns les ont radicalement supprimées à la paix : tels sont l'Angleterre, les pays Scandinaves. Par contre, en Allemagne, en Autriche et surtout en France, le système s'est maintenu et développé (1).

Il présente chez nous les mêmes caractères qu'en France. Au lieu d'être établi à la suite de conventions collectives de travail, comme en Allemagne, et par conséquent comme une modalité du salaire, il est conçu par les employeurs comme tout à fait indépendant du salaire. Au point de vue juridique, dans ce système, l'allocation est le résultat d'un contrat de bienfaisance (2), et non du contrat de travail.

En effet, le salaire est la rémunération que le patron s'oblige à payer à l'ouvrier pour son travail. L'allocation est payée non pas à tous les ouvriers, mais à certaines catégories d'entre eux, — aux chefs de famille — et indépendamment de leur travail, de sa durée, de son rendement.

En outre, le salaire est nécessairement consenti par un patron envers un ouvrier déterminé ; l'allocation n'est pas payée par le patron, dans le cas d'une caisse de compensation, mais par cette caisse, qui peut comprendre des employeurs d'autres industries.

Enfin, ce n'est pas en réalité l'ouvrier individuellement qui profite de l'allocation, mais sa famille, son ménage. On prend de plus en plus l'habitude de la verser, par mandat postal, à la mère de famille — mesure très habile au point de vue psychologique.

Nous n'entrerons pas dans les discussions théoriques auxquelles donne lieu le régime des allocations (3). Si elles ne sont pas du

(1) V. *Bureau International du Travail. Etudes et Documents. Série D. n° 13 : Les Allocations familiales.* Genève 1924.

(2) On appelle ainsi « celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit » (A. 1105 C. C.) ou bien celui « qui procure à l'une des parties un avantage dont elle ne fournit pas la contrevaletur. BAUDRY-LACANTINERIE. *Traité de Droit Civil. Les Obligations* : 1, n° 16.

(3) On discute la nature juridique de l'allocation, le taux et les modalités de paiement, les catégories d'ouvriers à exclure, etc. Quant aux Caisses de compensation, il n'y a pas d'accord sur le point de savoir si elles doivent être professionnelles ou régionales, ni sur les bases de la contribution des affiliés. Les employeurs repoussent toute intervention législative ou administrative. Mais il y a des projets de loi tendant à rendre les allocations obligatoires.

salaires en droit, elles le sont *socialement* car elles sont données évidemment à l'occasion du travail et à des ouvriers. Ce sont des raisons pratiques qui les ont fait établir par des employeurs et qui font que ceux-ci veulent en garder la libre disposition et les organiser comme ils l'entendent.

Violamment combattues par les syndicats, chez nous comme en France (1) elles sont cependant acceptées avec faveur par les allocataires. Le taux en est assez variable. Certaines caisses ne donnent rien pour celui qui n'a qu'un enfant, mais toutes accordent une allocation progressive pour les enfants au-delà d'un certain nombre. Presque toutes allouent une somme pour la naissance d'un enfant ; les unes l'augmentent, les autres la diminuent pour les naissances qui suivent la première. Certaines caisses continuent les allocations en cas de chômage involontaire pendant un certain temps, ou pendant la période d'indemnité temporaire en cas d'accident du travail, ou pendant la maladie, ou après le décès de l'ouvrier, pendant trois mois (2).

Au Congrès des Caisses de compensation qui s'est tenu à Bruxelles le 4 novembre 1924, on calculait que 576 établissements avec 122.000 ouvriers y avaient adhéré et avaient dépensé, en moins de deux années, 14 millions de francs. L'industrie charbonnière n'est pas comptée dans ce total ; mais elle a adopté le régime des allocations familiales, qui se paient par chaque charbonnage isolément. En résumé, on évaluait à 280.000 ouvriers le personnel total des établissements participant au mouvement des allocations, et dépenses à 30 millions (3). Si ce mouvement continue à se développer, comme tout porte à le croire, il est certain que les allocations compteront pour une part sérieuse dans le revenu de la classe ouvrière.

(1) V. la résolution du Congrès de la C. G. T. française de janvier 1923, et celle de la Commission Syndicale de Belgique du 6 février 1923, broch. citée du B. I. T. 1924, p. 67 et 83.

(2) Exemple. La Caisse de Verviers alloue pour une « charge » 14 francs par mois ; 2 charges, 38 francs ; par charge supplémentaire au-dessus de trois, 43 francs. Primes de naissance : 1<sup>re</sup> naissance, 190 francs ; les naissances suivantes, 145 francs. — Dispositions réglementaires : a) la limite d'âge est reportée à 16 ans pour les bénéficiaires fréquentant le jour, un établissement d'instruction ; b) les attributaires dont le conjoint travaille dans une usine non affiliée ou exerce un métier en chambre ou une profession ou négoce, ne touchent qu'une demi-allocation par charge ; c) le versement des allocations est continué d'office pendant un chômage involontaire n'excédant pas trois mois ; d) le service militaire est considéré comme chômage involontaire ; e) une infirmière visiteuse est attachée à l'institution ; étant accoucheuse diplômée, elle donne ses soins avant et après l'accouchement.

(3) V. Comité d'Etudes des Allocations familiales. *Congrès restreint des Caisses de compensation pour Allocations familiales, tenu à Bruxelles le 4 novembre 1924. Compte-rendu.* Bruxelles, 1925. — V. Rapport de M. P. GOLDSMIDT, p. 80.

Bien que le raccourcissement de la journée de travail ne soit pas en soi-même une augmentation du revenu — et constitue même, en certains cas, une diminution de ressources, — nous devons le considérer, en définitive, comme une amélioration sensible de la situation matérielle de l'ouvrier.

En effet, une disposition de la loi du 14 juin 1921 porte : « La diminution de la durée du travail résultant de l'application de la loi ne peut, en aucun cas, entraîner une diminution de salaire ». De sorte que l'application de la journée de huit heures a souvent eu pour conséquence une augmentation du salaire horaire, quand elle n'était pas suivie d'une augmentation du salaire journalier.

Or, beaucoup d'ouvriers ont profité de ces nouvelles heures de loisir pour faire quelque travail d'utilité personnelle (culture du jardin, embellissement de la maison), ou pour s'engager chez les particuliers ou chez d'autres employeurs à quelque occupation lucrative. De là, de nouvelles ressources, directes ou indirectes, qui peuvent n'être pas négligeables dans l'ensemble.

L'ouvrier agricole n'est pas resté en retard sur l'ouvrier industriel. Les journaux professionnels sont remplis des craintes que fait naître chez le cultivateur le renchérissement de la main-d'œuvre. Etant donné l'état du marché et la certitude du placement des produits, quel que soit leur prix de revient, les appréhensions de l'employeur prouvent que la main-d'œuvre a haussé plus que dans la mesure du renchérissement général.

Dès le deuxième congrès de la Fédération Nationale des Unions Professionnelles agricoles de Belgique qui s'est tenu à Bruxelles en juin 1920, un rapport disait, au sujet de la rémunération du travail : « Les salaires des ouvriers agricoles atteignent actuellement des taux très élevés. En 1895, la journée moyenne de travail était dans le pays, payée à raison de 1,98 frs. pour les hommes et de 1,22 frs pour les femmes et cela sans nourriture.

Avant la guerre on payait dans les régions limoneuses et sablo-limoneuses :

- aux domestiques, 40 francs par mois ;
- aux servantes, 30 francs par mois ;
- aux journaliers, 3 à 4 francs par jour ;
- aux betteraviers, 50 francs par hectare ;
- aux moissonneurs, 20 francs par hectare ;
- aux arracheurs de betteraves, 50 francs par hectare.

Actuellement on accorde en général les prix suivants :

Domestiques : 200 à 300 francs par mois ;

Servantes : 80 à 125 francs par mois ;

Journaliers : 10 à 15 francs par jour ;

Betteraviers : 225 à 300 francs par hectare ;

Moissonneurs : 100 à 200 francs par hectare suivant l'état des récoltes ;

Arracheurs de betteraves : 300 à 400 francs l'hectare.

Les domestiques et servantes sont logés et nourris à la ferme. Leurs aliments sont les mêmes que ceux préparés pour la famille du cultivateur. Ils reçoivent des pourboires provenant de la vente d'animaux, saillies, etc. que l'on peut estimer de 100 à 300 francs par an ; s'ils sont malades, ils sont payés intégralement ; s'ils ont une terre, elle est travaillée et ensemencée avec les attelages du fermier et cela gratuitement ».

Depuis lors, le progrès n'a fait que s'accroître.

L'une des conséquences de l'amélioration de la condition des campagnes est la pénurie de servantes, qui s'est manifestée en Belgique depuis la guerre, comme dans d'autres pays. Mais, dans les autres pays belligérants, on peut assigner, comme une des causes de cette pénurie, la concurrence que les usines de guerre ont établie en appelant en grand la main-d'œuvre féminine ; nous n'avons pas connu cette situation et chez nous, c'est vraiment à la campagne que s'est tari le recrutement des servantes. D'une part, le cultivateur n'avait plus besoin d'envoyer ses filles servir en ville, parce que sa situation de fortune s'était améliorée ; d'autre part, les filles non plus n'avaient plus le goût du service domestique, qui était considéré comme avilissant, pour des personnes menant en définitive la vie bourgeoise.

#### § 4. — *La classe moyenne.*

La classe moyenne joue en Belgique un rôle social de tout premier ordre.

Tout d'abord, elle est nombreuse. Des limites de la *gêne* aux frontières de la *richesse*, on comprend ces revenus qui procurent non seulement le nécessaire, mais le superflu « souvent plus indispensable que le nécessaire » et l'on comprend aussi *l'aisance*. Dès lors, nous apercevons, dans la classe moyenne, bon nombre d'ouvriers manuels, qui « ne se refusent rien » et qui tendent à faire de leurs enfants des bourgeois. Le gros de la masse est formée des demi-intellectuels, fonctionnaires inférieurs, employés, commerçants, industriels, cultivateurs, dont l'instruction n'est pas rudi-

mentaire et dont les aspirations tendent à ne pas être confondus avec les manuels. Ils voisinent avec les fonctionnaires de grades plus élevés et les employés dont les fonctions et l'emploi exigent une instruction supérieure ; les revenus de ceux-ci peuvent, parfois, ne pas atteindre le niveau des précédents, leur intellectualité les classe tout de même dans une condition plus élevée. L'échelon supérieur est constitué des professions libérales et des gens d'affaires qui, sans être des " enrichis " ont de gros revenus et ne considèrent pas que c'est déchoir de travailler encore à les augmenter.

La caractéristique de cette classe, c'est que le revenu y provient à la fois du travail et de la possession, mais avec une prépondérance du travail. Deux corrections doivent pourtant être apportées à cette formule. D'une part, il y a des gens de condition moyenne qui ne travaillent pas ou plus : les pensionnés, les petits rentiers, les petits industriels ou commerçants retirés des affaires. Dans ces cas, c'est l'exiguité de leur revenu qui les range ici. D'autre part, il y a, dans la classe moyenne, des gens qui gagnent de très gros revenus, qui les feraient figurer dans la classe riche, si ces revenus étaient basés pour une plus grande part sur la possession de capitaux : ce sont ceux des avocats, médecins, artistes, hommes d'affaires même, dont toute la fortune repose sur leur activité professionnelle.

Nous n'essaierons pas de chiffrer l'effectif de cette classe ; mais nous tenons qu'elle est très nombreuse, tout en admettant que la classe ouvrière la surpasse.

Mais le nombre ne mesure pas l'étendue du rôle social de cette classe.

Elle exerce d'abord sur les classes inférieures une fascination indéniable. Les ouvriers qui veulent faire de leurs fils des employés sont légion, de même que les paysans qui veulent faire de leurs fils des instituteurs, des prêtres, des médecins. S'installer à son compte, est le rêve de beaucoup de manuels, d'ouvrières, de ménagères. Et l'on sait l'attraction de tous les emplois publics, où l'on a une « position » sûre et stable.

Ensuite, la classe moyenne domine au point de vue des mœurs l'ensemble du pays. Sans doute, l'imitation sociale part toujours d'un rang plus élevé ; mais ce ne sont pas nécessairement les plus riches que les gens qui améliorent leur condition prennent pour modèles, dont ils copient les vêtements et les allures, dont ils adoptent les goûts et les modes. Observez la mesure, la modération de cette imitation. L'influence de la classe moyenne est ici visible. Elle filtre, pour ainsi dire, les modes et les goûts et leur met son empreinte. Si bien, que c'est par elle que se réalise l'adaptation ou l'uniformisation des mœurs. La classe ouvrière imite la classe

moyenne, et non la classe riche. Nul ne répugne à adopter les mœurs bourgeoises, parce que celles-ci sont restées, à mi-chemin, celles de la classe moyenne.

Enfin, la classe moyenne fournit au pays depuis quatre-vingts ans, ses dirigeants. On ne compte plus les hommes politiques, les hauts fonctionnaires, les savants, les généraux, les prélats sortis de la classe moyenne. L'aristocratie de naissance n'a jamais joué, en Belgique, de rôle social appréciable depuis la fondation du Royaume. La haute bourgeoisie, la classe riche, y a exercé certainement l'hégémonie pendant une partie du dix-neuvième siècle. Mais elle sortait tout entière de la classe moyenne, et aujourd'hui, c'est la classe moyenne, qui est le réservoir des hommes d'action, d'entreprise ou de savoir qui sont, dans tous les partis et dans toutes les professions, à la tête des destinées du pays.

On a soutenu que, depuis la guerre, la classe moyenne disparaît en Belgique. Le renchérissement général des biens de consommation, le resserrement de tous les revenus tirés de la possession de capitaux, ont atteint, en effet, une portion de la classe moyenne très péniblement. Nous reviendrons sur ce point plus loin. La première conséquence en a été que nombre de bourgeois ont pris ou repris des occupations lucratives. Comme, d'autre part, le travail manuel était mieux rémunéré, on a conclu que, en nombre et en prestige, la classe moyenne disparaissait.

C'est une exagération évidente. Que certaines catégories de bourgeois — notamment des intellectuels — n'aient plus la même situation sociale qu'avant la guerre, cela paraît certain. Nous ne sous-évaluerons pas non plus le sentiment qui faisait certains se réjouir de ce que « l'ajusteur était plus payé que l'ingénieur ». Mais tout d'abord cette relation paraît n'avoir été que passagère. Ensuite, toutes les catégories de personnes composant la classe moyenne n'ont pas été atteintes dans la même mesure : tous ceux qui avaient quelque bien ou service à vendre ont pu faire face, au bout d'un certain temps, à la diminution de leurs revenus. Enfin, si la classe moyenne a fait quelques pertes, elles sont compensées par l'apport de nouvelles couches, venant notamment de la classe ouvrière. Observez celle-ci, qui monte, et vous verrez qu'elle entre de plus en plus, dans la classe moyenne.

Si nous nous demandons comment les revenus de la classe moyenne ont été affectés par la guerre, nous sommes amenés à faire une série de distinctions.

#### 1. — LES FONCTIONNAIRES.

Parmi les personnes n'ayant qu'un revenu fixe, figurent en première ligne les fonctionnaires publics. Quelques-uns ont de la fortune, presque tous ont des économies ; mais l'immense

majorité vit principalement ou exclusivement de son traitement. Celui-ci est la rémunération des services rendus ; mais à la différence des ouvriers, qui ne font que des contrats à court terme, les fonctionnaires vendent leurs services à forfait, à un prix fixé par la loi ou les règlements pour une période indéterminée. Delà, leur infériorité dès que la monnaie se déprécie.

Pendant l'occupation allemande, un certain nombre de fonctionnaires avaient conservé leurs fonctions, et leur traitement. D'autres avaient, pour des raisons d'ordre divers, abandonné leurs fonctions. La plupart de ceux-ci ne purent, de ce fait, toucher leurs émoluments. Des services de secours, souvent interdits et ignorés par l'occupant, leur procurèrent une partie de leur subsistance. Beaucoup trouvèrent des emplois au Comité National, et ici s'installa bientôt le système de la double rémunération : une partie fixe, à laquelle s'ajoutait une partie mobile, variable d'après la cherté de la vie, que l'on croyait temporaire, que l'on justifiait par les circonstances contingentes, et que l'on prit bientôt l'habitude d'appeler « la vie chère ». Rien de plus naturel d'ailleurs, le régime des secours était général. Les ouvriers en chômage recevaient également des secours qui n'avaient rien de commun avec la rémunération du travail et qui étaient mesurés d'après les besoins des intéressés. Il en fut de même des fonctionnaires. Les indemnités de vie chère furent proportionnées aux charges de famille.

Aussi, dès son retour, le Gouvernement belge se préoccupa de mettre au même niveau tous ses agents. Dès janvier 1919, parurent trois arrêtés royaux édictant en faveur du personnel de l'Etat « des mesures exceptionnelles accordant des subventions appropriées aux nécessités dérivant de la crise alimentaire persistante ».

Le premier arrêté alloue, rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1915, la subvention de vie chère qui était allouée pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1916 aux agents civils de l'Etat alors en fonctions ; elle l'accorde également en totalité ou en partie, du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 31 octobre 1918 aux agents dont les fonctions ont été interrompues dans le cours de cette période pour un motif reconnu légitime.

Le considérant qui précède le dispositif de l'arrêté justifie la mesure à raison « de l'aggravation de la crise alimentaire ».

Le second arrêté, de la même date, accorde à tous les fonctionnaires un « treizième mois » pour l'année 1918, comme l'avait fait le Comité National pour ses agents.

Le troisième remet en vigueur la subvention mensuelle de vie chère pour une période limitée au premier trimestre de 1919. Cet arrêté fait varier la subvention d'après les charges de famille de l'agent.

A partir de cette époque, la subvention de vie chère ne fait que s'établir de plus en plus dans les habitudes. L'arrêté du 21 avril 1919 en augmente le montant et la fait porter sur le 2<sup>e</sup> trimestre de 1919. Celui du 3 juillet 1919 la remet en vigueur pour un nouveau semestre et la perfectionne : elle varie désormais d'après l'importance de la commune de résidence de l'agent, ainsi que d'après les charges de famille.

A partir de ce moment, des augmentations successives, mais s'adressant à certaines catégories de fonctionnaires seulement, ont été accordées. Mais, comme dit l'arrêté du 25 décembre 1924, « des mesures isolées ou prises sans vues d'ensemble, ont introduit à la longue, dans les rétributions du personnel de l'État, un déséquilibre qui s'est fortement accentué au cours des années 1919 à 1924 ». En outre, les relèvements généraux qui avaient été arrêtés en 1919 n'avaient qu'un caractère provisoire. On nourrissait peut-être l'espoir alors de voir bientôt se rétablir la valeur de la monnaie, et les prix revenir, sinon à leur niveau d'avant-guerre, à un niveau sensiblement plus bas que le niveau actuel. Cet espoir étant difficilement admissible encore en 1924, le Gouvernement s'est décidé à opérer « la péréquation des traitements » qui n'est pas seulement un ajustement des traitements par l'égalisation des situations similaires, mais qui est en même temps, une augmentation des traitements en rapport avec la dépréciation de la monnaie.

Le système de l'arrêté royal du 25 décembre 1924 peut se résumer de la manière suivante. Le traitement principal se compose de deux parties : une partie fixe, qui est déjà sensiblement augmentée par rapport à l'avant-guerre, et une partie mobile qui varie d'après l'indice simple des prix de détail. Elle est établie pour chaque trimestre par la moyenne des indices publiés pour les deux premiers mois du trimestre écoulé et pour le mois qui les précède. Elle n'est acquise que si la moyenne dépasse le nombre 300. Les taux en sont calculés, de 300 à 1000 francs, d'après le montant du traitement, et à partir du nombre-indice 301, ces taux sont acquis autant de fois que l'excédent contient de tranches indivisibles de 30 points, toute fraction comptant pour une tranche complète.

Ainsi, la variation *d'une partie* du traitement d'après le coût de la vie est définitivement admise. Mais, en dehors du traitement, il y a des indemnités accessoires.

Une indemnité familiale est allouée du chef des enfants âgés de moins de 21 ans, qui sont à la charge exclusive de leur père ou de leur mère. Cette indemnité est mensuellement de 30 francs pour chacun des deux premiers enfants entrant en compte, de

40 francs pour le troisième et de 50 francs pour chacun des suivants. On retrouve là la préoccupation qui s'impose de plus en plus dans toute la politique du Gouvernement, de favoriser les familles nombreuses — ou plus exactement d'atténuer leurs charges. C'est dans ce but encore, que l'Etat accorde une indemnité de 250 francs à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Enfin, il y a une indemnité de résidence pour les fonctionnaires habitant les agglomérations bruxelloise, anversoise, liégeoise et carolorégienne. Elle varie de 750 francs à 1200 francs, pour Bruxelles, de 600 à 1000 francs pour les autres agglomérations, d'après le montant du traitement.

Il est malaisé de mesurer exactement l'augmentation des traitements ainsi consentie par l'Etat. Au total, elle a coûté plus de deux cents millions de francs. Elle a amélioré sensiblement la condition de tous les fonctionnaires, relevant entre autres les traitements des fonctionnaires supérieurs, ceux des fonctionnaires inférieurs ayant été relevés précédemment.

Au moment où elle a été établie (décembre 1924, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 1924) elle a assez bien ajusté le traitement à la dépréciation de la monnaie.

Mais il fallu cinq ans pour en arriver là. Pendant les périodes de renchérissement qui ont suivi la guerre, notamment fin 1920 et début de 1921, ainsi que 1923, la condition des fonctionnaires en général a été très mauvaise. Moins unis, moins armés que les ouvriers syndiqués pour réclamer à leurs employeurs une rémunération adéquate, plus conscients aussi de l'importance d'une aggravation des charges budgétaires, ils ont dû attendre plus que les ouvriers et on ne leur a pas donné satisfaction dans la même mesure.

Au point de vue social, cette situation a créé dans bien des cercles, un sentiment de déception et d'amertume qui ne manque pas de laisser des traces dans l'opinion publique en général.

## II. — LES PENSIONNÉS.

Plus défavorable encore était la situation des fonctionnaires retraités. La plupart d'entre eux n'ajoutent à leur pension que le revenu de modestes économies, souvent placées en fonds d'Etat, et par conséquent atteintes par la dépréciation de la monnaie. Aussi, le renchérissement général des prix leur a rendu la vie difficile.

Une indemnité de vie chère a été allouée aux pensionnés de l'Etat depuis 1920, mais elle était médiocre, et ne pouvait dépasser 200 frs par trimestre.

Les fonctionnaires admis à la retraite à présent, jouissent, naturellement, de pensions calculées sur le taux de leur traitement actuel. Les pensionnés anciens, au contraire, pendant tout un temps, sont restés au taux établi par la législation d'avant-guerre, de sorte que leur situation a été souvent fort injustement inférieure à celle des pensionnés récents de même grade.

Des promesses formelles leur ont été faites depuis longtemps, et elles ont été renouvelées lors de la péréquation des traitements.

Mais, en attendant, la vie reste pour la plupart, une vie de privations, et parfois de misère. C'est peut-être parmi ces pensionnés que l'on peut trouver la classe de gens qui souffrent le plus du renchérissement général. Le loyer a beau être maintenu par la loi à un taux inférieur, il est une lourde charge pour un maigre budget, quand les denrées alimentaires de tout genre, le chauffage, l'éclairage et les vêtements augmentent sans cesse.

Une des conséquences visibles de la condition malheureuse des pensionnés est que beaucoup de ceux qui avaient atteint l'âge du repos se sont mis à rechercher des occupations lucratives. On a vu, dans le commerce, dans l'industrie, s'engager comme employés, parfois de grade très inférieur, d'anciens pensionnés qui n'avaient plus de quoi vivre.

### III. — LES PETITS RENTIERS.

Aux pensionnés, il faut assimiler les petits rentiers : veuves ou vieilles filles vivant de leurs économies ou de biens hérités, gens retirés des affaires avec un petit capital placé en fonds « de tout repos ». Les revenus modestes qu'ils en tiraient avant la guerre leur suffisaient pour la vie qu'ils menaient. Mais dès que le renchérissement général apparut, pendant l'occupation, les revenus — quand ils subsistaient — devinrent vite insuffisants. A l'aisance, succéda la gêne, à la gêne, la pénurie et la misère. Pendant l'occupation, le *Secours Discret* ou l'*Assistance Discrète* soutenaient beaucoup de ces petits rentiers, dont la pauvreté était d'autant plus touchante qu'elle était supportée avec dignité. Mais avec le retour à la paix et la suppression des œuvres d'assistance, des jours tout aussi pénibles revinrent pour beaucoup de petits rentiers. Comment s'en tirent-ils ? Par un surcroît de privations ou la reprise de quelque besogne lucrative, quelquefois bien lourde à accomplir. Tous les revenus fixes sont amoindris : s'ils deviennent insuffisants, il faut bien que l'on se mette à « vendre quelque chose », ses services, ou ses biens.

Il est hors de doute que parmi les détenteurs de la richesse acquise, les petits rentiers sont les plus à plaindre.

#### IV. — LES EMPLOYÉS

Les employés des établissements commerciaux et industriels ont été, par moments, aussi à plaindre que les fonctionnaires. Toutefois, défendus dans quelques métiers par des syndicats sérieusement organisés, certains d'entre eux ont pu, plus rapidement, faire valoir leurs droits.

En outre, dès que leurs employeurs firent des bénéfices, ils furent mieux que d'autres à même d'y prendre part.

Le Ministère de l'Industrie et du Travail entreprit, en 1921, une enquête sur la situation des employés privés. Les résultats en ont été publiés dans la *Revue du Travail* de 1923, de juillet à décembre. Malheureusement, il ne semble pas que l'on puisse tirer des conclusions des renseignements recueillis : sur 97.004 employés à qui l'on envoya un questionnaire (dans soixante villes), il n'y en eut que 30.381 qui fournirent des réponses utilisables : on ne reçut donc d'informations que sur environ un cinquième du nombre total d'employés recensés en 1910. Une défiance et même une certaine hostilité accueillirent l'enquête et se traduisirent entre autres par le renvoi de 33.871 questionnaires en blanc.

En ce qui concerne les appointements, l'enquête fait voir que suivant la nature des entreprises qui les occupent, les employés hommes gagnaient en moyenne en 1921, de 400 à 600 francs par mois. Les femmes étaient payées à raison de 200 à 400 francs en moyenne. Les employés de l'industrie et du commerce de gros sont les plus favorisés : sur 100 employés touchant un traitement fixe, il y en avait 61 et 54 respectivement gagnant, dans les deux groupes précités, plus de 400 francs mensuellement. Or, ce rapport touche à :

- 46 pour les employés de banques,
- 40 pour les employés d'assurances,
- 38 pour les employés de bourse,
- 36 pour les employés du commerce de détail,
- 31 pour les employés de notaires, d'avocats, etc.

Le même fait se représente pour les appointements supérieurs à 600 francs : 19 pour cent des employés de l'industrie, 15 pour cent de ceux du commerce de gros en jouissent, tandis que tous les autres ne représentent qu'un moindre pourcentage, le plus bas étant celui des employés de personnes exerçant des professions libérales.

Cependant, il faut compléter les chiffres relatifs aux traitements fixes par ceux relatifs aux gratifications et au « treizième mois » (1).

Groupes	Proportion d'employés (sur 100) touchant des gratifications			
	Un 13 <sup>e</sup> mois		Un 13 <sup>e</sup> mois	
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.
Banques	29.4	25.8	56	55.6
Commerce de gros	17.7	18	19.3	12.8
Industrie	17	13.8	12.6	9.2
Assurances	16.6	6.8	12.4	17
Commerce de détail	11	10	5.2	4.3

Dans quelle mesure ces chiffres ne portant que sur un cinquième des intéressés sont-ils représentatifs ? En outre, ils se rapportent à l'année 1921, et il peut y avoir eu de notables améliorations depuis lors. Quoi qu'il en soit l'impression générale qui se dégage de l'enquête, est que la condition d'employé n'avait pas fait les mêmes progrès que celle des ouvriers.

Une catégorie d'employés souvent oubliée, mais dont le sort ne paraît pas avoir toujours été amélioré avec les conditions de l'existence est celle des employés d'églises. *Notre journal*, l'organe de leur Union professionnelle nationale (2) est plein de récrimination qui dénotent à la fois une pauvreté certaine et un éveil de l'esprit syndicaliste dans un milieu où on ne s'attendait pas à le rencontrer. Un congrès de cette Union tenu à Bruxelles en août 1924 a attiré l'attention du public sur cette catégorie peu connue de mécontents.

#### V. — LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Il est difficile de se faire une idée d'ensemble du mouvement des revenus dans les professions libérales. A toutes les époques, il y a eu, par exemple, des avocats faisant rapidement fortune, des médecins aux honoraires fabuleux, des ingénieurs gagnant gros et des architectes en vogue aux profits inouïs. Toujours aussi, il y eut architectes, ingénieurs, médecins et avocats vivant une vie misérable.

Aussitôt après l'armistice, une période de gêne et de pénurie s'ouvrit pour les professions libérales. Les affaires ne reprenant pas tout de suite, le barreau resta sans causes. Les médecins avaient connu pendant la guerre, des années très maigres ; ils ne virent pas tout de suite la clientèle revenir, ni les honoraires

(1) V. *Revue du Travail*, 1923, p. 2535.

(2) Bruxelles, 19, rue Pletinckx, publication mensuelle.

gonfler. Quant aux ingénieurs, on avait moins besoin d'eux que d'ouvriers et les salaires de ceux-ci étaient supérieurs aux appointements qu'on leur offrait. Pendant un temps également, les architectes furent sans ouvrage, la bâtisse ne reprenant point.

C'est à cette époque que se répandit l'opinion qu'on entrait dans une ère d'affaissement intellectuel. Il sembla tout à coup à beaucoup de gens que c'en était fini de la faveur à l'intelligence ou plutôt à l'intellectualité. Le prestige, la puissance, la richesse allaient au travail manuel. On s'écarterait pour toujours des professions libérales.

Cette impression ne dura pas longtemps, parce que les professions libérales ne tardèrent pas à reprendre leur prospérité.

Au barreau, les affaires pénales de commerce avec l'ennemi ou de trahison offrirent bientôt une aubaine inespérée. Puis vinrent les questions de dommages de guerre, en attendant que la reprise des affaires industrielles et commerciales rétablît la grande source de revenus. Les Universités ayant cessé pendant l'occupation de donner des diplômes, la concurrence fut au début, moins intense qu'avant la guerre. Quant aux honoraires, on sut rapidement en élever le taux à la hauteur des circonstances. On vit des avocats dépasser rapidement en gain professionnel les plus célèbres de leurs confrères d'avant-guerre. Leur exemple inspira, de proche en proche, la rédaction des états d'honoraires.

Les médecins, au sortir de la guerre, trouvèrent à certains égards, une situation améliorée. Dans la lutte qu'ils entretenaient depuis si longtemps contre les sociétés de secours mutuels, ils avaient, en somme, triomphé. Le service médico-pharmaceutique du Comité National était entre leurs mains. Les œuvres de l'enfance, les œuvres d'hygiène étaient entrées dans les mœurs et offraient un débouché relativement nouveau.

Mais il fallut un certain temps pour que la clientèle régulière revint. Dans l'intervalle, le syndicalisme médical avait fait des progrès et l'entente s'était facilement établie pour l'augmentation des honoraires. Ce serait à coup sûr se tromper que de croire aujourd'hui qu'ils ne sont pas au niveau du pouvoir d'achat du franc.

Les ingénieurs, nous l'avons dit, ont aussi connu une période de dépression très sérieuse. L'ont-ils tous et entièrement surmontée ? C'est ce qu'il est malaisé de préciser. Mais il n'est plus vrai que les appointements des ingénieurs soient inférieurs à ceux des ouvriers qualifiés, Sans doute, la distance entre eux est moins grande que jadis, mais les revenus de la profession ne sont plus avilis.

Les architectes, après les mois d'angoisse qui suivirent l'armistice, furent rattrapés : la reconstruction des régions

dévastées, les expertises des dommages de guerre ont offert des occasions d'emploi, avant que la bâtisse reprit sérieusement. Depuis deux ans au moins, on peut dire que la profession d'architecte n'est plus de celles qui ne nourrissent pas leur homme.

## VI. — LES ARTISTES.

Disons un mot des artistes.

Ecrivains, peintres, sculpteurs, musiciens, pendant tout un temps, on a désespéré de les voir de nouveau gagner leur vie. Nous ne nous plaçons ici que du point de vue économique. Ces professions sont marquées du sceau de la fatalité ; elles comprennent nécessairement, à côté de quelques privilégiés, favoris de la foule, une masse de malchanceux. Notre époque, matérielle, inquiète, désordonnée, paraissait creuser le tombeau des professions artistiques.

Au début, le sort des écrivains a paru terriblement sombre. On a prédit la fin du livre et pourtant, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que la production littéraire reprit quelque développement. En France, des romans atteignent des tirages qui étaient rares avant la guerre. Les écrivains belges ont toujours eu une situation difficile ; le public leur a souvent mesuré sa faveur, mais il ne paraît pas qu'ils ont plus à se plaindre aujourd'hui qu'avant la guerre.

La presse périodique montre toujours une diminution très considérable par rapport aux années qui précèdent la guerre : en 1912, il y avait 2.271 journaux et écrits périodiques ; en 1922, il n'y en a plus que 1.264, en 1923, 1457, en 1924, 1607.

Les peintres et les sculpteurs ont cru aussi que leur dernière heure était arrivée. Mais, on ne sait trop pourquoi, voici que, même pendant la période de stagnation des affaires, la vente des œuvres d'art reprend. Jamais on n'a vu autant d'expositions privées, jamais on n'a tant vendu d'œuvres d'art. Et il ne faudrait pas croire que les acheteurs sont tous des nouveaux riches. Il semble au contraire que, par réaction contre la pénurie du temps de l'occupation, on se remette à orner sa maison d'œuvres d'art. Peut-être la dépréciation de la monnaie agit-elle déjà, comme elle l'a fait en grand en d'autres pays, en excitant ceux qui ont des fonds disponibles à acheter des biens de valeur durable au lieu de les placer en titres de valeurs mobilières.

Quoi qu'il en soit, il serait difficile de soutenir que les professions de peintres et de sculpteurs sont en voie de disparition : les académies et les écoles de dessin présentent une diminution de fréquentation par rapport, à 1913, où il y avait 15.253 élèves, mais

pas assez notable pour indiquer une véritable désertion de la profession : en 1921, il y avait encore 13.991 élèves, en 1922, 11.749 (1), en 1923, 12.200, en 1924, 12.105.

Les musiciens ont peut-être moins bien supporté la crise. Peut-être n'en sortent-ils aujourd'hui qu'au prix d'un certain avilissement de la profession : les cinémas, les dancings, les établissements de plaisirs divers font grand emploi de musiciens exécutants, au détriment des grands concerts.

Mais, à voir la fréquentation des conservatoires et des écoles de musique, on ne peut pas conclure que le métier de musicien est déserté. Il est vrai que le nombre d'élèves des quatre conservatoires royaux a diminué légèrement : il était de 3.548 en 1919 et de 3.341 en 1923-1924 ; mais ce chiffre était proche de celui de 1913 : 3.164. Mais si l'on prend l'ensemble des autres conservatoires et écoles de musique, leur nombre d'élèves a passé de 17.417 en 1913 à 24.110 en 1923-1924 (2).

#### VII — LES CULTIVATEURS.

Avec les cultivateurs, et même les petits cultivateurs qui font partie de la classe moyenne, nous arrivons aux personnes dont les revenus, loin d'avoir diminué, ont vraisemblablement augmenté pendant et depuis la guerre.

Sous l'occupation allemande, nous l'avons vu, l'agriculture a présenté ce paradoxe d'avoir une production déficitaire et cependant de faire des bénéfices considérables. D'une manière générale, — et compte tenu des exceptions — la vie des paysans était bien plus facile que celle des citadins. Malgré les réquisitions et parfois les exactions, ils parvenaient à vendre à bon prix, — à prix croissant souvent —, le produit de leurs cultures, soit à l'occupant, soit aux compatriotes. Au jour de l'armistice, il y avait dans les campagnes une accumulation inusitée de numéraire et de capitaux. Aussi, on vit bientôt s'y répandre un bien-être tel qu'on n'en a jamais vu. Il s'est caractérisé notamment par le remboursement des dettes hypothécaires, qui s'est fait, dans tout le pays, avec une rapidité qui étonna plus d'un notaire. L'opération était d'autant plus attrayante que la monnaie se dépréciait.

Ensuite, le prix de la terre, que les petits cultivateurs se disputaient déjà si âprement avant la guerre, ne fit que croître, parfois hors de proportion avec le rendement présumé (3). Les renou-

(1) V. *Annuaire Statistique* pour 1924, p. 116.

(2) *Ibid.*, p. 116.

(3) Dès 1919, la valeur des mutations d'immeubles en général est plus de trois fois celle de 1913 : 1.401.297.000 francs au lieu de 465.073.000. Nous ne savons pas dans ce total, ce que représentent les terres arables ; mais il est certain qu'à ce moment la monnaie n'avait pas perdu les deux tiers de sa valeur, et que les immeubles en général ne valaient pas le triple de leur prix d'avant-guerre.

vellements de baux ont donné lieu, plus encore que jadis, à des surenchères acharnées.

En même temps, les dépenses somptuaires prirent une extension qui fut remarquée par tous les observateurs de la vie des campagnes. Meubles nouveaux, aménagement plus confortable des maisons, mille acquisitions qu'on ne se serait pas permises jadis, marchaient de pair avec un souci vestimentaire inconnu auparavant, et avec le goût des plaisirs urbains.

L'économie, toutefois, ne perdait pas ses droits : tous les établissements de crédit trouvaient dans les campagnes de nouveaux et nombreux clients. De là, la multiplication des agences de grandes banques dans les régions agricoles, agences qui drainent les capitaux flottants dans une mesure inégalée. On assure que les paysans ne répugnent même pas aujourd'hui à faire des spéculations en bourse qu'ils auraient répudiées jadis. Il nous est impossible de contrôler ce dire ; mais qu'il soit l'indice de l'augmentation des capitaux mobiliers et de l'épargne dans les campagnes, c'est certain.

D'ailleurs, une banque spéciale, uniquement destinée aux petits cultivateurs, va nous renseigner. La *Caisse Centrale de Crédit* du Boerenbond n'a guère pour clientèle que les paysans du pays flamand, du Brabant wallon et des nouveaux cantons rédimés. D'après la notice récente de M. le Chanoine Luytgaerens, au 31 décembre 1923, « le total des dépôts d'épargne confiés à la Caisse était de 503 millions de francs, dont environ la moitié à vue et l'autre moitié à terme ». C'était une augmentation de 85 millions sur l'exercice précédent. Et après avoir additionné les dépôts d'épargne auprès des caisses locales, ainsi que les prêts consentis à leurs membres, l'auteur concluait : « La situation résultant des chiffres donnés prouve que l'agriculture jouit en Belgique en ce moment d'une certaine aisance (1) ».

M. Baudhuin, de son côté, écrit : « l'enrichissement de nos agriculteurs n'est pas contestable ». Et il en donne comme indice le montant des dépôts du Boerenbond que nous venons de citer, qui est vingt-cinq fois plus élevé qu'avant la guerre (2).

Nous n'avons pas besoin d'autres recherches pour conclure que — sauf les exceptions inévitables — les revenus des agriculteurs n'ont pas diminué depuis la guerre. La Restauration économique de la Belgique ne leur a certainement pas fait de tort.

---

(1) *Le Boerenbond Belge, Ligue des Paysans de Belgique*. Notice explicative par le Chanoine LUYTGAERENS, secrétaire général. Publication du Boerenbond belge (Juillet 1924), 1 broch. 8°, p. 31.

(2) *Revue catholique Sociale et Juridique*, janv. 1925, p. 275.

## VIII. — LES COMMERÇANTS.

Nous ne visons ici que le petit commerce, celui qui peut être rangé dans la classe moyenne.

Il n'est pas certain que les commerçants ne soient enrichis comme les agriculteurs, et il est plus difficile de s'en rendre compte. La guerre a été une grande épreuve pour le commerce de détail. Auparavant, bien que les lois économiques fussent toujours les mêmes, la *tradition* jouait un grand rôle dans la formation des prix. La monnaie avait une valeur stable. La spéculation était limitée à un petit nombre de catégories de marchandises. Les écarts des prix n'étaient relativement ni très grands ni très brusques. La marge des profits était limitée par une concurrence générale et toujours en éveil. On n'apercevait pas facilement la lutte, l'âpre lutte des intérêts que se livrent, au moindre échange, vendeurs et acheteurs.

Avec l'invasion, une perturbation profonde s'est produite dans les relations sociales, et tout d'abord entre les détaillants et leurs clients. M. Albert Henry a décrit en quelques traits frappants la physionomie que prit alors le marché. Aux premiers bruits d'invasion, « une partie de la population chercha, sans tarder, à se constituer des approvisionnements ; la plupart des détaillants s'ingénierent à profiter de l'affluence extraordinaire de clients qui se pressaient dans leurs boutiques et ne négligèrent rien pour contribuer eux-mêmes à l'élévation des prix dont ils bénéficiaient. Des bruits de hausse habilement répandus, une spéculation savamment organisée et dissimulée sous le prétexte de difficultés de transport causées par la mobilisation de l'armée, accrurent l'appréhension du public. Des magasins, prétextant l'insuffisance des approvisionnements, fermaient leurs portes, plusieurs fois par jour, et ne les rouvraient qu'après avoir changé les étiquettes des prix (1) ».

Tel fut le début d'une période nouvelle dans l'histoire de notre commerce. Nous avons connu tous les phénomènes classiques de l'occupation ennemie, de la spéculation commerciale, de la dépréciation de la monnaie.

Pendant l'occupation, ce furent les profits scandaleux du commerce avec l'ennemi, soit avec le gouvernement, soit avec les soldats et les particuliers. Puis, le rançonnement de la clientèle indigène, notamment pour les articles prohibés ou contingentés. La fraude était devenue patriotique vis-à-vis de l'occupant ; elle devint de règle vis-à-vis de tout le monde. Le commerce fut alors envahi par toutes sortes de gens, les uns honnêtes, cherchant dans le trafic des ressources qui se faisaient rares ou nulles

(1) ALBERT HENRY. *Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande*, Paris, 1924, p. 18.

dans le métier habituel, les autres malhonnêtes et courant seulement au plus extrême bénéfice.

La hausse rapide et considérable des prix avait ainsi, déjà pendant l'occupation, habitué le commerce de détail à des pratiques inconnues jadis. Elles ne cessèrent pas avec la paix. Il faut dire, d'ailleurs, que le commerce en général était devenu autrement difficile. L'incertitude et l'insécurité rendaient toute opération spéculative. Alors, la prudence même conseillait de faire les prix aussi hauts que le supportait le consommateur. La concurrence, raréfiée, annihilée parfois par des ententes, explicites ou tacites, ne jouait plus son rôle de régulateur. Avec les variations du change, s'accroissaient les difficultés de l'approvisionnement. Mais la fameuse théorie de la « valeur de remplacement » fut vite comprise et appliquée. On sait qu'elle enseigne que le détaillant doit, pour éviter la ruine, porter le prix de vente de ses articles au taux d'augmentation du prix de gros au moment où celui-ci hausse, afin de pouvoir « remplacer » aisément les articles vendus. Mais en cas de baisse du prix de gros, on a bien soin de ne pas suivre le même mouvement, parce qu'on ne doit pas « vendre à perte ». Ainsi se justifie l'augmentation continue des prix de détail, même en dehors de la dépréciation de la monnaie. De là, la tendance à vendre toujours au prix le plus élevé, au prix que le consommateur est tout juste disposé à donner.

Tout augmentant, on a augmenté même le *taux* du profit. Il ne suffit pas de suivre l'avalissement du franc, il faut encore que les bénéfices s'accroissent en valeur relative. On n'a plus le temps d'attendre trente, trente-cinq ans comme naguère pour faire fortune et se retirer. L'avenir est incertain. Il n'y a aucun ménagement à garder. Il faut gagner, dans le minimum de temps, le maximum de profits. Aussi, de vieux commerçants, qui ont connu le régime traditionnaliste de naguère, n'en reviennent pas, de voir le succès rapide des jeunes. Des bouchers, des charcutiers, des marchands de chaussures, et d'autres ont su faire, en quelques années, d'opulentes fortunes, qu'impliquent leurs achats de propriétés, d'automobiles, d'objets de luxe de toute espèce.

Naturellement, il n'en est pas ainsi de tous les commerces ni de tous les commerçants. Nous ne citons ces faits que comme des symptômes d'une situation relativement prospère.

Il n'est pas possible de mesurer directement cette prospérité (1). Un indice peut-être, en serait la diminution vraiment

(1) Au moment où nous corrigeons les épreuves de ces pages, un document public, une lettre du Comité Central Industriel au Ministre des Affaires économiques, confirme notre opinion : « Il est avéré, dit-elle, de nombreux documents officiels en apportent la preuve, — tels par exemple, les rapports successifs de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie — que les classes moyennes d'industriels et de commerçants jouissent heureusement d'une grande prospérité ». (V. *Indépendance Belge*, 29 septembre 1925).

remarquable du nombre des faillites. Tandis que pendant l'année judiciaire 1912-1913, le nombre de faillites déclarées était de 626, et les deux années précédentes, 592 et 596, il n'était, en 1920-1921 que 140, en 1921-1922, 239; en 1922-1923, 289, en 1923-1924, 350. Ce n'est évidemment qu'un indice fort imparfait et indirect : en effet, la faillite peut atteindre des établissements autres que ceux du commerce ; d'autre part, dans un temps où la monnaie se déprécie continuellement, il est naturel que les débiteurs trouvent plus facilement à désintéresser leurs créanciers.

En résumé, nous ne croyons pas que les commerçants de la classe moyenne en général aient vu leurs revenus diminuer pendant la restauration du pays.

### § 5. — *La classe riche.*

La classe riche en Belgique se compose d'un petit nombre de grands propriétaires fonciers, et d'un grand nombre d'hommes d'affaires : grands industriels, grands commerçants, armateurs, banquiers, agents de change, financiers, dont les revenus sont tirés en grande partie de la possession de capitaux, mais aussi de leur travail d'hommes d'affaires. Ajoutons-y un contingent, peut-être assez important, de gens sans profession, qui vivent de biens hérités, et qui sont, la plupart du temps, des fils ou des petits-fils d'hommes d'affaires qui furent actifs et heureux en leur fortune.

De cette classe, ceux qui n'avaient d'autres ressources que leurs biens ont certainement vu leurs revenus diminuer.

Pour les propriétaires fonciers, il a fallu le renouvellement des baux pour ajuster les revenus à la baisse du franc. Encore, il n'y a que les baux ruraux ou la location de maisons de commerce qui ont pu avoir cet effet. La propriété de maisons d'habitation a été lésée par les lois sur les loyers, qui ont limité le revenu au maximum de deux fois et un quart celui d'avant-guerre, soit la moitié moins que le pouvoir d'achat de la monnaie.

Si le revenu était tiré uniquement de la possession de valeurs mobilières, il a également été rogné. Malgré la hausse du taux de l'intérêt, l'ensemble de ces valeurs n'a pas atteint le coefficient nécessaire pour compenser la baisse du franc.

Les tableaux que nous avons reproduits dans la Septième Partie d'après le *Moniteur des Intérêts Matériels* (1) fournissent sinon la preuve, du moins des indications suffisantes de la diminution du rendement de la fortune mobilière.

La baisse des fonds d'Etat et des valeurs à revenus fixes est constante. Ce n'est donc qu'en sacrifiant l'ancienne sécurité qu'un portefeuille un peu important a pu maintenir son rendement.

(1) Voir pages 463 et suiv.

Sans doute, il y a eu des privilégiés. Certaines industries, dont les produits se vendent en monnaie appréciée, ont connu et connaissent encore des périodes de prospérité extraordinaire. Mais elles sont l'exception et la majorité est loin de montrer même allure.

Si donc on s'en tient strictement à la fortune acquise, on peut être certain qu'il y a diminution du revenu, et, dans ce sens, la classe riche a souffert des événements. Ceux que la vie chère a contraints à restreindre leurs dépenses peuvent avoir déchu de leur rang social, et ils sont peut-être plus nombreux qu'on ne le croit d'habitude.

Nous dirons même qu'il faut avoir une très grande fortune pour ne pas sentir quelque peu, dans le train de vie, dans les plaisirs, dans les relations, les conséquences du renchérissement général. La tenue de la maison, les frais d'entretien des propriétés, les impôts, toutes les charges accrues viennent rognier les revenus par tous les bouts.

Mais cela n'est vraiment pénible que quand l'intéressé reste passif. Du moment qu'il travaille, qu'il participe à la direction d'affaires importantes, il a l'occasion de combler les lacunes que les mauvaises circonstances creusaient dans ses ressources.

Les grands industriels ont eu, depuis l'armistice, une vie pleine de difficultés. L'industrie est devenue matière à spéculation comme elle n'avait jamais été. Les variations fantastiques dans les prix des matières premières, le renchérissement désordonné de la plupart des éléments du prix de revient, la hausse des salaires, tout rendait incertains les résultats d'exploitations jadis faciles à conduire. Dans toutes les industries vivant d'exportation, l'incertitude du débouché, s'ajoutant aux fluctuations des changes, venait faire de la profession d'industriel un véritable tourment. On ne peut pas dire, cependant, que cette situation troublée ait été jusqu'à faire désertier le métier. Dans beaucoup de cas aussi, même quand les dividendes distribués n'étaient pas très considérables, les tantièmes des administrateurs ou les appointements des directeurs étaient encore à un niveau supérieur au renchérissement général des prix.

En résumé, nous pensons que la classe riche a vu surtout diminuer les revenus tirés de la simple possession des biens ; mais ceux de ses membres qui ont pu y exercer quelque activité productive, ont pu trouver des compensations.

#### § 6. — *Le déplacement des revenus.*

De ce qui précède nous pouvons conclure que la situation respective des différentes classes s'est modifiée pendant la restauration du pays.

Le déplacement des fortunes est moins aisé à caractériser que celui des revenus. Mais, en ce qui concerne ceux-ci, nous tenons que le travail, et en particulier le travail manuel, prend dans le revenu national une part plus forte que celle qu'il avait avant la guerre.

M. Baudhuin en a proposé une évaluation (1), fin 1924 :

la fortune acquise ne prendrait que 22 p. c. au lieu de 27 en 1913;  
les revenus professionnels, les commerçants et les agriculteurs  
37 p. c. au lieu de 39, 5 en 1913 ;

les salaires des ouvriers 41 p. c. au lieu de 33.5 en 1913.

C'est une hypothèse acceptable, mais dont la vérification n'est pas à notre portée. Quoi de plus vraisemblable ? Tandis que la monnaie se déprécie, le rendement des capitaux doit, d'une manière générale diminuer ; le travail devient, pour tous, la grande ressource, parce qu'il permet de vendre quelque chose — des services — au cours du jour.

Nous avons vu les raisons pour lesquelles la classe ouvrière belge a su profiter de cette situation. Qui donc ne s'en réjouirait ? Rien de plus moral, en une certaine mesure, que de rendre au labeur humain sa primauté, et que de diminuer les privilèges que l'organisation sociale assure à l'oisiveté. A une condition cependant : c'est que le travail intellectuel ait aussi sa place à côté de l'autre, car c'est à ce prix que la civilisation se maintiendra.

## SECTION II.

### LA DÉPENSE.

Nous avons essayé de nous faire une idée des modifications apportées par la guerre dans le montant et la répartition des fortunes et des revenus.

Mais ce serait nous arrêter à mi-chemin, que de ne pas tenter de nous rendre compte des changements qui se sont produits sur le niveau de la vie.

Que la restauration du pays nous ait coûté nos économies pendant dix ans, qu'elle ait employé à des besognes inutiles, ou du moins inusitées dans le train de vie de la nation des efforts et des énergies qu'on aurait pu employer ailleurs, rien de plus plausible. Mais, après ce grand effort, vit-on mieux qu'avant, ou plus mal ? A-t-on le nécessaire, le superflu, l'opulence, ou se sent-on dans la gêne, la privation, la pénurie ?

C'est ce qui nous amène à examiner la *dépense*, ou, si l'on veut, l'emploi du revenu.

(1) *Revue Catholique sociale et juridique*, janv. 25, p. 260.

Nous savons bien que l'étude scientifique de cette question ne serait possible qu'après de longues et coûteuses enquêtes. Mais, sans aspirer à atteindre des données précises et définitives on ne voit pas pourquoi nous n'essaierions pas d'utiliser les données que nous possédons pour nous faire une idée approximative de la vérité.

§ 1<sup>er</sup>. — *Le renchérissement général.*

On sait assez que le phénomène principal qui a affecté la dépense est le renchérissement général. Phénomène universel, qui s'est produit dans tous les pays, les vainqueurs comme les vaincus et les neutres.

A vrai dire, il commençait déjà une quinzaine d'années avant la guerre. Dès 1910, le *Verein für Sozialpolitik* décidait de faire une enquête très étendue sur ce sujet (1) ; la conclusion générale en était qu'en dehors de toute considération d'ordre monétaire, il y avait, dans le monde entier, une tendance à l'augmentation des prix de vente de la généralité des produits.

Mais il s'agissait là d'une hausse lente et tenant à la production elle-même.

Avec la guerre, nous avons connu, sous sa forme classique, la hausse brusque des prix provenant d'abord de la rareté relative des biens, puis ensuite de la dépréciation de la monnaie.

La « vie chère » a commencé chez nous d'une façon tragique, au moment de l'invasion allemande, et avec tous les caractères d'une catastrophe monétaire. On n'a pas perdu la mémoire du début de la tourmente, où le désarroi monétaire éclate avec violence : les pièces de cinq francs et le billon disparaissent rapidement ; le change des billets de la Banque Nationale devient impossible ; le cours forcé est décrété ; on promet l'émission de coupures de 1, 2 et 5 francs. En même temps, tout crédit est refusé aux clients des magasins, qui exigent des dépôts de provisions.

Ce qu'on pourrait appeler la spéculation boutiquière se donne alors libre carrière et le consommateur sans défense est rançonné.

Tel fut sous son aspect dramatique le premier spectacle qui s'offrit à nos yeux du renchérissement général. Mais, à cette époque, tout le monde croyait que la tourmente serait passagère, la guerre ne serait pas longue. Des économistes avaient déclaré qu'elle *ne pourrait pas* être longue. On pensait qu'après une courte

(1) En 1914, nous faisons paraître, dans sa collection, un volume dû à la collaboration de compatriotes distingués, où l'on étudiait la formation des prix dans les industries du charbon, du fer et de l'acier, du verre à vitres, de la laine, du cuir, des briques, du ciment, de la farine. V. *Preisbildung gewerblicher Erzeugnisse in Belgien. Schriften des Vereins für Sozialpolitik* 144 Bd München und Leipzig, 1914, 349.

période où l'on était disposé à accepter toutes les misères et tous les sacrifices, on reverrait, avec la victoire, les beaux jours de la paix et les bas prix.

En attendant, nous avions les prix maxima, le contingentement des articles principaux de consommation, des prohibitions de toutes sortes et nous commençons à connaître ce commerce clandestin et ces pratiques de fraude qui ont si profondément bouleversé, avec les idées morales, les habitudes et les usages de notre commerce.

Voici l'armée allemande installée chez nous ; la chape de plomb de l'occupation militaire ennemie pèse sur nos épaules, tandis que sous le rapport du ravitaillement, nous partageons le sort de l'Allemagne soumise à un blocus de plus en plus étroit. Les réquisitions et les saisies se succèdent, et on se rappelle cette foule de bouches avides, que leur intendance militaire ne parvient pas à rassasier, et pour lesquelles les porte-monnaie gonflés de marcs achètent à hauts prix, dans les campagnes, dans les villes, notre propre nourriture. Heureusement, le Comité National est là, qui vend l'essentiel à des prix raisonnables, mais comme l'essentiel, c'est loin d'être tout ce qu'il faut, les prix montent d'une façon continue.

En même temps, notre monnaie, bien que l'émission par la Société Générale en soit modérée et proportionnée à nos besoins réduits, ne cesse de se déprécier par l'infiltration des marcs qui vont finir par atteindre un montant de six à sept milliards.

Le jour de la délivrance arrive. Peut-on décemment laisser circuler cette monnaie de l'ennemi abhorré ? Est-il juste que tous ceux qui ont été contraints d'accepter le marc à 1,25 frs. en supportent la dépréciation ? (il vaut alors 60 à 65 centimes). La nation victorieuse et généreuse va faire l'avance nécessaire ; elle reprend les marcs à 1,25 fr. — dans l'idée que ce n'est qu'une simple avance et que le vaincu la remboursera (1). De même, la nation admet un principe nouveau conforme à la solidarité des citoyens : les dommages aux biens et aux personnes sont une dette nationale (2) et l'Etat empruntera toutes les sommes nécessaires pour en faire l'avance dans l'espoir légitime d'en récupérer le montant sur l'ennemi responsable. De même encore, le Gouvernement reprend le rôle assumé par le Comité National pendant l'occupation : il ravitaille le pays, — et cela signifie de nombreux et coûteux achats à l'étranger. Mais, encore une fois, peut-on laisser le pays épuisé, ruiné, mourir de faim ?

Evidemment non, mais tout cela aboutit à une monnaie avilie, une dette publique gonflée, un budget en déficit croissant. Il n'en

(1) V. p. 421 et suiv.

(2) V. p. 80 et suiv.

faut pas tant pour détruire le crédit à l'étranger, et voir, sous le régime du cours forcé, le change prendre des allures inquiétantes.

La restauration du pays commence donc à un moment critique. Il faut faire emprunt sur emprunt, précisément dans les circonstances les plus défavorables. Et puis, il faut subsister. Dans le pays vidé, affaibli, exsangue, où la matière imposable même fait défaut, il faut bien importer de l'étranger des aliments — pour dix mois de pain sur un an ! — et ravitailler de matières premières notre industrie, qui se relève.

Achetant cher à l'étranger, comment pourrions-nous avoir, à l'intérieur, des bas prix ?

Mais à partir de ce moment, c'en est fini du retour prochain à la saine monnaie. Ce que nous ne connaissions point, avant la guerre, va nous devenir familier : le cours du change et ses répercussions, réelles ou factices, sur le prix des choses. On va se mettre à suivre, d'un œil inquiet, le taux des devises en Bourse, comme on regarde le thermomètre d'un malade.

Tout augmente ; un prix exorbitant est signalé, et, de proche en proche, la contagion s'opère ; des articles qui n'ont aucune raison de hausser, le font cependant avec la certitude d'être vendus. Les détaillants invoquent le taux de la livre et du dollar à tout propos — et le fait est que l'on peut toujours trouver un lien indirect avec le marché anglais ou américain.

Les conséquences du renchérissement général ou de la dépréciation de la monnaie sont infinies. Nous en avons signalé quelques-unes au cours de cet ouvrage, sur lesquelles nous ne reviendrons pas. En nous tenant à ce qui concerne le coût de la vie, nous dirons seulement que l'instabilité de la valeur de la monnaie affecte profondément la manière de dépenser. La Belgique n'a pas connu, comme un pays voisin, de panique monétaire violente. Mais, sans aller jusque là, elle a souffert et elle souffre encore de ce défaut d'équilibre que donne la monnaie dépréciée. Les rapports entre débiteurs et créanciers ne sont plus équitables. Les engagements à long terme n'ont plus de valeur ; on les évite ou on cherche à les assurer par des stipulations supplémentaires, parfois compliquées. Le crédit en pâtit. L'insécurité se traduit par une hausse de l'intérêt qui ne correspond pas avec l'abondance des capitaux. La spéculation, parfois la plus hasardeuse spéculation, gagne des cercles qui jusqu'ici s'en écartaient comme d'un jeu malhonnête.

Dans la vie quotidienne, on a grand peine à se faire aux nouveaux prix, à convertir mentalement le franc papier en franc d'avant-guerre. La hausse ne s'opérant d'ailleurs pas également ni au même moment, l'acheteur reste souvent désorienté et sans point de comparaison. Sur des bruits de hausse prochaine ou d'acca-

parement, on fait parfois des achats inconsidérés. Plus souvent, dans l'espoir d'une baisse problématique, on s'abstient d'acheter et l'on restreint ses dépenses.

A certaines époques, nous avons été tout près de ce moment bien connu de la dépréciation de la monnaie, où l'on cherche à s'en débarrasser le plus vite possible, en achetant des biens de valeur durable, même des biens dont on n'a pas besoin ou dont on n'a pas l'emploi.

Heureusement, ces époques n'ont pas été fréquentes ni longues, et, depuis la grande hausse du dollar fin 1923 et 1924, les fluctuations de la valeur monétaire ont été moins brusques et moins grandes.

On a bientôt compris qu'il ne fallait plus compter sur un retour prochain à des prix plus bas, et l'on s'est tourné vers une autre solution : ajuster le niveau du revenu au niveau de la dépense. Nous avons vu comment tous ceux qui avaient quelque chose à vendre, et notamment la classe ouvrière dans le contrat de travail, ont tenté de remédier à la situation. Seulement, cet ajustement demande du temps, et avant que le revenu soit au taux convenable, la vie chère a fait sentir sa dureté parfois cruelle.

## § 2. — *Les budgets de ménages.*

Pour mesurer le coût de la vie, il faudrait pouvoir disposer d'un grand nombre de budgets de ménages dans les différentes classes de la société. On sait que cela n'est pas possible. Les observations de ce genre n'ont jamais pu atteindre les classes riches ou même aisées.

Nous possédons en Belgique d'intéressants points de comparaison pour la classe ouvrière. Les budgets de Ducpétiaux en 1853, ceux du Ministère du Travail en 1891 ont été jugés dignes par Ernst Engel d'une étude célèbre, qui est le modèle du genre (1).

Rowntree (2) a analysé soixante-dix budgets d'ouvriers datant de 1908 et pris dans les différentes classes de salaires et dans les différentes régions du pays. Il a évalué surtout le coût et la suffisance de l'alimentation, en déterminant sa teneur en protéine et en énergie.

Le Board of Trade, en 1910, a recueilli pas moins de 1859 budgets d'ouvriers dans les diverses régions et les divers métiers (3).

C'est en 1910 également que se place la grande étude de Waxweiler et de Slosse sur l'alimentation de la classe ouvrière

(1) *Die Lebenskosten belgischer Arbeiter-Familien früher und jetzt*. Dresden. 1895.

(2) Dans l'ouvrage souvent cité au cours de nos études : *Comment diminuer la Misère*.

(3) *Cost of Living in Belgian Towns*. Cd. 5065. 1910.

belge, où 1065 budgets minutieusement établis ont été analysés avec un soin sans égal (1).

Malheureusement, nous n'avons pas d'enquête complète de ce genre pour l'époque contemporaine.

Le Ministère de l'Industrie et du Travail s'est livré pourtant à des recherches méritoires et utiles.

Il s'est d'abord servi des résultats de l'enquête alimentaire de 1910 de l'Institut de Sociologie Solvay pour établir un indice pondéré portant sur vingt-deux articles d'alimentation. Retenant les budgets de 1028 familles ouvrières où la composition de la famille était suffisamment indiquée pour servir aux calculs, l'Office du Travail a ainsi publié, pour 1920, 1921, 1922 et jusqu'en août 1923 un indice pondéré alimentaire. La base étant celle de l'enquête de 1910, cet indice suppose que la consommation des ménages ouvriers est restée la même après la guerre qu'en 1910. Les 1028 familles ouvrières sont réparties en trois catégories : la première comprend 602 ménages disposant d'un revenu de moins de 5 francs par jour (en 1910) ; la seconde, 317 ménages disposant d'un revenu de 5 francs à moins de 8 francs par jour ; et la troisième 109 ménages disposant d'un revenu de 6 francs et plus par jour.

Le diagramme N° 1, représente les données de ce travail. On voit qu'après avoir augmenté de janvier à décembre 1920, le prix des denrées alimentaires s'est abaissé dans les premiers mois de 1921 jusqu'en mai, pour se relever graduellement jusqu'en décembre ; la baisse s'est montrée encore jusqu'en août 1922, mais les douze mois qui suivent n'ont guère marqué d'interruption dans la hausse qu'en avril et en mai.

On ne s'est pas contenté de cette adaptation aux prix actuels des consommations de 1910. L'Office du Travail entreprit, en 1921, une recherche originale sur le régime alimentaire : 673 familles ouvrières et 175 familles modestes de la bourgeoisie furent observées pendant une quinzaine. Les résultats de l'enquête — qui n'ont pas été publiés — ont permis d'établir un nouvel indice alimentaire pondéré, portant sur 30 denrées au lieu de 22. L'intérêt de cet indice est qu'il prend pour base de pondération les quantités consommées en 1921 et non en 1910. Le genre de vie des ménages observés n'a donc pas dû être sensiblement modifié depuis cette époque.

Le diagramme N° 2 montre les fluctuations de cet indice et son augmentation graduelle jusqu'en août 1923.

---

(1) *Enquête sur le régime alimentaire de 1065 ouvriers belges* (Travaux de l'Institut de Sociologie Solvay. Notes et mémoires, fascicule 9). Bruxelles 1910.

Mais l'Office du Travail entreprit une enquête plus complète du coût de la vie. En septembre 1923, *la Revue du Travail* annonça qu'une nouvelle enquête avait permis de dresser des budgets synthétiques complets répondant à diverses catégories de revenus : quatre catégories de ménages ouvriers, dont les revenus sont de 20 francs à 40 francs et plus par *unité de consommation* et par quinzaine ; plus une catégorie de « familles bourgeoises à revenus modestes ». L'année de base est encore 1921. Les articles du budget sont au nombre de 85 à 88, dont 33 pour la nourriture, 14 pour l'habitation et le mobilier, 6 à 7 pour le chauffage et l'éclairage, 23 ou 25 pour le vêtement, 9 pour « besoins hygiéniques, sociaux et moraux ».

Le diagramme N° 3 fait voir les variations du coût de la vie d'après ces données. En gros, l'on peut dire qu'à part l'année 1922, où l'on vit pendant quelques mois l'indice baisser en dessous du niveau de 1921, il n'a fait qu'augmenter, compte tenu d'une inflexion annuelle, vers les mois d'avril, mai, ou juin, où il y a toujours une certaine baisse.

Cette allure correspond, grossièrement encore, à celle des changes, et de l'index des prix de détail, qui est celle d'une hausse continue, abstraction faite des fortes fluctuations du début de 1924. (Voir diagramme N° 4). Toutefois, il est bon de faire remarquer que les variations du coût de la vie sont beaucoup moins grandes que celles de l'index, et en outre, qu'elles ne les suivent que de loin. Il y a toujours un « décalage » entre les deux phénomènes. Ce retard est généralement au détriment du consommateur, car les prix mettent plus de lenteur à baisser qu'à monter.

En résumé, on ne s'étonnera pas de voir les diagrammes confirmer l'expérience générale que la vie a renchéri d'une façon presque continue depuis la guerre. La restauration du pays s'accompagne, comme il est naturel, d'une vie plus dure, plus difficile, sinon de moins de bien-être. La vie est plus dure pour tous ceux dont les revenus ne s'ajustent pas immédiatement au renchérissement ; pendant toutes les périodes où le revenu est en retard sur les prix, il y a des privations, des restrictions, de la gêne. Pour ceux dont les revenus s'accroissent à l'allure des prix, la vie peut ne pas être dure ou difficile, mais elle exige soit plus d'efforts — notamment dans le travail intellectuel — soit plus de soucis — comme dans les affaires.

La proportion des dépenses faites aux différents chapitres des budgets types établis par l'Office du Travail est intéressante à observer.

Dans les budgets ouvriers des quatre catégories, il y a une confirmation éclatante de la loi bien connue d'Engel, qui veut que

Diagramme III.

LE COUT DE LA VIE  
1921 = 100

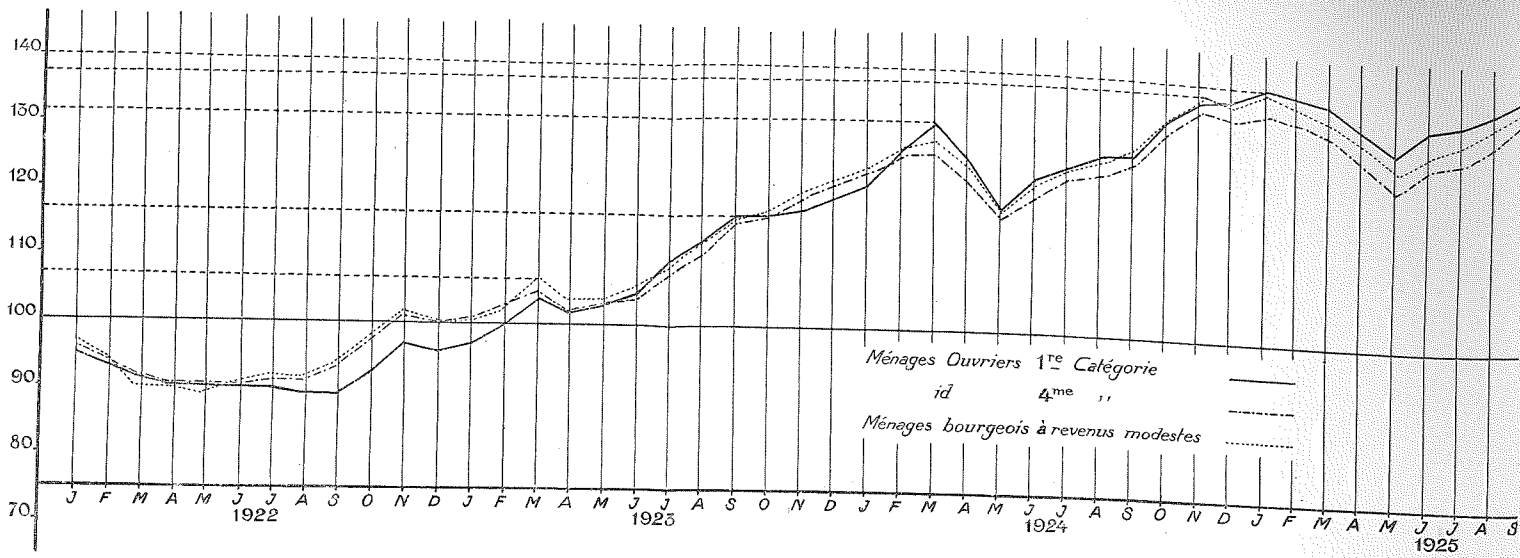
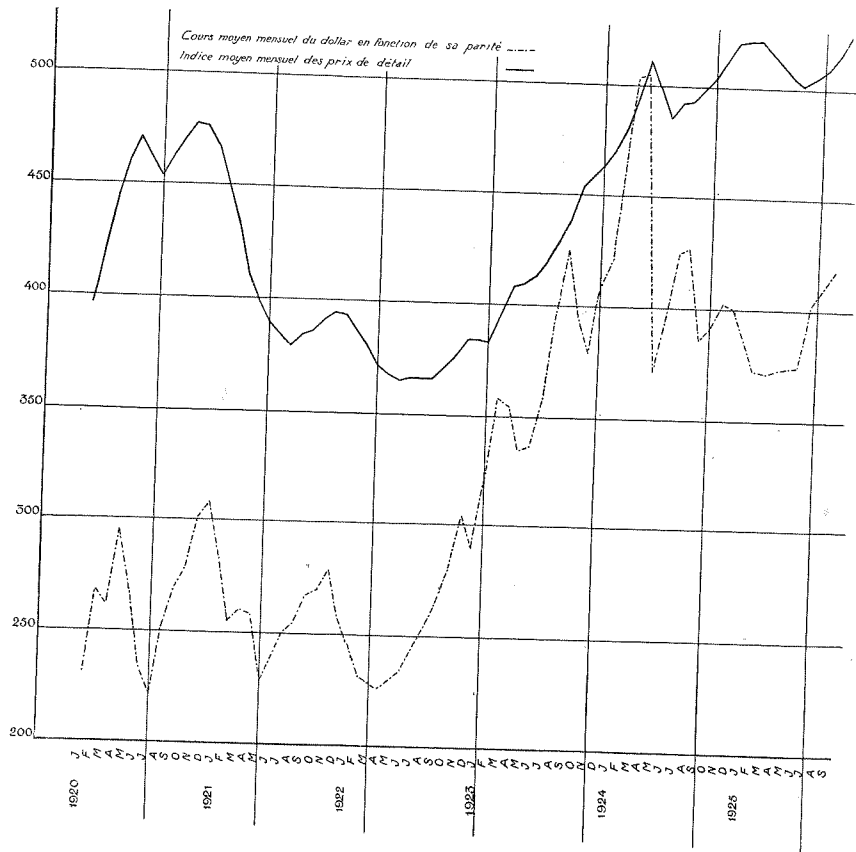
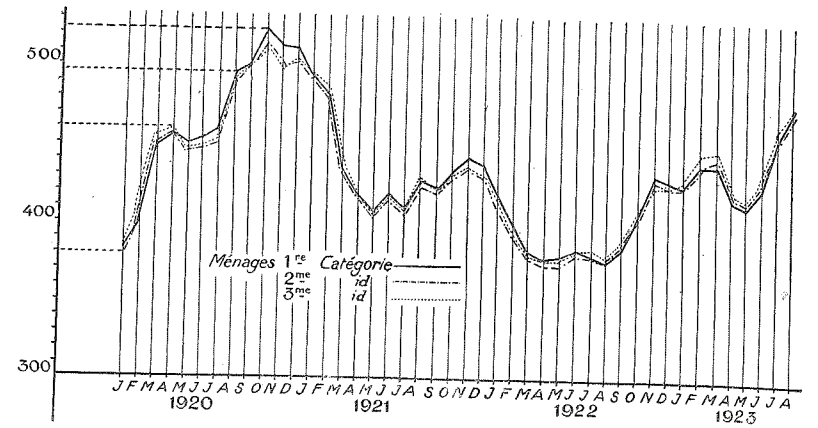


Diagramme IV.  
VARIATIONS DE L'INDEX MOYEN DES PRIX DE DÉTAIL  
ET COURS DU DOLLAR A BRUXELLES.



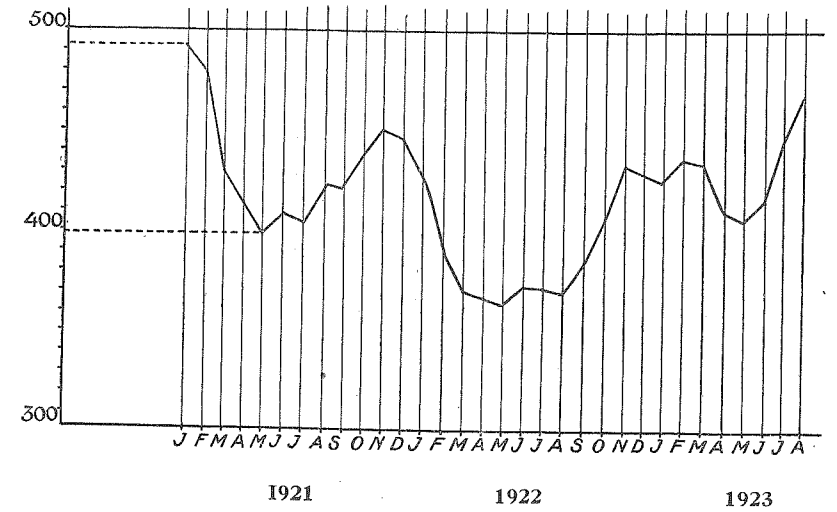
INDICE PONDÉRÉ  
PORTANT SUR 22 ARTICLES ALIMENTAIRES.

Diagramme I.



INDICE PONDÉRÉ DE 30 DENRÉES ALIMENTAIRES.  
(suivant enquête du Ministère de l'Industrie et du Travail)

Diagramme II.



le coût relatif de la nourriture soit en raison inverse du revenu. En effet, elle prend 68.13 pour cent du budget de la catégorie de ménages ne disposant que d'un revenu de moins de 20 francs par unité de consommation et par quinzaine ; elle descend successivement à 66.80 à 63.94 et à 60.68 dans les autres.

Si nous rapprochons ces proportions de celles relevées dans les budgets de 1891, nous voyons que, selon les catégories de revenus, la nourriture prend de 61.69 à 67.35 pour cent du revenu. Le coût de la nourriture, bien que toujours fort élevé et croissant par rapport aux prix d'avant-guerre n'a pas cependant encore empêché l'ouvrier d'avoir des ressources à dépenser à autre chose, et en aussi large proportion.

Les dépenses pour l'habitation — à laquelle on a ajouté le mobilier — sont extrêmement basses. Elles vont de 7.76 pour cent pour la deuxième catégorie de revenus, à 4.77 pour cent pour la dernière. Cela n'a rien d'étonnant, puisque la loi a limité le montant des loyers ; le budget synthétique ne le porte, en effet, qu'au taux légal de 225 pour cent. Dans les budgets ouvriers de 1891 étudiés par Engel, l'habitation prenait de 8.83 à 11.82 pour cent du revenu. Ainsi se confirme encore à notre époque, cet avantage de l'ouvrier belge sur l'ouvrier de tous nos pays concurrents, Allemagne, France, Angleterre, de jouir d'un loyer relativement bas (1). Il est vrai que le logement dont il dispose est souvent de « qualité » inférieure.

Le chauffage et l'éclairage occasionnent à peu près les mêmes dépenses — relatives — que jadis. Elles vont, dans le budget type, de 6.70 pour cent à 4.09. Dans les budgets de 1891, elles allaient de 6.20 à 4.24.

Le vêtement présente à peu près les mêmes limites. On sait que la proportion des dépenses de ce chef *augmente* avec les revenus. Les budgets actuels donnent : 11.84 pour cent à la première catégorie à 18.83 pour cent dans la dernière. En 1891, les chiffres correspondants étaient 12.58 et 17.86.

Quant aux « besoins hygiéniques, sociaux et moraux » qui ne sont pas autrement spécifiés, nous ne savons s'ils portent sur les mêmes objets. Ils montrent, aux budgets actuels, une gradation bien nette, allant de 5.65 pour cent du plus faible à 11.63 du plus fort. Mais en 1891, cet article du budget était partout presque négligeable : il ne s'élevait qu'à 3.20 pour cent dans la catégorie la plus favorisée. Peut-être faut-il voir là un indice de plus de l'augmentation du bien-être de la classe ouvrière.

(1) V. l'enquête du Board of Trade. *Cost of Living in Belgian Towns*. Cd. 5065, 1910.

Quant au budget type des ménages bourgeois à revenus modestes, il occupe une position intermédiaire entre les différentes catégories de budgets ouvriers. La nourriture y compte pour 64 pour cent, l'habitation pour 9.65, le chauffage et l'éclairage pour 4.82, le vêtement pour 13.81, et les besoins hygiéniques, sociaux et moraux seulement pour 7.72 pour cent. Il faudrait connaître d'une façon plus précise les professions et le milieu des intéressés pour tirer quelque conséquence de ces prémisses.

On voudrait pouvoir étudier, chapitre par chapitre, ces budgets et surtout d'autres, se rapportant à des classes plus élevées, pour se rendre compte des modifications dans le bien-être qui se sont produites depuis la guerre.

A défaut d'étude complète, nous nous contenterons de quelques points caractéristiques.

#### ALIMENTATION.

Nous avons eu l'occasion de feuilleter un certain nombre des budgets alimentaires relevés par l'Office du Travail en 1921.

Une chose est frappante, c'est la mauvaise utilisation des ressources en denrées alimentaires, dans beaucoup de ménages d'ouvriers. Trop rarement, la ménagère se donne la peine de faire la cuisine. Trop souvent, on achète à prix élevés des aliments préparés — notamment de la charcuterie. Il est visible, dans beaucoup de budgets, que l'on fait une consommation énorme de beurre, la margarine est évidemment méprisée, et la base de l'alimentation reste la tartine beurrée.

L'une des constatations faites généralement dans les études précédentes de l'alimentation ouvrière était l'insuffisance de la consommation de viande. Waxweiler et Slosse caractérisaient ainsi l'alimentation ouvrière en 1910 :

1<sup>o</sup> prédominance indiscutable des aliments ternaires (graisses et hydrates de carbone) ;

2<sup>o</sup> pauvreté de la ration d'albumine ;

3<sup>o</sup> tendance à augmenter la proportion de l'albumine animale dans la ration journalière ;

4<sup>o</sup> l'apport d'énergie potentielle ne correspond pas à la pratique du travail dur ;

5<sup>o</sup> les ouvriers des divers métiers ne proportionnent pas leur alimentation à la dépense de force dans l'exercice de leur profession, et en général l'alimentation ouvrière paraît fautive, mal adaptée au but physiologique auquel elle doit répondre, et généralement insuffisante (1).

(1) SLOSSE et WAXWEILER, ouv. cit., pp. 107-109.

De son côté, Rowntree comparait quatre classes de budgets d'ouvriers dans les diverses régions du pays, et trouvait : dans la classe I (revenu hebdomadaire inférieur à 21 frs) une insuffisance moyenne de 583 calories par homme et par jour ; dans la classe II (revenu hebdomadaire de 21 à 32.50 frs) une insuffisance moyenne de 310 calories ; dans la classe III (revenu supérieur à 32.50 frs) une insuffisance de 28 calories ; il n'y avait de surplus, de 432 calories, que chez les agriculteurs de la classe IV (1).

Nous ne sommes pas en mesure de faire des comparaisons avec ces données, mais nous sommes certains que l'alimentation de la classe ouvrière s'est améliorée. C'est une vérité d'observation générale d'ailleurs que l'augmentation des salaires est en premier lieu employée à la nourriture. Nous avons, en outre, l'impression que la consommation d'aliments contenant de l'albumine a augmenté : la classe ouvrière savait très bien, généralement, que sa ration journalière était en déficit à cet égard, et nous sommes persuadés que l'amélioration de son sort s'est portée de ce côté. Les bouchers ont fait de nombreuses observations en ce sens.

Cependant ce n'est qu'en 1924 que la consommation de la viande de boucherie par tête d'habitant a atteint le taux d'avant la guerre. De 40.6 kilogs, en 1913, elle était tombée en 1919 à 17.3, elle se relevait en 1920 à 25.7, en 1921 à 31.7, en 1922 à 34.7, en 1923 à 36.5 et finalement à 40.6 en 1924 (2).

En admettant l'exactitude de la statistique officielle, nous pensons que l'explication de ce fait se trouve tout simplement dans le resserrement de la consommation de la classe moyenne. C'est elle surtout qui achetait de la viande avant la guerre ; c'est elle qui s'en est abstenue devant les prix exorbitants. Mais nous tenons que la classe ouvrière, au contraire, a pris au moins sa part.

Il est bon de dire qu'une modification importante s'est effectuée dans l'alimentation carnée depuis la guerre : c'est la consommation de viande congelée. Elle n'existait pratiquement pas avant la guerre. De 35.258 tonnes en 1920, elle passe successivement à 23.464 tonnes en 1921, à 31.205 en 1922, à 61.484 en 1923, pour atteindre 97.648 en 1924.

C'est probablement la raison pour laquelle on consomme plus de viande de bœuf, la viande congelée étant presque exclusivement de la viande de bovidés. Par rapport à 1912, la consommation de viande de bœuf a augmenté de 8 pour cent. Par contre, celle de viande de porc a diminué de 26 pour cent, et cette diminution

---

(1) Ouv. cit., pp. 351 et suiv.

(2) Ministère de l'Agriculture. Service des Associations et de la Statistique n° 31. *Consommation de viande de boucherie*. Année 1924, p. 17.

provient surtout des provinces rurales (1). Peut-être est-ce aussi un indice de l'amélioration du sort des campagnes.

Il est certain que la consommation de pain a diminué.

Si nous partons de la consommation du froment, nous emprunterons le tableau suivant à M. Albert Henry, qui a tenu compte du commerce extérieur des farines, en les transformant en froment sur les bases normales d'un blutage à 75 pour cent.

ANNÉES.	Production indigène.	Excédent des importations sur les exportations.	Total.	Consommation par tête.
	Kg.	Kg.	Kg.	Kg.
Moyenne				
de 1910-1913	407.333.000	1.687.223.000	2.094.556.000	278.30
Année 1920	279.627.000	916.826.000	1.196.453.000	161.50
"  1921	394.497.000	967.092.000	1.361.389.000	181.90
"  1922	288.915.000	965.192.000	1.254.107.000	185.90
"  1923	364.029.000	1.070.788.000	1.434.817.000	181.00

Mais la statistique du froment n'est pas d'une précision absolue : il y a les quantités conservées pour ensemencement, que l'on évalue à 150 kg. par hectare pour 140.000 hectares, ce qui correspond à 3 kg. par tête, et par an. Il y a ensuite les quantités destinées aux animaux domestiques, quantités qui étaient probablement plus considérables avant la guerre qu'aujourd'hui.

Mais en confrontant ces chiffres avec ceux de la meunerie, on arrive au même résultat général.

Pendant l'année 1925, le nombre de sacs de blés moulus par les moulins industriels était de 11.080.000.

Mais en dehors des moulins industriels, il y a les petits moulins, agricoles pour la plupart, au nombre de plus de deux mille pour tout le pays, et qui font la mouture des blés des petits cultivateurs, du froment, du siècle, de l'épeautre, du méteil. En se basant sur les recensements faits par le Comité National pendant la guerre, on estime à un million le nombre de bouches nourries par les grains indigènes travaillés par ces petits moulins.

Si donc on ajoute ces quantités à celles de la meunerie industrielle, on peut évaluer de la manière suivante, le blé, la farine et le pain consommés annuellement en Belgique :

(1) V. ALBERT HENRY. *La Consommation des produits alimentaires en Belgique avant et après la guerre*. METRON. Août 1925, p. 12.

### 1. Meunerie industrielle :

11 millions de quintaux de blés moulus équivalant, à 73 pour cent de blutage, à 8.030.000 quintaux de farine, ou à environ 11 millions de quintaux de pain.

### 2. Meunerie agricole :

1.200.000 quintaux de blés moulus dont il faut évaluer à 960.000 quintaux la farine extraite parce que la mouture s'en fait à 80 pour cent au lieu de 73, soit environ 1.250.000 quintaux de pain.

Au total, 12.200.000 quintaux de blé, et 12.250.000 quintaux de pains.

En ajoutant même la farine de froment importée, qui ne dépasse jamais 4.500 tonnes, on est loin d'arriver à la consommation d'avant-guerre, qui devait dépasser 17 millions de quintaux : la moyenne des excédents de l'importation du froment sur l'exportation était, de 1910 à 1913, de plus de 16 millions de quintaux, auxquels il faut ajouter la production de la meunerie agricole.

La diminution de la consommation de pain est donc certaine. D'où provient-elle ? On indique, dans les milieux compétents, plusieurs causes. Tout d'abord, on ne considère pas comme impossible que les restrictions du temps de guerre aient eu pour effet d'habituer la population belge à consommer moins de pain. Telle est l'opinion notamment de M. Albert Henry, qui rappelle que pendant l'année 1918, la ration quotidienne, avec blutage à 97 % et incorporation de succédanés du froment, n'était que de 250 grammes. On peut, cependant douter de la valeur de cette cause, en se rappelant comme cette privation était vivement sentie, et avec quel plaisir on l'a vue disparaître.

Peut-être une autre cause, également invoquée par M. Henry a-t-elle eu plus d'action : l'augmentation de la consommation d'autres aliments substantiels comme le sucre et la viande de bœuf.

Enfin, nous avons aussi entendu soutenir que la loi sur la journée de huit heures aurait eu, sous ce rapport, un effet important : beaucoup d'usines qui avaient un repos le matin pour le déjeuner des ouvriers l'ont supprimé : les ouvriers déjeunent chez eux. En outre, beaucoup d'ouvriers revenant manger chez eux, au milieu du jour, n'emportent plus autant de tartines au travail.

Il ne faut pas oublier non plus l'augmentation du prix de pain, notamment dans les grandes villes ; le pain, en effet est un de ces articles dont le prix a souvent dépassé le taux de l'index général des prix de détail.

Parmi les articles de grande consommation dont l'usage a augmenté, il faut citer le sucre, le café et la margarine.

Nous empruntons à l'étude de M. Albert Henry, déjà citée, les chiffres suivants de la consommation du café, où il a été tenu

compte de la diminution en poids du café torréfié. La consommation totale de café vert s'établit comme suit :

moyenne de 1910 à 1913	33.779.036 kilogr :
1920	36.751.861 »
1921	37.975.471 »
1922	37.287.080 »
1923	40.361.102 »

L'augmentation est d'environ 20 pour cent. « Il y a lieu de noter, toutefois, qu'elle avait atteint 42.318.673 kilogr. en 1913 et que ce chiffre n'a pas encore été rejoint ».

Quant au sucre, on avait vu sa consommation s'accroître sérieusement depuis la convention sucrière de 1902, qui avait amené l'abaissement du droit d'accise. En 1905, la consommation était de 70.415.350 kilos, soit 9 k. 834 par habitant ; en 1910 elle atteignit 103.883.030 kilogr. : ou 14 kil. par tête.

La moyenne des années de 1910 à 1913 s'établissait à 107.638.784 kil. ou 14 k. 300 par habitant. En 1919, nous trouvons 142.799.935 kil. ou 18.840 kg. par tête : première réaction contre les privations du temps de guerre.

En 1920, la consommation descend à 125.106.513 kil. : ou 16 k. 890 par habitant, mais depuis lors, elle n'a fait qu'augmenter :

1921,	131.056.922 kil. ou 17 k. 510 par tête.
1922,	155.491.571 » 20 k. 150 »
1923,	156.474.263 » 20 k. 570 »

L'augmentation sur la moyenne de 1910-1913 est donc de 45 pour cent.

La margarine finit aussi par avoir une consommation augmentée, malgré les préventions très répandues dans la classe ouvrière.

ANNÉES	Consommation totale. Kg.	Consommation par tête d'habitant. Kg.
—	—	—
Moyenne de 1910-1913	11.155.735	1.482
1919	21.950.678	2.897
1920	24.964.858	3.271
1921	22.032.742	2.944
1922	21.810.580	2.826
1923	25.986.588	3.416

Il y a un article dont la diminution de la consommation doit être considérée comme un véritable progrès : c'est l'alcool.

On sait que pendant l'occupation allemande, la consommation des spiritueux a été pratiquement abolie, par suite de la rareté et du prix élevé des produits. De là une énorme diminution de la

consommation, avec toutes les heureuses conséquences qu'elle devait entraîner : disparition des cas d'ivresse publique, diminution de la criminalité, de l'aliénation mentale, de la mortalité alcoolique. Dès son retour au pays, le Gouvernement s'est préoccupé de maintenir, dans la mesure du possible, les bénéfices de cette situation : le 18 mars 1919, des projets de loi étaient déposés dans ce but. Ils sont devenus les deux lois du 29 août 1919, sur le régime de l'alcool et les débits de boissons fermentées.

On sait que la première relevait très sensiblement les droits d'accise et de douane sur l'alcool et les boissons spiritueuses.

L'autre prohibe la vente de l'alcool dans tous les débits de boissons, et institue une taxe pour l'ouverture de nouveaux débits de boissons fermentées. Seuls les commerçants autres que les débitants de boissons à consommer sur place, « sont autorisés à vendre ou à offrir des boissons spiritueuses à consommer en dehors de leur établissement, pour autant que chaque vente ou livraison comporte au moins deux litres » (art. 1<sup>er</sup> parag. 2 de la loi sur le régime de l'alcool). Formule un peu singulière, au premier abord, mais qui a eu des effets incontestablement heureux.

On a soutenu que la loi avait manqué son but. Si l'on veut dire par là qu'elle n'a pas abouti à la suppression complète de la consommation de l'alcool, c'est certain. Mais il est établi qu'elle l'a fait diminuer dans des proportions telles que l'on peut dire que l'alcoolisme, comme fléau social, a disparu de la Belgique. Il ne faut pas oublier d'où nous sommes partis : avant la guerre, on calculait que la consommation contrôlée de l'alcool (à 50° Gay-Lussac) était, en Belgique de 5 litres et demi par tête d'habitant (1), et celle de la bière atteignait 223 litres.

« On peut dire qu'en fait, lit-on dans l'exposé des motifs du projet de loi du 18 mars 1919, l'ouvrier belge travaillait plus de deux mois sur douze pour payer sa boisson. »

Cela n'est plus vrai aujourd'hui. La restauration du pays s'est opérée également dans ce sens.

Les adversaires de la loi prétendent que l'on boit autant qu'au-paravant, mais en fraude. Cela n'est matériellement pas possible. S'il est vrai qu'une consommation importante se fait encore, soit légalement dans les maisons particulières, soit clandestinement dans les restaurants et débits de boissons fermentées, il est tout à fait inadmissible qu'elle soit dans la proportion de jadis. La

---

(1) Nous avons calculé jadis que cette moyenne représentait environ 21 litres d'alcool buvable (à 28° Gay-Lussac) par personne des deux sexes âgée de 15 ans et plus. V. *Journal de la Ligue Patriotique contre l'Alcoolisme*, mars-avril 1912, p. 39.

statistique officielle en effet, donne comme consommation des boissons distillées par tête :

en 1920,	2 litres	48
en 1921,	1 litre	98
en 1922,	2 litres	39
en 1923,	2 litres	52

Par contre, la consommation du vin, qui n'était que de 5 litres en moyenne, augmente légèrement :

en 1919,	6 litres	62
en 1920,	7 litres	61
en 1921,	6 litres	69
en 1922,	7 litres	27
en 1923,	7 litres	56

De même, celle de la bière a repris le montant qu'elle avait avant la guerre :

en 1920,	138 litres
en 1921,	169 litres
en 1922,	202 litres
en 1923,	234 litres

Chiffres inquiétants encore, mais qui le sont moins que celui de la consommation des spiritueux avant la guerre.

En tout cas, les chefs de syndicats, et les employeurs sont d'accord pour reconnaître que la question de l'alcoolisme n'est plus posée devant la classe ouvrière. Ce n'est pas en vain que le nombre des cabarets a été réduit de moitié passant de plus de 200.000 à 107.000.

Si l'on ajoute les témoignages impressionnants des aliénistes, des chefs de cliniques dans les hôpitaux, des directeurs des dépôts de mendicité, des directeurs et des instituteurs de prisons, on se convaincra du progrès réalisé (1).

#### ALIMENTS DE LUXE.

L'observation des budgets de ménages ouvriers qui ont été mis à notre disposition révèle encore que la consommation de produits considérés naguère comme de luxe a sensiblement augmenté. Tel est le chocolat. D'ailleurs l'importation du cacao

(1) V. le rapport fait, au nom de la section centrale par M. E. VANDERVELDE sur la proposition de loi portant modification aux lois du 29 août 1919 sur le régime de l'alcool et concernant les débits de boissons fermentées. Chambre des Représentants. Documents de la session de 1924. V. L'Annuaire de l'Office Central d'Etudes contre l'Alcoolisme. 1<sup>re</sup> année 1923. Deuxième année 1924.

et du chocolat a augmenté ; le nombre des fabriques s'est accru, et elles attestent toutes que c'est dans les régions industrielles et les milieux ouvriers que leur clientèle s'est étendue.

Inversement, il n'est pas contestable que la classe moyenne a dû restreindre ses consommations de luxe. Nous citerons notamment la volaille, le gibier et les primeurs. Il y a des tables de petits bourgeois qui ne connaissent plus, depuis le renchérissement général, ces douceurs, qui étaient banales avant la guerre.

La dépréciation de la monnaie a eu, également, une répercussion sur l'alimentation en matière de légumes et de fruits. On sait que la Belgique a toujours eu une exportation considérable de ces produits. Mais, grâce à l'appréciation de leur monnaie, les clients hollandais et anglais — et récemment allemands — se sont multipliés au point que notre production a pris le chemin de l'étranger dans une proportion beaucoup plus forte que naguère. La seule compensation au préjudice de la consommation indigène est que cette exportation contribue à améliorer le cours du franc belge.

Par contre, les importations de certains fruits étrangers sont en augmentation sensible : les bananes par exemple, dont l'importation moyenne de 1910 à 1913 était de 988.995 kilogs ont atteint en 1923 le chiffre de 3.597.983 kilogs, soit une augmentation de 263 pour cent. Les amandes passent de 611.141 kilogs à 1.103.380, soit 80 pour cent en plus ; les citrons, limons et oranges, de 25.148.084 kilogs, arrivent à 30.769.741 kilogs, soit 22 pour cent ; il a fallu la guerre de tarif avec l'Espagne pour en restreindre l'importation. Les importations d'épiceries montrent également une augmentation de 20 pour cent. Si les ananas frais, les dattes et les fruits secs accusent une diminution, elle n'est pas comparable aux accroissements constatés plus haut.

De tout cela, se dégage cette impression que l'usage des aliments de luxe se généralise et s'étend plutôt que de se restreindre.

#### LE TABAC.

Avant la guerre, la Belgique était le paradis des fumeurs. Cigares importés, cigarettes étrangères et indigènes, tabac de pipe, on trouvait de tout à des prix étonnamment bas. Ce temps n'est plus. Les droits de douane et les droits d'accise ont été augmentés dans une mesure telle que la consommation s'est restreinte. Les prix des tabacs étrangers aussi bien que des tabacs indigènes se sont décuplés. La consommation s'est aussi modifiée. On fume beaucoup moins le cigare, au point qu'il y a une crise de l'industrie cigarière, se traduisant par du chômage et la fermeture de fabri-

ques. La pénurie de tabac pendant la guerre a fait adopter la pipe par nombre de fumeurs de cigares. Les soldats revenant du front ont mis à la mode ou généralisé la mode de la cigarette.

D'après la statistique officielle, la consommation est la suivante pour 1924 :

	nombre	poids total
Cigares	523.023.696	2.202.391 kgr :
Cigarillos	305.522.699	744.999 "
Cigarettes	4.096.305.300	5.386.847 "
Tabac à fumer		17.164.844 "
Tabac à mâcher		555.494 "
Tabac à priser		363.132 "
		<hr/>
Total		26.417.707 kgr.

Ces chiffres sont ceux des quantités taxées à la sortie des fabriques pour la consommation intérieure, compte tenu de l'exportation. Ils sont en augmentation sur les années précédentes, qui étaient :

1923	20.452 tonnes
1922	22.562 "
1921	18.216 "
1920	21.595 "

#### LE LOGEMENT.

La Belgique n'a pas échappé à la crise du logement qui s'est étendue au monde entier après la guerre.

Sans doute elle n'a pas eu à résoudre tous les problèmes qui se sont posés dans les parties libres des pays belligérants. Nous n'avons pas connu la mobilisation des ouvriers du bâtiment, ni la prohibition de bâtir pour réserver la main-d'œuvre aux usines de guerre, ni l'absorption des matériaux de construction par les réquisitions militaires — bien que les saisies faites par les Allemands s'étendissent aussi à beaucoup de matériaux de ce genre.

Mais nous avons constaté, dès l'invasion, l'arrêt complet de la bâtisse. Qui aurait risqué d'élever de nouvelles maisons, alors que les opérations militaires ou la politique de terrorisation en comportaient, précisément, la destruction ? Même les maisons détruites ne furent relevées ou réparées que dans une très faible mesure pendant l'occupation. Tant qu'on a cru que la guerre ne durerait point longtemps, on pensa que mieux valait prendre patience. Parfois, on considéra aussi comme patriotique de laisser béantes les plaies faites par la guerre. Les Allemands, au contraire,

firent certains efforts pour que la construction reprît, afin de faire disparaître les preuves trop éloquentes de leurs méfaits. Mais on resta sourd à leurs injonctions. Des obstacles matériels, comme les difficultés de transport, le défaut complet de matériaux provenant de l'étranger, venaient s'ajouter aux autres pour rendre la bâtisse une opération d'autant plus impossible qu'elle n'offrait aucun profit au capitaliste.

Comme on évalue à 80.000 environ le nombre de maisons d'habitation détruites par les opérations militaires ou incendiées par les troupes allemandes, on conçoit que la crise ait été particulièrement aiguë dans le temps qui a suivi l'armistice.

Contrairement à l'attente de beaucoup de personnes, la bâtisse ne reprit pas immédiatement. Non seulement le coût de la construction restait extrêmement élevé, mais il se produisit une pénurie intense de main-d'œuvre ; beaucoup d'ouvriers du bâtiment se rendirent en France, où les régions dévastées formaient un puissant foyer d'appel, par suite des salaires élevés qu'on y offrait, de la grande quantité et de la variété de la besogne, du défaut de restrictions syndicales ou légales dans la durée journalière du travail. Toutefois, cet exode d'ouvriers, qui prit dans certaines régions de la Belgique des proportions considérables, ne dura pas très longtemps. La concurrence vint bientôt occasionner une certaine baisse des salaires et les conditions matérielles de la vie, notamment du logement, finirent par paraître insupportables. Le rapatriement eut lieu, du moins pour une grande partie des émigrés, dès 1921.

Il y a donc des raisons générales plausibles pour qu'il y eût une crise du logement dès l'armistice, et c'est un fait indéniable qu'elle dure encore en 1925. On n'entend que des plaintes, dans toutes les villes un peu importantes, de personnes qui ne trouvent pas à se loger, et d'autres qui n'y parviennent qu'à des prix que l'on considère comme exorbitants, injustifiables. N'est-ce pas là des indices qu'il manque des logements ?

Mais si c'est un fait patent, il est moins aisé d'en expliquer les causes. De vives controverses se sont élevées à ce sujet. On a soutenu que la crise n'était qu'apparente, en ce sens qu'il y avait assez de logements pour satisfaire toutes les demandes, et que si elle paraissait durer, c'était à cause des lois d'exception organisant la protection des locataires, qui avaient empêché le libre jeu de la concurrence, limité les bénéfices des propriétaires, détourné les capitaux de la bâtisse (1).

(1) V. les discussions à la Chambre et au Sénat, notamment juin-juillet 1922 et décembre 1924. — *L'Habitation à bon marché*, 1921 et 1922. — La polémique dans le journal *Le Soir* juillet 1922. — LOUIS JANSSENS. *La Situation du Logement en 1924*. Bruxelles. De Wit. broch. 8°, 67 pp. — *Le Service Social*, avril 1925. — *Le Congrès National des Habitations à bon marché* en décembre 1924.

Il n'est pas facile de se faire une idée exacte de la réalité et de l'étendue de la crise, parce que ce n'est pas seulement une question de chiffres. Le choix d'un logement ne se règle pas simplement par l'examen d'éléments quantitatifs : ce n'est pas parce qu'il y aurait, arithmétiquement, autant de logements offerts que demandés qu'il n'y aurait pas crise. Il y a non seulement les goûts individuels qui interviennent, les convenances raisonnées et conscientes, mais il y a les mœurs, les habitudes, les traditions. Le mode de logement est, dans une certaine mesure, caractéristique d'une race et d'une classe sociale. Depuis les temps anciens, certains peuples cherchent obstinément à se loger, chaque famille séparée, bien chez soi. D'autres ont toujours aimé se loger en compagnie, en groupes, en tas. La construction des maisons, de même que leur groupement, en agglomérations serrées, ou leur dispersion, tiennent à de profondes tendances, à des instincts primordiaux, qui rappellent les mœurs des animaux dans l'architecture de leur gîte. De même, les classes sociales, les différenciations opérées par la vie en commun, les professions, les revenus conditionnent le choix d'un logement autant que les circonstances topographiques.

De là, le mystère qui se mêle à la nature de cette crise.

La statistique seule — en supposant même qu'elle soit toujours rigoureusement précise et suffisante — ne peut le pénétrer. Comme elle procède par masse, elle ne touche pas les causes intimes, qualitatives, du phénomène.

Ainsi, la mesure de ce que l'on appelle le déficit des logements ne suffit pas à l'expliquer. On s'est souvent trompé sur l'étendue de ce déficit.

Assurément, le raisonnement simpliste suivant est erroné : « étant donné que 80.000 maisons ont été détruites, que l'on construisait en moyenne 20.000 maisons par an avant la guerre, et que la bâtisse a été pratiquement nulle pendant sept ans, il manque  $80.000 + 140.000 = 220.000$  maisons ». C'est oublier que le besoin de maisons est, en gros, fonction de la population. Or, la population du royaume, qui était, au recensement de 1910, de 7.423.784 n'était plus, au recensement de 1920 que de 7.405.569 (non compris les districts d'Eupen et Malmédy). Mais le chiffre de la population ne donne qu'une très grossière approximation du besoin de logements. En réalité, c'est le ménage qui constitue l'unité fondamentale du besoin de logement. Or, quand nous mettons en rapport le nombre de maisons avec le nombre de ménages, la situation change. Il y avait, en 1910, 1.536.336 maisons (1)

(1) Il s'agit de maisons occupées ou non.

pour 1.831.102 ménages, soit 83 maisons pour 100 ménages, et en 1920, 1.546.408 maisons (1) pour 1.983.792 ménages, soit 77 maisons pour 100 ménages. Le nombre de maisons était presque stationnaire, tandis que le nombre de ménages avait augmenté de 152.690, soit 8 pour cent.

C'était d'ailleurs un fait d'observation que, d'un recensement à l'autre, le nombre de ménages croissait plus vite que le nombre de maisons et que la population.

Taux d'augmentation pour cent :

Années.	Population.	Maisons.	Ménages.
1890-1900	10.28	10.97	16.81
1900-1910	10.91	15.56	18.00
1910-1920	-0.24	0.36	7.97

« C'est ainsi que, malgré que la population ait plutôt diminué de 1910 à 1920, l'arrêt dans la construction des maisons coïncida avec une augmentation des ménages, encore que celle-ci ait été très inférieure aux périodes précédentes, a créé la crise du logement. » Ainsi s'exprime M. le Directeur Général Jacquart (2).

Cette situation se traduisait par les nombres relatifs suivants :

ANNÉES.	HABITANTS.		MÉNAGES.
	par 100 ménages.	par 100 maisons.	par 100 maisons.
1890	456	507	111
1900	430	503	117
1910	405	483	119
1920	374	483	129

On voit que, si le nombre d'habitants par maison est resté stationnaire en 1920, le nombre de personnes par ménage a diminué, le nombre de ménages par maison a augmenté d'autant.

Mais d'où provient cette augmentation relative des ménages, ou, si l'on veut, cette division plus fréquente de la population en « ménages » ? On remarque qu'elle s'opérait déjà bien avant la guerre ; mais depuis l'armistice, il y avait une raison péremptoire et capitale : c'est l'augmentation des mariages.

Nous avons vu plus haut (3), le mouvement de la nuptialité. Tandis que, depuis des années il oscillait entre 7 et 8 pour mille

(1) Il s'agit des maisons proprement dites occupées, des maisons proprement dites non occupées mais habitables, et des habitations provisoires.

(2) Recensement général du 31 décembre 1920. Recensement des logements dans les communes de 10.000 habitants et plus. Bruxelles 1922, p. IX.

(3) V. 1<sup>re</sup> partie, p. 16 et suiv.

habitants, il tombe, pendant la guerre jusqu'à 3.95 pour mille en 1916. Mais dès 1919, le nombre de mariages augmente dans des proportions inouïes. La moyenne annuelle des huit années précédant la guerre est de 59.000. Celle des cinq années qui la suivent (1919 à 1923 inclus) est de 91.000, et si l'on additionne les nombres de mariages des années déficitaires de 1914 à 1918 à ceux des années fécondes de 1919 à 1923, on trouve qu'il s'en est conclu 38.000 en excédent. Si donc on admet qu'avant la guerre, la situation était normale en ce qui concerne la création de nouveaux foyers, il faut conclure qu'en ce moment, il doit y avoir un nombre plus considérable de nouveaux ménages et par suite une demande supplémentaire ou anormale de logements.

A quel chiffre se monte-t-elle ?

C'est ce qu'il est difficile de déterminer.

Tout d'abord, il est clair que tout mariage nouveau ne correspond pas à une demande *actuelle* de logement nouveau. Des raisons d'économie viennent, surtout en ce moment, s'ajouter à des raisons de convenance personnelle pour que les nouveaux mariés ne cherchent point à s'établir. Mais il est certain d'autre part, qu'ils forment une demande virtuelle, qui deviendrait actuelle si le prix des loyers baissait.

Ensuite, il faut mettre cet accroissement de ménages en rapport avec la construction de maisons nouvelles. Au recensement de 1920, ou plus exactement au 1<sup>er</sup> août 1920, on constatait seulement 8098 maisons en construction dont 2896 nouvelles et 5202 anciennes. De septembre 1920 à fin décembre 1924, le total des maisons construites — et achevées — est 121.803, dont il faut déduire 9732 maisons supprimées.

« Mais une grande partie des maisons nouvelles sont des reconstructions dans les régions dévastées. Si l'on déduit les chiffres se rapportant à la Flandre Occidentale, où ont été édifiées la plupart d'entre elles, le nombre des maisons construites pour l'ensemble des autres provinces s'établit comme suit : (1).

en 1921,	9.039
1922,	14.780
1923,	20.718
1924,	22.347
	<hr/>
Total	66.884

(1) V. *Bulletin trimestriel publié par le Bureau de la statistique générale*, juin 1925.. N° 42, p. 3.

On voit que la bâtisse augmente à vive allure et que le nombre de maisons construites par an, dans huit des neuf provinces, dépasse maintenant le nombre moyen normal d'avant la guerre.

D'ailleurs tandis que le taux d'augmentation des maisons de 1920 à 1924 est de 7.25, celui de l'augmentation des ménages n'est que de 4.06 pour cent.

Il semble donc que la crise doive s'atténuer considérablement, si l'on n'envisage que le nombre de maisons quelconques existantes en rapport avec le nombre total de ménages ou d'habitants.

Mais nous avons raisonné jusqu'à présent sur des données générales se rapportant au royaume tout entier. Ce point de vue est complètement erroné : nous n'avons pas tenu compte de la répartition géographique ni du mouvement de la population. Or, les hommes se déplacent, tandis que les maisons ne se déplacent pas. Il peut y avoir numériquement parlant assez de maisons dans le royaume, et cependant une crise intense peut y régner. Il suffit que la répartition des maisons et des hommes ne soit pas me.

C'est bien ce qui se présente. Le Bureau de la Statistique Générale a publié, en septembre 1924, un relevé des maisons, des ménages et des habitants en distinguant les communes de 5.000 habitants et plus, de celles de moins de 5.000. La différence est frappante. Dans les communes de moins de 5.000 habitants, il y a, fin 1923, pour 100 maisons, 100 ménages ; dans les autres, 148 ménages, et la moyenne pour le royaume est de 125. De même, pour 100 maisons, il y a seulement 423 habitants dans les petites communes, 504 dans les autres et 466 pour tout le pays. On peut en conclure que, quantitativement, il n'y a pas de crise dans les premières, mais qu'il y en a une dans les secondes.

La comparaison a été faite entre l'année 1910 et l'année 1923. On constate que dans les communes de 5.000 habitants et plus, la population a augmenté, en ces treize années, de 4.8 pour cent, tandis que celle des petites communes a diminué de 0.6 pour cent, la population du royaume n'augmentant que de 2.3 pour cent. En admettant que les communes de moins de 5.000 habitants soient des communes rurales, on voit la mesure dans laquelle les campagnes sont désertées pour les villes. De même, la proportion des ménages par 100 maisons restait constante dans les petites communes tandis que pour les autres, elle passait de 136 à 148.

M. Velghe avait déjà montré, en 1921, que les changements qu'opéraient les migrations de la population devaient affecter très différemment les diverses communes. Comparant la population au 31 décembre 1913 à celle au 31 décembre 1920, il avait remar-

qué que dans 1.720 communes, elle avait diminué ; déduisant de ce nombre les 241 adoptées par la Nation, qui étaient les communes dévastées, il considérait comme exemptes de la crise les 1.479 communes restants. Par contre, la population avait augmenté dans 913 communes — bien qu'elle eût diminué dans l'ensemble du pays, — qui devaient nécessairement souffrir de la crise.

Il suffit de parcourir le recensement des logements dans les communes de 10.000 habitants et plus qui a eu lieu lors du recensement général de 1920 pour se rendre compte des différences considérables qui existent de commune à commune : c'est ainsi qu'il y avait 4.98 pour cent des maisons inoccupées à Binche, et 0.04 à Willebroeck, 885 habitants par 100 maisons à Molenbeek, et 349 à Wasmes ; 569 habitants par 100 logements à Gheel, contre 299 à Dour ; 1058 pièces habitées par 100 maisons à Saint-Gilles, tandis qu'il n'y en avait que 374 à Zele ; Mouscron présentait le maximum de pièces habitées par 100 ménages, 529, Dison, le minimum, 306.

Ainsi se traduit, pour cette seule catégorie de communes, les villes ou bourgs peuplés, une diversité qui est la résultante de mille circonstances physiques et sociales. Cela nous enseigne la complexité du problème, dont la solution ne peut être automatique. Il est hors de doute qu'un bon tyran répartirait plus rationnellement la population dans les logements. Mais au prix de quelle contrainte, de quelles vexations, de quelles injustices ! Le voit-on remettre les gens des villes dans les campagnes, et, sous prétexte qu'il y a de la place à Binche y installer ceux de Willebroeck ? C'est cependant ce que veulent faire ceux qui ne calculent que par moyennes et chiffres globaux.

Ce n'est pas tout. Y eût-il même matériellement assez de logements pour tous, qu'il y aurait encore crise si les prix en sont inabordables. Sans doute, le prix dépend de la quantité sur le marché, mais il dépend aussi d'autres éléments. Si le coût de la construction est élevé, plus élevé peut-être que l'index-number de détail, le loyer ou le prix d'une maison paraîtront aisément exorbitants. Il y a, en outre, un facteur psychologique dans la formation du prix. Dans un pays où la monnaie continue à se déprécier lentement, comme en Belgique, le consommateur a peine à se faire aux nouveaux prix, et si ses revenus ne s'ajustent pas automatiquement à la baisse de la monnaie, il croira aisément que la charge de son loyer ou de sa maison est pour lui insupportable (1).

---

(1) Dans les pays où la dépréciation de la monnaie s'est opérée de façon catastrophique, on a constaté au contraire que le loyer d'un logement ouvrier a cru beaucoup moins vite que le coût de la vie. Ainsi, en Allemagne, en décembre

Nous concluerons de cette longue étude qu'il y a réellement une crise du logement en Belgique, et qu'elle est loin d'être terminée. Le phénomène est un phénomène social complexe, qui ne peut se traiter par des statistiques. Mais il reste un des traits les plus accusés de la physionomie de la Belgique d'après la guerre.

Examinons brièvement maintenant comment on a tenté d'y remédier dans l'œuvre de la restauration.

#### *La protection légale des locataires.*

La Belgique peut être rangée parmi les pays qui ont une législation touffue sur les loyers. On ne peut dire que le parlement a su toujours trouver, en cette matière, les formules simples et claires qu'on souhaitait.

Cette législation, inspirée tout particulièrement de la législation française, est une législation d'exception, d'application toujours temporaire, et visant à protéger le locataire contre l'exploitation du propriétaire. Dans ce but, on n'a pas hésité à porter atteinte au droit de propriété, si souvent proclamé comme sacré, ni à la liberté des contrats, fondement de notre droit des obligations.

Il n'aurait pas pu en être autrement, et tous les pays belligérants ont fait la même chose. Laisser la libre concurrence régir les rapports de propriétaire à locataire, c'était provoquer la spéculation

---

1923, le loyer rapporté, dans 71 villes, au taux de 1914 = 100, n'était monté qu'à 218.000.000.000, tandis que le coût de la vie s'élevait à 1.261.600.000.000. Même observation en Autriche, en Hongrie, en Pologne. V. *Les Problèmes du logement en Europe depuis la guerre*. B. I. T. Genève 1924, p. 29. Cela se conçoit. Le loyer est une dette conclue à long terme, (année, mois), tandis que les articles constituant l'indice du coût de la vie s'achètent au jour le jour, et l'on sait que dans ces moments de panique, les prix doublent et triplent en une matinée.

Le Bureau international du travail a rapproché l'indice du loyer de celui du coût de la vie dans un certain nombre d'États, et il a mesuré les variations du pourcentage représenté par le loyer dans un budget familial (d'ouvrier). Il résulte de ces observations qu'avant la guerre, le loyer représentait dans un pays donné une fraction du coût de la vie à peu près fixe. « Cette fraction s'est trouvée fortement réduite pendant les hostilités, ce qui s'explique en premier lieu par le fort relèvement des prix et en second lieu par les entraves que la protection des locataires a mises à la hausse des loyers ». (*Op. cit.*, p. 33). Après la guerre, elle se relève partout, mais dans des proportions fort différentes. Aux États-Unis, où aucune loi d'exception n'est intervenue, la part représentant le loyer a diminué pendant la guerre, mais sans jamais avoir fléchi de plus de la moitié, et elle était revenue, fin 1923, à son taux d'avant-guerre. Dans les pays neutres qui ont pris des mesures de protection des locataires, la quotité du loyer s'est abaissée sensiblement et n'était pas encore revenue au niveau précédent en décembre 1923. En Grande-Bretagne, en Finlande, en France et en Italie, le loyer reprend depuis 1922, une part du revenu, qui est loin cependant de correspondre à celle qu'il prenait avant la guerre. En Allemagne, en Autriche et en Hongrie, le loyer n'était pratiquement plus une charge, puisqu'il ne représentait respectivement que 0.34, 0.66 et 0.22 du revenu. — Des réserves doivent être faites sur la comparabilité de ces données, mais leur rapprochement est intéressant.

la plus insupportable, celle des possédants contre ceux qui n'avaient rien. C'était aussi occasionner des congédiements en masse, au moment où les prix étaient au maximum, où la vie normale devait précisément reprendre au plus tôt.

On conçoit très bien, dans ces circonstances, la nécessité d'une législation exceptionnelle et temporaire. La première loi est du 30 avril 1919. Elle exonère complètement de leur loyer les locataires qui fournissent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources, si le loyer annuel ne dépasse pas un maximum variable d'après la population de la commune, de 600 francs à Bruxelles, à 150 francs dans les communes de moins de 10.000 habitants. Aucune condamnation au paiement des loyers arriérés ne peut être prononcée si le locataire a été tué à la guerre, ou s'il a été mobilisé, interné, prisonnier de guerre, ou s'il prouve qu'il est hors d'état de payer.

Les locataires ne rentrant pas dans cette catégorie peuvent recevoir des délais allant jusque cinq ans, ou une exonération partielle proportionnée à leurs ressources. Le locataire peut obtenir du juge une résiliation de son bail s'il le demande.

Cette loi était à peine mise en vigueur qu'il fallut la compléter : celle du 25 août 1919 contient deux autres principes, également empruntés à la législation française et qui vont se maintenir dans toutes les lois subséquentes :

- 1<sup>o</sup> la prorogation forcée des baux jusqu'à une date déterminée ;
- 2<sup>o</sup> la limitation du loyer.

Successivement, la loi du 14 août 1920, celle du 25 novembre 1922, celle du 20 février 1923 et celle du 30 décembre 1924 ont prolongé les délais de prorogation des baux et reculé la limite de l'augmentation des loyers. Elles ont toutes donné lieu à de longues discussions parlementaires, à des renvois successifs du Sénat à la Chambre des Représentants. Les modalités d'application des principes indiqués affrontaient des intérêts importants, âprement défendus.

Nous n'entrerons pas dans le détail des dispositions en vigueur ; nous dirons seulement que la dernière loi ne s'applique pas aux communes de moins de 5.000 habitants, qu'elle contient un plus grand nombre de cas d'exemption que les autres, et que la limite du loyer a été portée à 225 pour cent du loyer du 1<sup>er</sup> août 1914. Signalons aussi que la loi consacre le droit de réquisition des immeubles vacants par le Collège des Bourgmestres et Echevins, en l'entourant de formalités de nature à prévenir des abus. Jusqu'à présent, il n'a guère été fait usage de cette faculté. La loi consacre aussi l'interdiction de convertir en salles de spectacles, salles de danses, cinémas, restaurants, débits de boissons, les

locaux qui, affectés à l'habitation étaient habituellement donnés en location et se trouvaient réellement occupés à ce titre au 1<sup>er</sup> mars 1922.

En présentant le rapport de la Commission de la Justice au Sénat, lors de la dernière étape de la loi, M. Vauthier ne pouvait s'empêcher de signaler les inconvénients moraux et sociaux de cette législation. Si elle a été indispensable immédiatement après la guerre, on ne doit pas moins tendre le plus tôt possible au retour au droit commun. « Nous apercevons un danger social extrêmement sérieux dans la tendance à considérer les sacrifices imposés à un grand nombre de propriétaires (car il en est beaucoup d'autres qui échappent à toute restriction) comme un état de choses normal, dont la durée doit être en quelque sorte indéfinie. Les personnes qui ne souffrent pas de cette situation (pour ne rien dire de celles là qui en profitent) s'accoutument insensiblement à envisager les atteintes portées avec persistance à des droits respectables comme constituant des phénomènes économiques et sociaux à l'égard desquels on se trouve désarmé, parce qu'ils présentent un caractère de fatalité assimilable à celui des cataclysmes qui troublent le cours ordinaire de la nature physique. »

La mentalité ainsi dénoncée est évidemment un legs de la guerre; la législation des loyers ne sera abandonnée que quand une disposition d'esprit plus normale aura été rétablie.

*La construction de maisons et spécialement d'habitations à bon marché.*

Les mesures de protection légale des locataires ne pouvaient être qu'un palliatif à la crise ; en un certain sens, elles avaient même pour conséquence de la prolonger, puisqu'elles ne pouvaient que détourner les capitaux de la bâtisse. Le vrai remède était la construction de maisons, et spécialement de maisons ouvrières. De là l'effort considérable qui a été fait, dès l'armistice, de la part des pouvoirs publics, — effort qui complète, à ce point de vue, la restauration du pays.

Mais pour en comprendre la nature, le caractère et la portée, il faut se rappeler la situation d'avant la guerre. Comme l'écrit l'auteur du volume déjà cité du Bureau International du Travail, « la politique de la Belgique en matière de logement s'honore d'un passé glorieux (1) ». Au moment où la guerre a éclaté, il y avait vingt-cinq ans qu'était en vigueur cette loi du 9 août 1889, qui est si intéressante par ses effets sociaux directs et indirects. On sait qu'elle a eu une influence sociale considérable parce qu'elle

---

(1) *Op cit.*, p. 179.

s'adaptait admirablement à certaines dispositions d'esprit des Belges. Il lui est arrivé d'avoir des conséquences inattendues, plus importantes que celles qui étaient dans l'esprit de ses auteurs. Elle se borne à instituer des *Comités de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance* et à accorder des faveurs fiscales aux ouvriers acquéreurs de terrains et de maisons. La création des Comités a eu pour effet d'associer à l'administration du pays des hommes d'œuvres, bourgeois et ouvriers, et d'attirer leur attention sur les problèmes de l'habitation. Les faveurs fiscales, quoique minimes, ont eu un attrait extraordinaire sur les ouvriers, et ont agi comme une réclame extrêmement efficace pour la construction de maisons individuelles. La loi, croyait-on, allait provoquer la création de sociétés coopératives de construction, semblables aux *building societies* anglaises. Mais il ne s'en forma aucune. Le Belge, individualiste, préféra la libre disposition de ses épargnes. Par contre, un article de la loi que l'on considérait comme accessoire eut un effet considérable. C'est celui autorisant la Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État à traiter des opérations d'assurance mixte sur la vie ayant pour but de garantir le remboursement à une échéance déterminée — ou à la mort de l'assuré si elle survient avant cette échéance — des prêts consentis pour la construction ou l'achat d'une habitation. En outre, la Caisse d'Épargne était autorisée à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts faits en faveur de la construction de maisons ouvrières. Cette faculté fut largement utilisée et les contrats d'assurance-vie se lièrent très généralement aux emprunts des ouvriers. Les sociétés de crédit se multiplièrent, l'esprit de parti politique (il y en eut de catholiques et de libérales) éveilla la concurrence entre elles, et l'on vit la Belgique se couvrir de maisons ouvrières appartenant en propriété à leurs occupants. La loi du 9 août 1889 avait favorisé jusqu'à la guerre la construction de plus de 100.000 maisons ouvrières (1), dont 62.112 à l'intervention de la Caisse d'Épargne, qui avait consenti un total de 109.157.822 francs aux 180 sociétés de prêts affiliées (2).

Mais déjà avant la guerre, d'importants développements étaient attendus de la politique du logement. Une grande commission gouvernementale avait élaboré un projet très étudié de Société Nationale des Habitations à bon marché. On voulait surtout pousser à la construction de maisons par des sociétés locales ou

---

(1) V. E. MAHAIM. *La Législation Sociale en Belgique*, dans le Livre du Cinquantenaire de la Société de Législation Comparée de Paris, 1922, p. 167.

(2) V. compte-rendu des Opérations de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite pour 1920.

régionales d'utilité publique. On envisageait la création de cités-jardins et d'immeubles à logements multiples entre autres, sans abandonner toutefois le système préféré des Belges, de la petite maison individuelle. Le Gouvernement avait présenté un projet de loi, qui était devant le Sénat au moment où la guerre éclata.

On n'eut donc qu'à le reprendre après l'armistice : la loi du 11 octobre 1919, complétée par celle du 25 juillet 1921, a donné son statut à la « Société Nationale des habitations et logements à bon marché », qui a été définitivement organisée par l'arrêté Royal du 21 avril 1920.

Comme beaucoup d'autres sociétés « nationales » elle a la forme d'une société anonyme, mais ses actionnaires sont exclusivement des corps publics, l'Etat et les neuf provinces.

Elle agréée des sociétés ayant exclusivement pour but :

1<sup>o</sup> soit l'achat, la construction, l'amélioration, la vente et la location d'habitations et logements à bon marché ; l'achat de terrains destinés à être aménagés ou à être revendus en vue de la construction de ces habitations et logements, ou en vue de la création de jardins ouvriers ;

2<sup>o</sup> soit des prêts en vue de l'achat, de la construction, de l'amélioration ou du dégrèvement des mêmes habitations, logements et jardins ouvriers.

Ce sont ces sociétés, locales ou régionales, qui construisent ; la Société Nationale ne construit pas elle-même. Mais elle approuve les plans des constructions, soumet les bâtiments à son inspection et surveille l'administration des sociétés.

Ce qu'il y a de plus ingénieux dans le système est la combinaison financière. Le capital des sociétés agréées est formé par l'Etat et les provinces, généralement chacun pour un cinquième, les trois autres cinquièmes sont souscrits par les communes, par les établissements publics (bureaux de bienfaisance et hospices) et par des particuliers.

L'Etat met à la disposition de la Société Nationale, au taux d'intérêt de 2 pour cent, les fonds destinés à faire des avances aux sociétés agréées. Le montant en était, fin 1924, 655 millions. Ces avances sont remboursables en 66 ans, par annuités dont le taux est fixé à 2.75 pour cent.

Le pouvoir d'emprunt des sociétés agréées peut s'élever à cinq fois le montant du capital souscrit.

Comme elles ne doivent et ne peuvent percevoir qu'un loyer peu élevé, l'Etat renonce à l'intérêt et l'amortissement sur une partie du capital avancé, qui peut aller jusqu'au quart de celui-ci.

Si malgré cela, la société agréée est encore en déficit, la plupart des provinces consentent à intervenir dans la couverture du solde

déficitaire qui peut subsister après l'intervention à fonds perdus de l'Etat. Les communes aussi participent largement à la formation du capital des sociétés et à leur service financier.

La loi a eu soin de définir ce qu'il fallait entendre par « habitations et logements à bon marché » ainsi que « les personnes peu aisées » qui peuvent seules jouir des avantages procurés par les sociétés.

Au 31 décembre 1924, il y avait 253 sociétés locales ou régionales agréées, à la formation desquelles 385 communes avaient participé. Le capital souscrit s'élevait à 226.567.525 francs. Le nombre total de logements construits ou en voie de construction s'élevait à 24.903, dont 18.972 à l'usage d'une famille.

Au cours de l'année 1922, un changement assez important s'est opéré dans la politique gouvernementale. Constatant que la charge des immobilisations incombait presque tout entière à l'Etat, que 97.50 pour cent incombait aux pouvoirs publics, le Ministre de l'Industrie et du Travail décida de susciter l'intervention plus active des particuliers et de mettre en mouvement l'initiative privée (1), par les deux moyens suivants :

1<sup>o</sup> l'encouragement à la construction par les particuliers par l'octroi de primes ;

2<sup>o</sup> la vente aux particuliers des immeubles construits par les sociétés agréées, — afin de mettre de nouveaux fonds, provenant de particuliers, à la disposition des sociétés.

Les primes varient de 2.000 à 3.900 francs d'après le nombre de descendants à charge du chef de ménage ; elles sont accordées aux 15.000 premières personnes qui se feront construire, pour leur habitation personnelle, une maison à bon marché. Ces personnes ne doivent pas avoir un revenu supérieur à un maximum, variable d'après l'importance de la commune. Le prix du terrain et le coût des habitations ne peuvent aussi dépasser une certaine limite. En vue d'éviter la spéculation, il est interdit d'aliéner, pendant une période de dix années, l'immeuble pour lequel une prime a été attribuée.

Au 21 avril 1925, 18.272 personnes avaient introduit une demande pour la construction d'immeuble avec prime et plus de 12.000 avaient été reconnues admissibles au bénéfice de la prime.

Des primes sont également accordées aux 7.500 premières personnes qui acquerront des immeubles des sociétés agréées.

Le nombre de maisons vendues s'élevait fin 1924 à 798, pour lesquelles les acquéreurs avaient reçu 2.317.150 frs de primes par l'Etat, 341.957 francs par les provinces et 43.066 par les communes.

(1) V. rapport au Roi. — *Revue du Travail*, août 1922, p. 1642.

(2) Rapport de M. BOËUF, sur les résultats de la Législation belge sur les habitations à bon marché et Rapport de 1924 de la Société Nationale.

Le prix total de vente de ces maisons était 20.913.164 francs. La prime de l'Etat étant déduite du prix de vente, ces opérations ont rendu disponible une somme de 18.596.000 francs (2).

Cette institution est, croyons-nous, originale. Elle porte le cachet de l'esprit judicieux, pratique, de nos hommes d'œuvres, et elle de nature à aboutir à des résultats remarquables. A coup sûr, elle a aidé dans une large mesure à combattre la crise du logement.

Au point de vue social, nous avons à signaler deux modalités de logement nouvelles en Belgique, et qui sont peut-être appelées à modifier sensiblement les mœurs.

La première est l'apparition dans les grandes villes, à Bruxelles, à Anvers, à Liège, d'immeubles à logements multiples et à nombreux étages, que l'on dénomme parfois bien hyperboliquement « gratte-ciel ». On en compte déjà une vingtaine à Bruxelles, dont l'un contient jusqu'à 180 appartements (1). C'est une nouveauté en Belgique, où chaque famille tendait, avec opiniâtreté, à avoir sa maison à soi. Pour le moment, on aperçoit les raisons de la vogue de ces immeubles : la pénurie de servantes se fait sentir au point qu'il y a avantage à organiser des services communs de nettoyage et de cuisine. En outre, l'appartement « français » permet de se loger commodément, dans moins d'espace que la maison isolée. Il est possible que le coût relatif par logement soit moins élevé.

Le second mode de logement nouveau est juste l'opposé de celui-là, c'est la cité-jardin, surtout quand elle est érigée par une société coopérative de locataires. Ici, il s'agit de petites maisons, entourées de jardins, mais formant ensemble une collectivité. Il y a un contact nécessaire entre habitants de la petite cité, des relations indispensables pour la gestion, l'administration de l'ensemble. C'est une transformation du voisinage, qui est de nature à créer des mœurs nouvelles, où une solidarité plus étroite dominera. Déjà, on a vu se grouper dans ces quartiers-jardins, des gens de même classe sociale et de même opinion politique. Peut-être ce système de logement aura-t-il, en se développant, des effets sociaux considérables. On a tout lieu d'espérer, en tous cas, qu'il sera favorable à l'amélioration du logement et à l'aménagement des localités. Il constitue à coup sûr la meilleure forme de lutte contre le taudis.

## LE VÊTEMENT.

Les budgets de ménage étudiés par l'Office du Travail montrent que ce qui coûtait 100, en ce qui concerne l'habillement,

(1) La loi du 8 juillet 1924, revisant les dispositions du Code civil relatives à la copropriété, a rendu plus facile et plus pratique la division de la propriété de grands immeubles en appartements.

en 1921, coûte aujourd'hui 142. L'augmentation est à peu près continue.

Les tissus ont subi des variations brusques et considérables, qui se sont toujours traduites par une hausse du vêtement confectionné. Mais les habitudes d'économie et de restrictions que la guerre avait imposées n'ont été conservées qu'en partie. On avait appris à « retourner » ses habits. Qui le fait encore aujourd'hui ? Certainement pas la classe ouvrière. On peut dire qu'après la nourriture, c'est le vêtement qui est l'objet de la dépense des ouvriers. Sous ce rapport il y a une amélioration *visible* des conditions de vie. Un contraste vraiment saisissant existe entre autres lors des cortèges du Premier Mai. Alors qu'au début de l'ère de ces manifestations, on ne voyait que des gens mal vêtus, parfois en haillons, ce n'est plus aujourd'hui qu'une procession d'hommes et de femmes très confortablement habillés. Qui ne s'en réjouira ?

Parmi les changements que l'après-guerre a amenés, il convient d'en citer deux.

Tout d'abord, la pénurie ou l'avitaillement du linge. La période de l'occupation a été néfaste pour le linge. Les armoires pleines de jadis, orgueil de la maîtresse de maison, ont été vidées. Puis, après l'armistice, faute de ressources, on n'a remplacé que le strict nécessaire. En outre, la qualité n'était plus la même ; même à des prix exorbitants, il était impossible de se procurer du linge de même qualité que jadis. On peut dire que, sous ce rapport, la richesse domestique a diminué.

Un changement inverse s'est opéré dans la chaussure. La mode, ici, est venue en aide au commerce ; avec la disparition de la chaussure fabriquée à la main, a coïncidé la mode des souliers fins, particulièrement des souliers en cuir laqué, dont le porter est devenu général, notamment par les dames. Il est hors de doute que, moyennement, on dépense plus pour la chaussure qu'avant la guerre.

La mode féminine comporte aussi, depuis la guerre surtout, les bas de soie. Exceptionnels jadis, ils sont devenus de consommation générale. Leur prix élevé n'en arrête pas la diffusion, qui a gagné toutes les classes.

Au total, la dépense pour le vêtement est certainement en augmentation relative.

\*\*\*

Nous limiterons aux observations qui précèdent notre enquête sur l'utilisation des revenus.

On la résumera en disant que le renchérissement général des prix qui a son origine dès l'invasion s'est prolongé dans la période d'après la guerre, avec des variations plus ou moins accentuées, mais avec une tendance générale à la hausse, ce qui s'explique par

la dépréciation de la monnaie. Les classes dont le revenu est fixe en ont souffert, parfois très cruellement. Mais toutes celles dont le revenu a pu s'adapter plus ou moins au mouvement des prix, n'y ont point perdu de confort ni de jouissances. Nous tenons que ce sont de beaucoup les plus nombreuses.

### SECTION III.

#### LE BIEN-ÊTRE.

Le bien-être matériel se mesure à la satisfaction des besoins. Pour savoir s'il y a plus ou moins de bien-être en Belgique après la guerre, il faudrait pouvoir dire s'il y a plus ou moins de besoins et leur point de satisfaction. Beau problème d'économie et de psychologie sociales que nous ne pouvons, malheureusement, résoudre avec les données à notre disposition.

Nous avons bien essayé, dans les pages précédentes, de comparer les consommations de biens correspondant à certains besoins essentiels. Mais combien il y en a d'autres ! Combien de besoins changent, combien de besoins nouveaux naissent, prenant la place de ceux qui s'éteignent ! C'est le mouvement, la lutte des besoins, qui fait le caractère propre d'une époque, d'un état social. A tout prendre, sous cet angle, la guerre n'est qu'une poussée formidable de besoins d'engins de destruction, et si le retour à la paix est si difficile, c'est qu'à des besoins guerriers, on a substitué *tout d'un coup* les demandes de biens pacifiques consommés usuellement avant la guerre.

En fait de besoins de guerre, la Belgique n'en a eu pour ainsi dire qu'à l'étranger, les achats d'armes, de munitions, d'équipement ne pouvant pas se faire dans le pays. Ils se sont traduits par des emprunts du Gouvernement.

Pendant l'occupation militaire ennemie, les besoins de la population sont restés, en un certain sens, les besoins de la paix ; mais à quel point réduits ! Ceux qui ont vécu ces années savent quelle compression peuvent subir non seulement les besoins de luxe, plaisirs, distractions, voyages d'agrément, mais le besoin de pain, de pommes de terre, de viande, de beurre ! Le pays, sous ce rapport, a connu — sauf à la campagne — la disette et la faim. Il est resté pour ainsi dire en sommeil, dans une torpeur sociale qui prenait sa source dans la sous-alimentation et la paralysie de la vie politique.

A l'armistice, avec le sursaut moral de la victoire, les besoins virtuels comprimés pendant tant d'années font explosion avec violence. Il faut non seulement de la nourriture et de la boisson,

mais il en faut en abondance. Et c'est, pendant une courte période, une ivresse, mentale et physique, qui a frappé certains étrangers, qui ne se sont pas rendus compte de la réaction inévitable des besoins contenus pendant la guerre.

Mais il y a un frein tout naturel à l'expansion de ces besoins, c'est le prix des choses. Notre organisation, basée sur l'échange et la libre concurrence, est ainsi faite que si l'on veut avoir du pain, de la viande, du beurre, ou du champagne, il faut le payer, c'est-à-dire produire soi-même des valeurs à offrir en échange.

Après la courte période de consommation désordonnée, il s'est donc produit en Belgique tout naturellement que la restauration nécessaire exigeait un travail intense. Ah ! si l'on s'en était tenu à la résignation, ascétique ou fataliste, au sort misérable où la guerre nous avait laissés, il n'aurait plus été question du bien-être de la population. Mais dans aucune classe de la société, il n'y a eu de signes de découragement, et dans beaucoup, il y eut un ressaut d'énergie qui s'est traduit en travail.

Il convient d'ailleurs, de ne pas pousser le tableau au noir ; il y avait dans le pays bien des points d'appui pour un effort suprême. L'agriculture était restée prospère et avait certainement accru sa puissance de consommation. L'industrie quoique considérablement mutilée, conservait bien des parties toutes prêtes à reprendre vie. Le commerce ne demandait qu'à refaire des affaires.

L'élévation des salaires eut pour premier effet d'augmenter aussi le pouvoir d'acquisition de la classe ouvrière. Elle ne s'est pas fait faute, bientôt, de compenser les privations du temps de guerre par une large dépense, qui faisait contraste avec les restrictions auxquelles étaient astreints les gens dont les revenus ne s'ajustaient pas encore à la dépréciation de la monnaie.

La période de l'épargne n'est venue qu'ensuite, et les bonnes habitudes belges d'économie n'ont repris qu'à la longue, après que l'on s'était accoutumé déjà à un bien-être supérieur. Or, la satisfaction plus large des besoins n'est possible que par l'acquisition d'une plus grande part dans le revenu du pays. Elle n'est possible non plus que par une production correspondante. C'est ce qui nous fait croire notamment que la « vague de paresse » qui a déferlé immédiatement après la guerre, et la diminution du rendement ouvrier due à la loi de huit heures n'ont pas eu les conséquences désastreuses que l'on s'est plu à leur assigner. Tout au plus pourrait-on admettre que, théoriquement, on eût pu encore atteindre des résultats supérieurs. Mais c'eût été exiger trop d'êtres humains.

Si l'on envisage l'ensemble de la situation du pays, il est difficile de croire que le bien-être ait sérieusement diminué. Dans leur lettre collective aux catholiques, de février 1925, les évêques écrivent : « Il est difficile de donner des chiffres sur les conditions économiques des foyers ; mais se tromperait-on en disant que les deux tiers des Belges ont, en fait d'habitation, d'habillement, d'alimentation, plus de confort qu'avant la catastrophe de 1914 ? » C'est bien l'impression que donne l'aspect de la population aujourd'hui. Un notaire du Limbourg nous disait, en 1922 déjà : « Tout le monde vit mieux qu'avant. Voyez les paysans, les ouvriers, les commerçants ! Et c'est la grande masse de la population ».

Le fait est que si l'on peut toujours trouver des catégories de personnes qui doivent se restreindre et subir des privations, on aurait peine à trouver des consommations qui n'auraient plus de consommateurs. Ce ne sont pas toujours les mêmes qu'avant la guerre, mais il y a toujours de la clientèle pour les aliments de luxe et les plaisirs coûteux.

Bien des changements se sont produits dans certains genres de distractions. On a toujours dansé en Belgique dans toutes les classes, mais on danse beaucoup plus depuis la guerre, et le fait que les locaux où l'on danse s'appellent aujourd'hui des *dancings* montre que la multiplication s'est produite notamment à la suite du séjour des soldats anglo-saxons, au retour des exilés de la guerre, à l'imitation des pays d'outre-Manche et d'outre-Océan.

On a toujours aimé les sports, mais jamais avant la guerre on n'avait vu des « stands » de foot-ball aussi spacieux, des « meetings » réunir des foules aussi nombreuses.

Signalerons-nous la vogue nouvelle et croissante des cinémas ? Elle s'étend non seulement aux villes, mais aux bourgs industriels.

Parmi les inventions nouvelles aussi qui représentent à la fois une dépense, et une récréation, nous ne négligerons pas la T. S. F., qui commence à devenir un ornement des foyers populaires.

L'automobile n'est pas non plus toujours un instrument de travail et elle n'est plus réservée maintenant aux gens riches. Il suffit de voir à quel point elle transforme la vie à la campagne, et avec quelle intensité la petite auto bon marché se répand dans toutes les classes.

Ainsi, ce qu'on pourrait appeler les nouvelles conquêtes du confort ne nous sont point interdites. Est-ce un bien ou un mal d'y participer dans la mesure où nous le faisons ? Nous laisserons à la morale le soin d'en décider. Mais si l'on reproche déjà à la population belge d'avoir augmenté (1) ses besoins, de confondre le

(1) V. lettre citée des évêques.

superflu et le nécessaire, c'est qu'on ne peut pas dire en général qu'elle manque de bien-être (1).

Mais ayons soin de ne pas confondre le bien-être avec le bonheur. Celui-ci est un état d'âme, un état d'équilibre où le bien-être matériel n'entre que comme l'un des éléments.

La Belgique d'aujourd'hui n'est pas heureuse. Même dans l'ordre économique, il y a un malaise général indéniable.

C'est avant tout le sentiment d'une insécurité telle que nous n'en avons jamais connu. Elle provient en premier lieu de l'instabilité de la monnaie : on sent qu'il suffit de peu de chose pour que nous soyons précipités dans la panique monétaire avec tout son cortège de catastrophes. En second lieu, elle résulte de l'accroissement des difficultés de la vie des affaires. Pour le producteur, le problème du prix de revient est plus ardu qu'avant la guerre : le prix des matières premières est plus aléatoire, les revendications ouvrières vont croissant, la charge des impôts s'alourdit ; en même temps, le protectionnisme envahissant ferme nos débouchés et rend la tâche du commerce plus malaisée.

A côté de ceux qui vivent « mieux qu'avant » il y a tous ceux qu'accablent les soucis d'un avenir de plus en plus incertain. Si l'on épargne autant qu'avant la guerre, on n'épargne pas autant qu'on le pourrait. On vit plus au jour le jour qu'à l'époque où la Belgique, pacifique et laborieuse, n'avait d'autre préoccupation que de s'enrichir. Il y a quelque chose de

(1) M. F. BAUDHUIN dans son livre souvent cité, *La structure économique de la Belgique*, p. 57, fait le total d'une grande partie de nos dépenses de luxe fin 1924 de la façon suivante :

Tabac	600 millions.
Alcool	450 "
Vin	400 "
Spectacles	300 "
Automobiles	250 "
Pigeons	145 "

Total 2.145 millions.

Ce total entre dans notre revenu, évalué à 28 milliards, dans la proportion suivante :

#### Dépenses du peuple belge

Nourriture	13 milliards.
Vêtement	4 ½ "
Chauffage, éclairage	1 "
Impôts (directs)	1 ½ "
Dépenses d'agrément	3 "
Divers	1 "
Épargne	4 "

Total 28 milliards.

changé — et d'inquiétant —, dans la plus grande indifférence où l'on est de l'établissement et de la fortune des enfants. La fortune acquise ayant moins d'importance que jadis, on a plus d'intérêt pour la jouissance immédiate, et c'est encore l'indice de l'insécurité générale.

Nous n'insisterons pas sur les raisons d'un sentiment d'inquiétude, d'angoisse même, qui existe en matière politique : ce n'est point notre sujet. Après tout l'enrichissement moral que la guerre a valu à la Belgique, au point de vue du caractère, au point de vue international, les déceptions de la politique extérieure ne sont pas faites pour ramener le bonheur sur notre patrie.

---